

Université de Montréal

**LES MOTIVATIONS DES ACTEURS ÉTATIQUES DANS LES INTERVENTIONS
HUMANITAIRES : LES ÉTATS-UNIS FACE AUX CAS DU RWANDA (1994), DU
KOSOVO (1999) ET DU DARFOUR (2003 à 2008)**

Par
Anjeza Bregaj

Programme de maîtrise en science politique
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade Maîtrise en M.sc

Mai 2011

Copyright Anjeza Bregaj 2011

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
Les motivations des acteurs étatiques dans les interventions humanitaires : les États-Unis face
aux cas du Rwanda (1994), du Kosovo (1999) et du Darfour (2003 à 2008)

Présenté par :
Anjeza Bregaj

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Magdalena Dembinska, présidente

Mamoudou Gazibo, directeur de recherche

Dominique Caouette, membre du jury

Mémoire accepté le 21/10/2011

RÉSUMÉ

Ce mémoire vise à comprendre les motivations des États à intervenir militairement dans un autre État pour mettre fin aux violations graves des droits de l'homme tel que le nettoyage ethnique et le génocide. Plus précisément, nous cherchons à comprendre pourquoi il y a eu une variation dans la position américaine face aux cas de génocide au Rwanda en 1994, au Kosovo en 1999 et au Darfour de 2003 à 2008. À partir d'une approche réaliste en Relations Internationales qui met l'accent sur l'intérêt national égoïste comme facteur principal explicatif du comportement des États, nous procédons à l'étude des cas de la position américaine lors de trois crises humanitaires. Plus précisément, nous cherchons à comprendre la non intervention des États-Unis lors du génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, l'intervention américaine au Kosovo en 1999, et enfin la non intervention américaine au Darfour de 2003 à 2008.

En somme, nos études de cas démontrent que c'est l'intérêt national qui motive les États d'intervenir ou de ne pas intervenir lors des cas de nettoyage ethnique ou de génocide. D'une part, lors du génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, les États-Unis ne sont pas intervenus car l'intérêt national interprété comme le repli sur les affaires internes américaines ne serait pas maximisé par l'intervention militaire. Ensuite, l'intervention des États-Unis et de l'OTAN au Kosovo en 1999 est expliquée par l'intérêt national américain dans un contexte de l'après guerre froide d'approfondir son engagement sécuritaire en Europe et de préserver sa position hégémonique et son prestige sur la scène internationale, d'assurer la stabilité régionale et de préserver la crédibilité de l'OTAN. Finalement, l'intérêt national défini en termes de sécurité dans un contexte de la guerre au terrorisme explique la non intervention américaine au Darfour de 2003 à 2008.

Mots clés : réalisme, intérêt national, intervention militaire humanitaire, les États-Unis, génocide, nettoyage ethnique, Rwanda (1994), Kosovo (1999), Darfour (2003 à 2008).

ABSTRACT

This master's thesis seeks to analyze what motivates a state's military intervention in another state in order to stop mass human rights violations such as ethnic cleansing and genocide. Particularly, it tries to explain the United States inconsistent behavior towards genocide and ethnic cleansing during the Rwanda 1994, the Kosovo 1999, and the Darfur 2003 to 2008 humanitarian crisis. Using arguments of the realist approach in International Relations, whose main explanatory factor for state behavior is egoistic national self-interest, this paper examines the United States position during these three human rights crisis. Specifically, we seek to understand the United States non intervention during the Tutsi genocide in Rwanda in 1994, the United States intervention in Kosovo in 1999, and finally the United States non intervention during the mass killings in Darfur in 2003 to 2008.

These case studies demonstrate that shifting definitions of the national self-interest motivate states to intervene or not intervene in ethnic cleansing and genocide crisis. First, during the 1994 Tutsi genocide in Rwanda, the United States chose to not intervene because the national interest, defined as the concentration on domestic affairs, would not be maximized by a military intervention. Secondly, the United States and NATO military intervention during the Kosovo crisis in 1999 can be explained by the pursuit of national self-interest maximization: in the post cold war context, the United States seek to strengthen their security engagements in Europe, to preserve their position and prestige in the international arena, to ensure regional stability as well as the NATO credibility. Finally, it will be argued that the national security self-interests motivated the United States non intervention in Darfur 2003 to 2008.

Keywords: realism, national self-interest, military humanitarian intervention, United States, genocide, ethnic cleansing, Rwanda (1994), Kosovo (1999), Darfur (2003 to 2008).

TABLE DES MATIÈRES

RESUMÉ.....	i
ABSTRACT	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS	v
REMERCIEMENTS	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I.....	6
1.1 L’objet de recherche.....	6
1.2 La pertinence de l’objet.....	8
1.3 Définition du concept de l’intervention humanitaire	9
1.4 La revue de la littérature.....	11
1.5 L’hypothèse et les résultats prévus.....	17
1.6 Le modèle d’analyse : le réalisme	18
1.6.1 L’intérêt national et le néoréalisme.....	20
1.6.2 L’intérêt national et les interventions humanitaires	22
1.6.3 L’intérêt national américain et les cas du Rwanda (1994), du Kosovo (1999) et du Darfour (2003 à 2008).....	25
1.6.5 La méthodologie.....	27
CHAPITRE II.....	29
LA NON INTERVENTION AMERICAINE AU RWANDA (1994).....	29
2.1 Mise en contexte du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994.....	30

2.2 La non intervention, fruit d'une absence d'informations?	36
2.3 La nouvelle doctrine américaine du <i>peacekeeping</i> , l'absence de l'intérêt national et la non intervention.....	39
2.4 Le cadrage par les officiels américains de la crise dans les medias	48
Conclusion.....	50
CHAPITRE III	51
L'INTERVENTION DES ÉTATS-UNIS ET DE L'OTAN AU KOSOVO EN 1999	51
3.1 Les évènements menant à la guerre de l'OTAN contre la Serbie	52
3.2 L'intervention comme élément de la grande stratégie américaine de l'après guerre froide	56
3.3 L'intervention au Kosovo dans l'intérêt d'assurer la stabilité régionale	62
3.4 L'intervention au comme moyen d'assurer la crédibilité de l'OTAN	64
Conclusion.....	68
CHAPITRE IV	71
LA NON INTERVENTION DES ÉTATS-UNIS AU DARFOUR (2003 à 2008)	71
4.1 La crise du Darfour	72
4.2 La non intervention, le fruit des relations de coopération renouvelées avec Khartoum?	77
4.3 Le Darfour, victime des accords de paix pour le Sud- Soudan?	84
Conclusion.....	87
CONCLUSION	89
BIBLIOGRAPHIE	xx

Liste des sigles et abréviations

ALK	Armée de Libération du Kosovo
ALS	Armée de Libération du Soudan
AMIS	Mission Africaine au Soudan
CIA	Central Intelligence Agency
CPA	Comprehensive Peace Agreement
FAR	Forces Armées du Rwanda
FPR	Front Patriotique Rwandais
MJE	Mouvement pour la Justice et l’Egalité
MLS	Mouvement de Libération du Soudan
MNDR	Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement
MINUAR	Mission des Nations Unies d’Assistance pour le Rwanda
MINUK	Mission Intérimaire des Nations Unies au Kosovo
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaire
OFA	Opération de la Force Alliée
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l’Atlantique Nord
OSCE	Organisation de la Sécurité et de la Coopération en Europe
SPLN/A	Mouvement de la Libération du Peuple du Soudan / Armée
UE	Union Européenne
UNAMID	United Nations-African Union Mission in Darfur
UNSC	United Nations Security Council
PDD 25	Presidential Decision Directives 25

Remerciements

Je me dois de remercier un certain nombre de personnes dont le soutien a permis le développement de ce mémoire. Je tiens tout d'abord à exprimer mes remerciements et ma profonde gratitude à mon directeur de recherche, le professeur Mamoudou Gazibo. Je tiens à le remercier pour son grand dévouement, son appui intellectuel, sa disponibilité infaillible, sa patience et son soutien humain. Ce sont tous des facteurs qui ont contribué non seulement à la conduite de cette recherche, mais aussi à mon parcours des études de maîtrise. Je tiens aussi à le remercier pour sa généreuse contribution à ma réflexion et à mon parcours académique depuis le baccalauréat.

Ce travail a aussi profité de la généreuse collaboration de mes amis et collègues. Les échanges et les conversations sur le sujet, les pistes de réflexion, mais aussi leur soutien moral et leur encouragement ont beaucoup contribué au développement de cette recherche. J'aimerais ici remercier Afshin Hojati, Roromme Chantal, Ekaterina Lorye, Sonja Neuweiler et Joy Aoun pour leurs conseils, leur écoute attentive et leur encouragement constant tout au long de ce processus.

Finalement, je tiens à remercier ma famille, mon père, ma mère, mon frère et ma belle-sœur pour leur encouragement, leur écoute, et surtout pour leur appui inconditionnel tout au long de mon parcours académique.

INTRODUCTION

Pourquoi un État intervient-il militairement dans le territoire d'un État souverain lorsque ce dernier viole les droits humains fondamentaux de ses citoyens, est incapable de prévenir de telles violations, ou encore s'effondre, faisant place à la guerre civile et l'anarchie? Cette recherche tente de répondre à cette question à travers la comparaison des cas de la position américaine face aux crises du Rwanda en 1994, du Kosovo en 1999 et du Darfour de 2003 à 2008. Les États-Unis et l'OTAN sont intervenus au Kosovo en 1999 pour mettre fin au nettoyage ethnique des Albanais du Kosovo par les Serbes, alors qu'ils ne sont pas intervenus au Rwanda en 1994 lorsque les factions extrémistes Hutu tentèrent d'éradiquer la minorité Tutsi ainsi que les Hutu modérés, ni au Darfour de 2003 à 2008 alors que les populations africaines de cette province sont victimes de massacres et de génocide perpétrés par les milices Djandjawiid sous les ordres du gouvernement du Soudan. L'intérêt national de cette puissance dans le contexte particulier de l'après guerre froide et de la lutte anti-terroriste est considéré comme la variable explicative principale de cette divergence.

Le phénomène de l'intervention humanitaire oppose les tenants du principe de la souveraineté étatique, pilier fondamental du droit international et du système des Nations Unies à ceux des normes des droits de l'Homme et de l'utilisation de la force contre un État souverain. Les premiers, soit les pluralistes au sein de l'école anglaise (Bull 1977; Jackson 1990), affirment que l'intervention humanitaire au nom des droits de l'Homme « (...) menace d'une part la souveraineté externe des États en facilitant l'intervention d'États tiers dans les affaires internes d'un État et d'autre part, elle menace la souveraineté interne en restreignant les droits d'un État sur ses propres citoyens » (Dufault 2007, 170). Quant à la branche solidariste de cette même école (Vincent 1986; Wheeler 2002), ces derniers affirment que « (...) la société internationale a

un devoir collectif d'intervention humanitaire dans les cas de souffrance humanitaire extrême » (Dufault 2007, 170).

Plus qu'une question de l'ordre ou de la justice en Relations Internationales, notre recherche tente de comprendre ce qui motive les États tel que les États-Unis à intervenir militairement dans un État souverain lorsque la population de ce dernier est sujette au nettoyage ethnique ou au génocide. Ainsi, selon les réalistes, qu'un État cherche à maximiser sa puissance (Mearsheimer 1994/1995), à assurer sa sécurité (Waltz 1979, Walt 1998) ou encore à assurer sa sécurité et son bien être économique (Gilpin 1981), ses motivations sont toujours égoïstes et intéressées. Quant aux libéraux, ils affirment plutôt que ce sont les intérêts de groupes particuliers qui décident des objectifs poursuivis par l'État plutôt que l'intérêt national (Moravcsick 1997). Ainsi, ce sont les préférences domestiques qui guident les actions de l'État. Finalement, les constructivistes affirment que ce sont les normes et les valeurs socialement construites qui motivent le comportement des États sur la scène internationale (Adler 1997; Finnemore et Sikkink 1998; Wendt 1999).

Le cadre libéral et constructiviste ne nous permettent pas de bien comprendre la variation du comportement des États-Unis face aux crises du Rwanda (1994), du Kosovo (1999) et du Darfour (2003 à 2008). Si les préférences domestiques expliquent l'intervention humanitaire, tel que l'affirme Samantha Power (2002), comment peut-on expliquer que malgré la mobilisation de mouvements pour l'intervention au Darfour, les États-Unis ne sont pas intervenus pour mettre fin aux massacres des populations africaines? Si ce sont plutôt les normes qui motivent l'action des États, comment comprendre la non intervention des États-Unis au Rwanda (1994) et au Darfour (2003 à 2008) et ce, malgré l'émergence de la norme humanitaire? Finalement, si la norme humanitaire a motivé l'intervention au Kosovo (1999), la manière dont la guerre a été menée le démontre peu.

En se basant sur les postulats réalistes nous tenterons, dans le cadre de ce travail de vérifier l'hypothèse selon laquelle c'est l'intérêt national égoïste et intéressé qui motive les États à intervenir militairement dans un autre État lorsque la population de ce dernier est sujette à des crimes de masse tels le nettoyage ethnique et le génocide. Il sera argumenté que la variation entre l'intervention dans certains cas et la non intervention dans d'autres dépend de la maximisation de l'intérêt national égoïste des puissances dans un contexte international donné.

Les cas étudiés dans le cadre de cette recherche

Les trois cas choisis dans le cadre de cette étude sont le génocide au Rwanda en 1994, la guerre du Kosovo en 1999 et finalement le conflit au Darfour de 2003 à 2008. Un survol rapide de ces cas sera fait dans cette section. Nous nous attarderons davantage sur les cas dans les chapitres qui suivent (II, III, IV).

Premièrement, au Rwanda en 1994 les factions extrémistes Hutu tentèrent d'éradiquer la minorité Tutsi ainsi que les Hutu modérés (Di Prizio 2002, 61). Cette campagne génocidaire qui dura trois mois et causa la mort d'environ 800,000 personnes fut la première depuis l'Holocauste (Heinze 2007, 363). Elle représenta l'échec de la communauté internationale « (...) to honour humanity's promise to the Jews of "Never Again" » (Wheeler 2002, 208). Les États-Unis furent l'obstacle principal à une intervention internationale qui aurait pu éviter la mort de plusieurs milliers de personnes (DiPrizio 2002, 61). En effet, l'administration Clinton proposa le retrait de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda, qui avait pour objectif d'assurer la mise en oeuvre des Accords de paix d'Arusha, pour ensuite s'accorder sur la réduction de cette dernière de 2,500 hommes à 270 (Barnett 1997, 551). Ensuite elle accepte un modeste élargissement du mandat ainsi que de la force employée par cette mission, qui sera déployée suite à la fin de la guerre et du génocide. Cette crise est pertinente dans la démonstration de notre

hypothèse car elle démontre la faiblesse de la norme humanitaire lorsque l'intervention ne fait pas avancer l'intérêt national de l'État qui intervient.

En ce qui concerne le conflit du Kosovo, suite aux revendications d'autonomie des Albanais du Kosovo, l'armée de Slobodan Milosevic entama une campagne de nettoyage ethnique en 1998. Le conflit fit irruption sur la scène internationale suite au massacre de soixante Albanais à Drénica par des forces serbes entre février et mars 1998 (Daadler & O'Hanlon 2000, 227). Du 18 au 21 juillet 1998 les forces serbes lancent une offensive autour d'Orahovac expulsant 12,000 Albanais du Kosovo, nombre qui montera à environ 300,000 à la fin de l'été. Suite à ces événements, le Conseil de sécurité exigea le retrait des forces serbes du Kosovo et l'OTAN émet un avertissement d'activation d'une campagne aérienne limitée (ACTWARN). L'échec des tentatives de mettre fin à la violence résulta en le déclenchement d'une opération de bombardement de la Serbie par l'OTAN, sans l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU. C'est l'Opération de la Force Alliée lancée le 24 mars 1999 sous la direction du Général Wesley Clark, Commandant suprême des alliés pour l'Europe (Daadler & O'Hanlon 2000, 230-231). Plusieurs auteurs se questionnent si la gravité de la crise humanitaire au Kosovo était telle qu'elle commandait une action militaire unilatérale. En effet, bien que le conflit résulte en le déplacement forcé de 1,3 million d'Albanais du Kosovo vers l'Albanie et la Macédoine, le nombre de personnes décédées monte à 10,000. Ainsi, il est intéressant d'étudier ce qui a motivé l'intervention unilatérale de l'OTAN pour mettre fin à ce cas de nettoyage ethnique.

Finalement, le cas des massacres des populations africaines au Darfour sera étudié. Ce conflit fit irruption sur la scène internationale lorsque suite au soulèvement de l'Armée de Libération du Soudan (ALS) et du Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE) en 2003, le gouvernement du Soudan et les milices Djandjawiids ont entamé une campagne de massacres contre les populations du Darfour. Cette crise posa un défi à la communauté internationale qui,

suite au génocide rwandais avait dit : « *never again* » (Heinze 2007, 359). Le nombre de personnes déplacées qui nécessitaient l'assistance humanitaire atteint 2,5 millions (Lippman 2007, 196) et celui des personnes décédées est estimé entre 200,000 à 400,000 personnes (Hagan & Palloni 2006; Degomme & Guha-Sapir 2010). La communauté internationale échoua encore une fois à prévenir et mettre fin à un génocide, et ce même si cette fois-ci les États-Unis avaient reconnu le crime comme constituant un génocide. De plus, au sommet mondial de 2005, les Nations Unies adoptèrent la doctrine de la Responsabilité de Protéger stipulant que lorsque les États ne parviennent pas à protéger leurs populations du génocide, des crimes de guerre, ou du nettoyage ethnique, cette responsabilité incombe à la communauté internationale (World Summit 2005). Dans un tel contexte, il sera intéressant d'étudier les motivations des États-Unis de ne pas intervenir au Darfour de 2003 à 2008.

Le cheminement de la recherche

Cette recherche s'étalera sur quatre chapitres. Dans le premier chapitre nous présenterons l'objet de recherche, les définitions de nos concepts, la revue de la littérature suivie par la présentation de notre modèle théorique : le réalisme, un réalisme renouvelé sur la question de l'intérêt national. Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous procédons à l'étude du premier cas analysé, soit la non intervention des États-Unis lors du génocide au Rwanda en 1994. Suivant notre logique de cas similaires et différents, le troisième chapitre consiste en l'étude de l'intervention des États-Unis et de l'OTAN au Kosovo en 1999. Finalement, le quatrième chapitre portera sur la non intervention des États-Unis au Darfour de 2003 à 2008.

CHAPITRE I

LE MODÈLE D'ANALYSE

1.1 Objet de recherche

Nous tenterons dans le cadre de ce travail, d'analyser les motivations des acteurs étatiques pour intervenir militairement dans le territoire d'un État souverain, lorsque ce dernier viole les droits humains fondamentaux de ses citoyens, est incapable de prévenir de telles violations, ou encore s'effondre faisant place à la guerre civile et l'anarchie. Il s'agit de faire une étude comparative de la décision des États-Unis d'intervenir ou non dans les cas du Rwanda en 1994, du Kosovo en 1999 et du Darfour de 2003 à 2008.

En effet, le contexte de l'après Guerre froide est caractérisé par la multiplication des conflits intra-étatiques (Newman 2009). Les conflits ethniques et religieux semblent avoir remplacé la rivalité Est-Ouest (Gibbs 2009, 1). Les conflits internes en Afghanistan, Haïti, en Afrique sub-saharienne et dans les Balkans ont suscité un renouvellement de l'intérêt pour les interventions humanitaires dans le champ des relations internationales. La 'doctrine de l'intervention humanitaire' stipule que lorsqu'un État entreprend des campagnes de violations graves des droits de l'Homme contre ses citoyens, la communauté internationale a le droit et l'obligation d'intervenir afin de protéger les victimes (Newman 2009, 1). Le débat oppose les tenants du principe de la souveraineté étatique, pilier fondamental du droit international et du système des Nations Unies, à ceux des normes des droits de l'Homme et de l'usage de la force contre un État souverain (Welsh 2004, 1). Si lors de la Guerre froide les interventions militaires à des fins humanitaires étaient extrêmement rares en raison du principe de la souveraineté étatique, principe régissant l'ordre international depuis les quatre derniers siècles et postulant la non-intervention (James 1999), pendant les années 1990 elles sont vues comme un outil pour apaiser

ou prévenir les atrocités des nouvelles guerres. En effet, Chopra et Weiss (1992) affirment que « Sovereignty is no longer sacrosanct » (1992, 95-118).

L'évolution normative permettant de résoudre les tensions entre la souveraineté étatique et les droits de l'Homme a été faite de deux façons. Premièrement, la notion de « souveraineté comme autorité » se voit transformée en « souveraineté comme responsabilité » (Hehir 2009; Welsh 2004; Deng et al. 1996). Deuxièmement, les crises humanitaires sont désormais considérées comme constituant « une menace à la sécurité et à la paix internationales » (Welsh 2004). Ces évolutions posent le débat entre certains croyant que la nouvelle norme humanitaire de prévenir la souffrance humaine est plus importante que la souveraineté étatique, et d'autres considérant que cette nouvelle norme ne fait que justifier les actions d'expansion des grandes puissances occidentales dans le monde.

Cette thèse vise à analyser le phénomène de l'intervention internationale sous l'angle du réalisme après un exposé des explications alternatives proposées par deux autres théories des relations internationales, soit le libéralisme et le constructivisme. La question posée dans le cadre de ce travail est la suivante : « Qu'est ce qui motive les acteurs étatiques d'intervenir militairement dans le territoire d'un État souverain, lorsque ce dernier viole les droits humains fondamentaux de ses citoyens, est incapable de prévenir de telles violations, ou encore s'effondre, faisant place à la guerre civile et l'anarchie? » Plus précisément, est-ce que la « nouvelle norme humanitaire » en relations internationales peut expliquer la décision des États-Unis d'observer au Rwanda le plus important génocide du vingtième siècle par son intensité, sans entreprendre des actions pour venir au secours des huit-cent milles Rwandais massacrés du 6 avril au 19 juillet 1994? Si cette norme n'a pas été suffisante pour motiver les grandes puissances, tel que les États-Unis à agir au Rwanda tout en considérant l'ampleur de ce génocide, comment peut-on affirmer qu'elle a été à la base de la décision américaine d'intervenir par une

guerre humanitaire au Kosovo en 1999? De plus, comment peut-on expliquer l'approche des États-Unis face au conflit du Darfour, qui compte à ce jour quelques centaines de milliers de morts et environ deux millions de personnes déplacées (Piiparinen 2007, 367)? Les États-Unis reconnaissent les crimes de masse ayant lieu au Darfour, mais n'interviennent pas. Comment peut-on expliquer la différence de la stratégie états-unienne face au cas rwandais et soudanais, si ce n'est à partir des intérêts égoïstes des États-Unis?

1.2 La pertinence de l'objet

Cette recherche a une double pertinence. La première est pratique, dans la mesure où elle soulève le débat de la sélectivité des grandes puissances telles que les États-Unis dans le choix d'intervenir dans un cas et opter pour la non-intervention dans d'autres, alors que les critères de sélection devraient être universels. Les enseignements tirés d'une telle étude peuvent être utiles pour mieux comprendre la pratique des interventions humanitaires par les grandes puissances.

La deuxième est académique. En effet, depuis les années 1990, plusieurs auteurs se sont penchés sur la doctrine des interventions humanitaires (Holzgrefe et Keohane 2003; Meggle 2004; Tesón 1998; Ramsbotham et Woodhouse 1996; Phillips et Cady 1996; DiPrizio 2002; Vetlesen 2000; Schnabel et Thakur 2000; Falk 1996; Wheeler 2002; Lebor 2006). Les études sur ces interventions privilégient l'analyse de la légitimité, des effets, de l'éthique morale, ou encore de la légalité de ces dernières. Ce travail visera plutôt à analyser les motivations des acteurs étatiques pour intervenir ou non dans les crises humanitaires à la lumière du réalisme. Il s'agit de savoir si les motivations des grandes puissances d'intervenir ou non dans les crises humanitaires dépendent de considérations stratégiques et matérielles plutôt que de la nouvelle norme humanitaire.

1.3 Définition du concept de l'intervention humanitaire

Le concept de l'intervention humanitaire a été défini par plusieurs auteurs. Premièrement, selon une approche du droit international, Murphy définit ce type d'intervention comme étant « (...) the threat or use of force by a state, group of states, or international organization primarily for the purpose of protecting the nationals of the target state from widespread deprivations of internationally recognized human rights» (Murphy 1996, 11). Une définition plus large du concept d'intervention est adoptée par Ramsbotham et Woodhouse incluant l'usage de la force militaire et l'assistance humanitaire (Ramsbotham et Woodhouse 1996, xi-xiii). Dans ce même ordre d'idées, Jentleson et Britton définissent le concept comme étant « (...) emergency relief through military and other means to people suffering from famine or other gross and widespread human disasters» (Jentleson and Britton 1998, 399). D'autres auteurs tels que Parekh font allusion à la motivation des intervenants en définissant l'intervention humanitaire comme étant une action guidée par un sentiment d'humanité et de compassion, une action qui est surtout désintéressée (Parekh 1997, 54).

Ces définitions font allusion à la fois aux violations des droits de l'Homme fondamentaux par un État face à ses citoyens, aux famines, aux désastres ainsi qu'aux intentions des intervenants considérées comme étant désintéressés et guidés par un sentiment d'humanité. Nous opterons plutôt dans le cadre de ce travail pour une définition plus précise et neutre, dont les éléments sont acceptés par plusieurs auteurs. C'est la définition adoptée par Holzgrefe (2003) stipulant qu'une intervention humanitaire est :

« (...) the threat or use of force across state borders by a state (or a group of states) aimed at preventing or ending widespread and grave violations of the fundamental human rights of individuals other than its own citizens, without the permission of the state within whose territory force is applied» (Holzgrefe 2003, 18)¹.

¹ Plusieurs auteurs qui se sont penchés sur la question des interventions humanitaires emploient une définition contenant les mêmes éléments que celle-ci, notamment : Jennifer Welsh ed. *Humanitarian Intervention and*

Le concept de la souveraineté étatique protégé par la norme de non-intervention dans les affaires internes d'un État n'est plus respecté (Newman 2009, 3). En effet, des auteurs comme Stanley Hoffman (2003, 21-23) se questionnent si des « États tyranniques » devraient être considérés comme étant membres légitimes de la communauté internationale et se cacher sous le principe de non-intervention.

Il est important de distinguer l'intervention humanitaire de l'assistance humanitaire, des sanctions économiques, de l'aide au développement, de la médiation lors des conflits ainsi que des activités de prévention des conflits. Nous nous concentrons, dans le cadre de ce travail uniquement sur la menace ou l'utilisation de la force militaire d'un État ou un groupe d'États contre l'État violateur des droits de l'homme fondamentaux de ses propres citoyens.

International Relations, (New York : Oxford University Press, 2004), 3 ; Tania Vonn, « Legitimacy and Lawfulness of Humanitarian Intervention », in (ed) Michael C. Davis et al, *International Intervention in the Post-Cold War World. Moral Responsibility and Power Politics*, (New York: M.E. Sharpe, 2004), 41; Andrew Mason and Nick Wheeler, “ Realist Objections to Humanitarian Intervention”, in (ed) Barry Holden, *The Ethical Dimensions of Global Change*, (Houndmills: Macmillan, 1996), 95; Nicholas J. Wheeler, “Humanitarian Intervention and World Politics” in (ed) John Baylis and Steve Smith, *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations*, (Oxford: Oxford University Press, 1997), 394;

1.4 Revue de la littérature

Plusieurs théories des relations internationales cherchent à expliquer le comportement des États sur la scène internationale. Il s'agit dans cette section de s'arrêter aux explications que le libéralisme, le constructivisme et le réalisme apportent aux motivations des acteurs étatiques d'intervenir lors des crises humanitaires.

Libéralisme

Selon la théorie libérale, ce sont les préférences domestiques qui façonnent les actions de l'État. Moravcsik « (...) préconise la primauté des acteurs sociaux rationnels tout en rejetant l'idée d'une harmonie d'intérêts entre eux » (Macleod et O'Meara 2007, 104). Ainsi, il propose que l'action de l'État sur la scène internationale est plutôt guidée par « (...) le jeu des acteurs sociaux plutôt que par l'existence d'un improbable intérêt national » (Macleod et O'Meara 2007, 104). Selon cette perspective, la décision d'un État d'intervenir ou non lors des crises humanitaires dans un autre État, dépend de l'intérêt démontré par sa population vis à vis de la crise.

Contrairement au réalisme qui stipule que les États agissent pour augmenter leurs capacités militaires et économiques, réduire la menace et maximiser leur propre sécurité, le libéralisme stipule que ce qui motive le comportement des États ce sont plutôt les préférences domestiques (Macleod et O'Meara 2007, 104). « L'État n'est donc pas un acteur autonome, mais plutôt une courroie de transmission » (Macleod et O'Meara 2007, 104). Ce dernier est vu comme une institution qui représente les intérêts des groupes et individus rationnels (Moravcsik 1997, 518). Ainsi, selon Samatha Power (2002), « American leaders (...) persist in turning away because genocide in distant lands has not captivated senators, congressional groups, or individual

citizens. The battle to stop genocide has thus been repeatedly lost in the realm of domestic politics » (2002, 509).

Nous ne remettons pas en cause les postulats du libéralisme dans le cadre de notre travail. Notre critique se fonde sur le fait que les trois cas étudiés dans cette recherche ont été suffisamment médiatisés afin de mobiliser l'opinion publique. La plus grande démocratie occidentale ne peut avoir une approche de « deux poids deux mesures » lorsqu'il s'agit d'atteintes si fondamentales aux droits de l'homme, comme cela a été le cas dans ces trois crises. Malgré la gravité de la situation dans les trois, il y eut une intervention seulement au Kosovo (1999). Pourquoi ? Si la gravité des cas du Rwanda et du Darfour dépasse de loin crise humanitaire du cas du Kosovo, et que les trois crises ont mobilisé de l'appui populaire dans le monde occidental, alors comment expliquer que cette mobilisation n'a réussi à influencer le gouvernement américain en faveur de l'intervention au Kosovo et pas au Rwanda et au Darfour? Tel que l'affirment Wheeler et Coicaud, les limites du libéralisme pour expliquer l'intervention ou la non-intervention d'un État lors d'une crise humanitaire consistent en « (...) the difficulty that it [liberalism] faces in envisioning and implementing a socially inclusive view of the world that is based on full international reciprocity of rights and duties » (Coicaud et Wheeler 2008, 9). Nous pensons qu'au delà des questions normatives, ou encore des préférences domestiques, un État est motivé par des intérêts stratégiques et matériels dans un contexte particulier. Dans un tel contexte, le terme « *politics of indifference* » employé par Barnett pour qualifier le comportement de la communauté internationale face au Rwanda nous semble tout à fait pertinent (Barnett 2002). Nous croyons que l'approche réaliste peut nous aider à mieux comprendre les motivations des États-Unis à intervenir ou non lors des trois crises humanitaires étudiées dans le cadre de cette recherche.

Le constructivisme

Le postulat de base du constructivisme est que la structure internationale est socialement construite plutôt que déterminée par la distribution des capacités matérielles (Wendt 1999, 249). Ainsi, Wendt affirme que « To say that a structure is “social” is to say, following Weber, that actors take each other “into account” in choosing their actions. This process is based on actors’ *ideas* about the nature and roles of Self and Other, and as such social structures are “distribution of ideas” or “stocks of knowledge” » (Wendt 1999, 249). Ainsi, les relations internationales acquièrent leur signification à travers des idées partagées par les acteurs, idées qui construisent la structure sociale appelée aussi « culture » (Wendt 1999, 249). Dans un tel contexte, l’anarchie n’est pas une constante mais varie selon la conception des acteurs : « Anarchy is what states make of it » (Wendt 1992).

Les constructivistes accordent une importance particulière aux normes. Ces dernières sont définies comme étant des « significations socialement construites incarnant des balises de comportement ainsi que des valeurs et des attentes » (Macleod et O’Meara 2007, 206). Elles représentent la compréhension partagée des limites des actions des États sur leur territoire et dans le système international (Wheeler 2004, 31). Selon Wendt, un État respecte les normes pour trois raisons, chacune reflétant le degré d’internalisation de la norme : soit parce qu’il est forcé à le faire, soit parce que c’est dans son intérêt de le faire, et finalement parce qu’il la considère comme étant légitime (Wendt 1999, 250). Wendt affirme par contre que ce n’est que lorsque les acteurs acceptent la norme comme étant légitime, qu’on peut affirmer « (...) that actors are really constructed by culture (...)» (Wendt 1999, 250).

Selon Emmanuel Adler, l’intérêt national consiste en des « (...) intersubjective understandings about what it takes to advance power, influence and wealth, that survive the political process given the distribution of power and knowledge in the society » (1997, 337).

Ainsi, les intérêts sont socialement construits, dérivés de l'identité de l'État. Dans une telle approche, un État peut décider d'intervenir militairement lors d'une crise humanitaire au nom de ses valeurs culturelles et des idées qu'il défend.

Martha Finnemore et Katherine Sikkink se penchent précisément sur l'origine des normes, sur la façon dont elles exercent leur influence et finalement sur les conditions sous lesquelles elles auront de l'influence en relations internationales (1998, 888). Elles affirment que « (...) we argue that norms evolve in a patterned “life cycle” and that different behavioral logics dominate different segments of the life cycle » (Finnemore et Sikkink 1998, 888). Premièrement les normes sont créées par des « entrepreneurs de normes » qui attirent l'attention ou « “create” issues (...), and dramatizes them » (Finnemore et Sikkink 1998, 897). La promotion de la nouvelle norme se fait dans une plateforme organisationnelle, telle une Organisation Non Gouvernementale (ONG) et vise à obtenir l'appui des acteurs étatiques. Lorsque les normes sont adoptées par un groupe important d'États, elles affirment qu'il y a eu une « cascade de la norme » (Finnemore et Sikkink 1998, 901). Ensuite, la norme est internalisée lorsque les acteurs la respectent, lorsque : « (...) conformance with the norm (is) almost automatic » (Finnemore et Sikkink 1998, 904). Pour que des nouvelles normes exercent de l'influence en relations internationales elles doivent remplir les conditions de légitimation en augmentant la légitimité d'un État sur la scène internationale, elles doivent être perçues comme étant plus importantes des normes préexistantes et finalement elles doivent être claires et universellement adoptables (Finnemore et Sikkink 1998, .906-907). Selon Sikkink, la norme des droits de l'homme est particulièrement importante aux puissances démocratiques, telles que les États-Unis qui s'identifient avec cette dernière. Dans cette perspective, afin d'accorder de la légitimité à cette norme, les États-Unis doivent la cadrer comme étant en accord avec les grands principes de la société internationale (Welsh 2004, 32). Ainsi, Finnemore et Sikkink affirment que « (...) norm

conformance can often be self-interested, depending on how one specifies interests and the nature of the norm» (Finnemore et Sikkink 1998, 912).

Dans un discours prononcé par le Secrétaire général des Nations Unies Kofi A. Annan en septembre 1999, ce dernier identifie le développement d'une nouvelle norme internationale stipulant l'impératif moral de protéger les populations civiles menacées par le génocide ou le nettoyage ethnique (Wheeler 2004, 29). Le principe de souveraineté, si important soit il pour la paix et l'ordre international, implique désormais qu'un État est responsable de la protection de ses citoyens. En effet, c'est depuis 1993 que le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les populations déplacées Francis M. Deng, nomme cette nouvelle approche la « Souveraineté comme responsabilité » (Deng, 1993). Désormais l'intervention humanitaire par la communauté internationale est justifiée lorsqu'un État ne parvient pas à protéger sa population contre des violations sérieuses des droits de l'homme, tels le nettoyage ethnique ou le génocide. La responsabilité de protéger incombe alors à la communauté internationale.

La désignation des crises humanitaires sur le territoire d'un État souverain comme représentant une menace pour la paix et la sécurité internationale par le Conseil de Sécurité constitue le plus grand changement normatif des années 1990 (Welsh 2004, 33). L'échec de la communauté internationale de protéger les populations lors du génocide rwandais en 1994, ou de l'approche constructiviste d'expliquer le comportement des États dans ces contextes, met en évidence la difficulté de traduire un développement normatif en des actions concrètes de la politique étrangère des États qui se disent en accord avec la nouvelle norme.

S'inscrivant dans le courant constructiviste, Nicholas J. Wheeler (2002) tente d'apporter une explication de l'échec de la communauté internationale et particulièrement de l'administration de Clinton au Rwanda en 1994 en affirmant que les événements de l'intervention en Somalie ont influencé la décision de la non-intervention (Wheeler 2002, 224, 240). En effet,

selon l'auteur, l'administration Clinton révisé le rôle des États-Unis dans les opérations de maintien de la paix et évite de mettre en danger les vies des soldats américains pour des causes humanitaires. Selon nous, cette explication ne démontre pas que la norme humanitaire guide les actions des États. L'échec d'intervention lors de la crise au Rwanda démontre que les États n'entreprennent pas de telles missions lorsqu'il y a une absence d'intérêts vitaux dans le conflit en question. De plus, la non intervention au Darfour (2003 à 2008) démontre aussi la faiblesse de la nouvelle norme humanitaire. En effet, lors du sommet mondial de 2005, les Nations Unies adoptèrent la doctrine de la « Responsabilité de Protéger » stipulant que les États ont la responsabilité de protéger leurs populations du génocide, des crimes de guerre, ou du nettoyage ethnique (World Summit 2005). Lorsqu'il est incapable ou refuse de protéger sa population, la responsabilité de protéger incombe à la communauté internationale. La non intervention au Darfour pour mettre fin aux massacres des populations africaines démontre la faiblesse de cette norme. Finalement, si la norme humanitaire aurait motivé les États-Unis à intervenir au Kosovo (1999), comment expliquer qu'elle n'est pas parvenue à motiver l'intervention au Rwanda (1994) ou encore au Darfour (2003 à 2008)? C'est pourquoi nous estimons que d'autres considérations telles que les intérêts stratégiques peuvent mieux expliquer le comportement des États face aux crises humanitaires, ce qui fera l'objet de la section suivante.

1.5 L'hypothèse et les résultats prévus

L'hypothèse que nous proposons d'étudier dans le cadre de ce travail met en relation la *variable dépendante*, la décision des grandes puissances d'intervenir ou non dans les crises humanitaires et *la variable indépendante* les intérêts stratégiques et matériels. Ainsi, nous cherchons à savoir si la décision des grandes puissances d'intervenir ou non dans les crises humanitaires dépend des intérêts égoïstes stratégiques et matériels plutôt que de la nouvelle norme humanitaire ou de l'influence des préférences des acteurs sociaux au sein d'un État. En conséquence, l'accent sera mis sur l'existence d'un lien entre la décision de l'intervention ou la non intervention par les grandes puissances, en l'occurrence les États-Unis, et ses intérêts stratégiques et matériels. Il s'agit de vérifier si la décision de non-intervention prise par l'administration de Clinton pour prévenir le génocide rwandais de 1994 peut être expliquée par l'absence d'intérêts stratégiques et matériels des États-Unis. Il s'agit deuxièmement de vérifier si ces mêmes motivations justifient l'intervention des États-Unis au Kosovo en 1999. Finalement, nous allons voir si ces facteurs explicatifs peuvent s'appliquer à la position ambiguë des États-Unis face au Darfour de 2003 à 2008. Pour ce faire nous nous servons de la théorie réaliste des relations internationales pour expliquer l'intervention ou la non-intervention des grandes puissances dans des crises humanitaires semblables.

1.6 Le modèle d'analyse

La perspective réaliste² constitue le cadre d'analyse dominant des relations internationales du XXe siècle et ce malgré les différentes critiques dont il a été sujet (Éthier 2004, 29 ; Macleod et O'Meara 2007, 35). En effet, Mastanduno et Kapstein affirment que « (...) no alternative paradigm now stands ready to take realism's place » (1999, 2). Ce paradigme offre une vision plutôt pessimiste de la politique internationale. L'arène internationale est caractérisée par une lutte pour le pouvoir ; chaque État cherche à s'assurer la meilleure position dans le système international (Walt 1998, 31 ; Mearsheimer 1994/5, 9).

Au sein de la perspective réaliste il y a plusieurs variations. Tout d'abord, les réalistes classiques tels que Hans J. Morgenthau, Edward H. Carr et Reinhold Niebuhr affirment que « la politique, est dans un certain sens, toujours politique de puissance » (Battistella 2006, 116). Niebuhr affirmera que la lutte pour la puissance est inhérente à la nature humaine. Cette idée sera reprise par Morgenthau, père fondateur du réalisme moderne : « l'homme est par nature égoïste et, dans un monde de ressources rares, il est guidé dans son comportement avec autrui par une volonté infinie de puissance, qui (n'est satisfaite) que dans le cas où tous les hommes seraient devenus l'objet de sa domination » (Battistella 2006, 118). Selon cette approche, l'intérêt national est défini en termes de puissance et la politique internationale vise la maximisation de cette dernière. Enfin, l'équilibre des puissances est la meilleure façon d'éviter la guerre (Macleod & O'Meara 2007, 428).

² La perspective réaliste propose les quatre propositions suivantes : « l'état d'anarchie dans lequel se trouvent les relations internationales est synonyme d'état de guerre, car il n'existe aucune autorité centrale susceptible d'empêcher le recours à la violence armée de la part des acteurs internationaux; les acteurs principaux des relations internationales sont (...) essentiellement des Etats-nations organisés territorialement constitue l'acteur principal du système international; incarnés dans le chef du pouvoir exécutifs, les états-nations sont des acteurs rationnels qui cherchent à maximiser leur intérêt national défini en termes de puissance eu égard aux contraintes du système international; l'équilibre des puissance est le seul moyen de régulation susceptible d'assurer non pas la paix, mais un ordre et une stabilité internationales forcement précaires, car dans l'histoire sans fin que constituent les relations internationales, il n'y a pas de progrès possible », Dario Battistella. 2006. *Théories des relations internationales*, (Paris : Presses de Sciences Po), 113-14.

Contrairement au réalisme de Morgenthau qui se concentre sur la deuxième image ou niveau d'analyse³, l'Etat étant l'extension de la nature humaine, le néoréalisme de Kenneth Waltz se concentre plutôt sur les effets du système international. Selon Waltz, puisque le système international est naturellement anarchique, les États, conduits par le dilemme de la sécurité⁴ cherchent à assurer leur survie (Waltz 1979). Ils disposent de deux stratégies pour atteindre cet objectif, soit le *bandwagoning*, qui consiste en « (...) la tendance à s'allier avec l'État ou groupe d'États le plus fort et le plus menaçant » (MacLeod 2007, 70), et le *balancing* qui consiste en « (...) la recherche d'une plus grande sécurité qui peut prendre la forme de l'équilibrage externe en s'alliant avec d'autres États, ou celle de l'équilibrage interne en augmentant ses propres capacités en vue de contrer (...) l'État ou le groupe d'États qui semble le plus puissant. » (MacLeod 2007, 70). Ainsi, un système international bipolaire est préférable à la multipolarité car il permet une meilleure stabilité.

Au sein du néoréalisme, nous pouvons identifier l'approche offensive de John J. Mearsheimer, et celle défensive de Stephen Walt (Macloed et O'Meara 2007, 431). Selon Mearsheimer, puisque le système international est anarchique, les États cherchent à maximiser leur puissance afin d'assurer leur survie. Les grandes puissances visent à atteindre la position hégémonique dans le système international afin d'assurer leur sécurité (Mearsheimer 2001, 21). Quant au réalisme défensif, un État doit viser un minimum de puissance nécessaire à assurer sa survie (Schweller 1996, 102). Ainsi, selon Walt, les États balancent contre des menaces, d'où le concept de l'équilibre de la menace (Walt 1987, 17). Lorsqu'un État perçoit le comportement d'un autre État comme représentant une menace, il peut avoir recours soit à la stratégie de

³ C'est dans l'ouvrage suivant que Waltz définira ses niveaux d'analyse : Kenneth Waltz, 1959. *Man, the State and War : A Theoretical Analysis*. (New York : Columbia University Press.)

⁴ Le dilemme de la sécurité survient lorsque « (...) states, unsure of one another's intentions, arm for the sake of security and in doing so set a vicious circle in motion. Having armed for the sake of security, states feel less secure and buy more arms because the means to anyone's security is a threat to someone else who in turn responds by arming. (...) », Kenneth Waltz. 1979. *Theory of International Politics*. (New York: McGraw Hill Inc) 186-87.

balancing ou à celle de *bandwagoning* afin de minimiser des pertes relatives plutôt que de maximiser ses gains relatifs (Taliaferro 2000). Dans ces conditions, la position hégémonique n'est pas nécessairement recherchée car elle entraînerait le *balancing* des autres États contre le plus puissant.

1.6.1 L'intérêt national et le néoréalisme

Selon l'école réaliste et sa variante néoréaliste des relations internationales, bien que les intérêts vitaux des États, soit la survie et le bien-être soient intrinsèques, la poursuite de ces intérêts est influencée par la nature anarchique du système international ainsi que par la distribution inégale de la puissance au sein de ce dernier. En effet, Waltz affirme que « Patterns of behavior (...) emerge and derive from the structural constraints of the system » (1979, 92). Selon Kapstein et Mastanduno, les réalistes expliquent les choix de la politique étrangère des États en se basant sur la structure du système international ainsi que la distribution du pouvoir au sein de celui-ci (Kapstein et Mastanduno 1999, 2-3).

Le néoréalisme rejette la définition de l'intérêt national adopté par les réalistes classiques tels que Morgenthau. En effet, selon Morgenthau la motivation d'un État en dernière analyse est la poursuite de son intérêt national défini comme la maximisation de sa puissance (Morgenthau 1985, 2). Dans le deuxième des principes du réalisme politique défini par Morgenthau, ce dernier affirme « We assume that statesmen think and act in terms of national interest defined as power, and the evidence of history bears that assumption out.» (Morgenthau 1985, 5). Contrairement à cette définition de l'intérêt national comme puissance, les néoréalistes comme Waltz considèrent l'intérêt national comme étant la recherche de satisfaction des besoins de sécurité. Selon Waltz, le comportement des États est expliqué par la recherche de leur survie qui est une condition préalable à l'atteinte de tout autre objectif (Macleod et O'Meara 2007, 71), même s'il accepte que

les États peuvent poursuivre d'autres objectifs. Il affirme « I assume that states seek to ensure their survival. Beyond the survival motives, the ends of states may be endlessly varied; they may range from the ambition to conquer the world to the desire to merely be left alone. Survival is a prerequisite to achieving any goals that states may have.» (Waltz 1979, 91-92). En dernière analyse, Waltz affirme que poursuivre l'intérêt national signifie qu'un État cherche à assurer sa sécurité (Waltz 1979, 134).

Contrairement aux réalistes classiques affirmant que les États sont motivés par la maximisation de leur puissance, John J. Mearsheimer (1994-1995) considère tout à fait comme Waltz qu'un État est motivé par la recherche de sa sécurité et de sa survie (Mearsheimer 1994-1995, 11). En effet, selon Mearsheimer

«...states in the international system fear each other. (...) The basis for this fear is that in a world where states have the capability to offend against each other, and might have the motive to do so, any state bent on survival must be at least suspicious of other states and reluctant to trust them. Add to this the assumption that there is no central authority that a threatened state can turn to for help, and states have even greater incentive to fear each other» (Mearsheimer 1994-1995, 11).

Quant à Gilpin, il précise que l'intérêt national d'un État ne peut être défini uniquement en termes de la puissance et de la sécurité, mais qu'il existe une multiplicité d'objectifs poursuivis par les États, objectifs qui sont parfois contradictoires. En effet, Gilpin affirme qu'un État doit faire un calcul rationnel entre le choix d'investir pour étendre sa puissance (comprise comme capacités militaires, économiques et technologiques) et d'investir pour le développement d'autres objectifs sociaux (Gilpin 1981, 95). Pour sa part, Stephen Krasner affirme que l'État représente un acteur autonome qui a des objectifs « (...) that are separate and distinct from any particular societal group. » (Krasner 1978, 10). Ainsi, il propose qu'une attention particulière doit être accordée aux actions et décisions des chefs d'état plutôt que de considérer l'intérêt national comme une réalité objective.

Que les États recherchent à maximiser leur puissance (Morgenthau 1985), à assurer leur sécurité (Waltz 1979), ou à assurer leur sécurité et leur bien être économiques (Gilpin 1981), tous les réalistes s'accordent sur le fait que les États sont égoïstes et « *self - interested* ».

Cette conception de l'intérêt national égoïste sera adoptée dans le cadre de ce travail pour étudier l'intervention des États-Unis lors de la guerre au Kosovo en 1999 et la non intervention lors du génocide au Rwanda en 1994 et au Darfour de 2003 à 2008. Ainsi, dans le cadre de cette recherche, la définition de l'intérêt retenue consiste en celle adoptée par MacFarlane et Weiss (2000) stipulant que

« (...) interested behavior in international relations involves the definition of egoistic external goals and the development and implementation of strategies to attain these goals. Of greatest importance in distinguishing the perspective of state-interest (...) from humanitarianism is that the perspective of interest is self-directed rather than communitarian» (MacFarlane et Weiss 2000, 118).

Comme nous le verrons par ailleurs à travers les différentes études de cas, l'intérêt national peut revêtir une diversité de formes selon les circonstances, allant des questions classiques de puissances à celles de renseignement ou de lutte contre le terrorisme. Il est dynamique et s'adapte aux changements qui affectent le système international.

1.6.2 L'intérêt national et les interventions humanitaires

Plusieurs auteurs considèrent qu'un État est plus susceptible d'entreprendre une intervention humanitaire lorsqu'il considère que cette action sert ses intérêts nationaux. Ces considérations peuvent expliquer la sélectivité des États intervenants en choisissant d'intervenir dans certains cas de violations graves des droits de l'homme et non dans d'autres (MacFarlane and Weiss 2000, 113). Selon MacFarlane et Weiss, la volonté politique d'intervenir ou de

répondre adéquatement aux crises humanitaires est reliée à la présence ou l'absence de l'intérêt national des grandes puissances dans le conflit armé en question (MacFarlane and Weiss 2000, 113). En effet, ils affirment que « If middle and major powers, and notably the United States, fail to perceive any vital interests at stake, they are unwilling to accept the risks and provide adequate resources for effective responses» (MacFarlane and Weiss 2000, 113). Dans le même ordre d'idées, Ayooob affirme que les considérations de l'intérêt national influent sur la décision d'un État ou d'un groupe d'États de s'engager dans une intervention humanitaire. Il affirme que « (...) we operate in an international system in which the most important political and military decisions are taken (...) at the (...) national level. It is, therefore, impossible to prevent considerations of national interests from intruding upon decisions regarding international interventions» (Ayooob 2002, 85). En effet, l'intervention des États-Unis en Somalie en 1992-1993, considérée par plusieurs comme étant justifiée par des raisons purement humanitaires, nous démontre que lorsque l'intérêt national de l'intervenant est faible, ce dernier n'est pas prêt à assumer les coûts de l'intervention (Ayooob 2002, 85).

De plus, les critères de sélection des cas dans lesquels les grandes puissances décident d'intervenir ne s'appliquent pas de façon universelle. Il est tout à fait légitime de se questionner sur les raisons justifiant la décision d'un État d'intervenir dans un cas et non dans un autre lorsque dans les deux cas il y a des violations graves des droits de l'homme. Ainsi, ces « double – standards » posent une question de crédibilité de telles interventions aux yeux des acteurs du système international et impliquent que lorsqu'il y a une intervention humanitaire, cette dernière est probablement motivée par des intérêts stratégiques plutôt que par les considérations humanitaires. Ayooob affirme que « Decisions to intervene, not to intervene, or to withdraw will be made (...) largely on the basis of strategic and economic considerations that may have little to

do with humanitarian concerns even if they are justified with reference to such ideals» (Ayoob 2002, 86).

Selon les réalistes, le comportement des États sur la scène internationale est motivé par la poursuite de l'intérêt national, plus particulièrement par la poursuite de la puissance et de la sécurité. Ainsi, selon Mearsheimer

« For better or for worse, states are rarely willing to expend blood and treasure to protect foreign populations from gross abuses, including genocide. (...) despite claims that American foreign policy is infused with moralism, Somalia (1992-93) is the only instance during the past hundred years in which U.S. soldiers were killed in action on a humanitarian mission. And in that case, the loss of a mere eighteen soldiers in an infamous firefight in October 1993 so traumatized American policymakers that they immediately pulled all U.S. troops out of Somalia then refused to intervene in Rwanda in the spring of 1994, when ethnic Hutu went on a genocidal rampage against their Tutsi neighbors Stopping that genocide would have been relatively easy (...) » (Mearsheimer 2001, 47).

Ce qui guide le comportement des États sur la scène internationale est donc l'intérêt national. La « *raison d'État* » est de protéger et faire avancer l'intérêt national (Welsh 2004, 58; Newman 2008, 7). Toute décision sur les politiques étatiques est prise selon un calcul visant à analyser les coûts et bénéfices d'une décision particulière. Ces opérations sont généralement coûteuses et n'apportent pas des bénéfices considérables aux États qui interviennent. La décision d'intervenir dans une crise humanitaire doit nécessairement dériver de la pertinence de cette mission dans l'avancement de l'intérêt national. Selon Newman, « (...) moral actors constitute a menace for international order » (Newman 2008, 8). Dans cette perspective, au-delà de l'impératif moral d'agir, ce sont les enjeux stratégiques qui motivent les États d'intervenir. Dans son analyse des théories des relations internationales, Stephen Walt affirme que « (...) realism remains the most compelling general framework for understanding international relations. (...) Although U.S. leaders are adept at cloaking their actions in the lofty rhetoric of 'world order', naked self-interest lies behind most of them.» (Walt 1998, 43). Cette approche nous semble être

la plus pertinente pour expliquer le comportement des États face aux interventions humanitaires analysées dans le cadre de ce travail.

1.6.3 L'intérêt national américain et les cas du Rwanda (1994), du Kosovo (1999) et du Darfour (2003 à 2008)

Il sera argumenté dans ce travail que la définition de l'intérêt national proposée par MacFarlane et Weiss (2000) peut expliquer la position de la politique américaine concernant les crises du Rwanda (1994), du Kosovo (1999) et du Darfour (2003 à 2008). Selon ces auteurs, un comportement intéressé sur la scène internationale implique la recherche d'objectifs égoïstes accompagnés par la mise en œuvre de stratégies, permettant d'atteindre ces objectifs. Ainsi, MacFarlane et Weiss distinguent l'intérêt étatique de l'humanitarisme: le premier vise l'atteinte d'objectifs égoïstes alors que le deuxième vise des objectifs communautaires. (MacFarlane et Weiss 2000, 118).

Premièrement, l'intérêt national défini comme la recherche d'objectifs égoïstes et « *self-interested* » peut très bien expliquer la position de non-intervention des États-Unis lors du génocide rwandais de 1994. En effet, l'absence d'intérêts américains à intervenir au Rwanda en 1994 peut expliquer la non intervention. Une intervention ne servirait simplement pas l'intérêt national de cette puissance. Le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan affirma dans son Rapport Annuel à l'Assemblée général en 1999 que la décision de l'ONU de ne pas intervenir pour arrêter le génocide rwandais résulte du fait que les États membres de l'ONU refusaient d'assumer les coûts humains et matériels d'une telle intervention (Annan 1999, 21-22). Ainsi, cette étude démontrera que c'est le « *national self-interest* » qui motiva la non intervention dans le cas le plus grave de génocide dans le contexte de l'après guerre froide. Cette non-intervention des États-Unis relève de l'absence de volonté politique de l'administration de Clinton à intervenir

dans un pays ne représentant pas d'intérêts stratégiques pour ces derniers. De plus la non-intervention sera analysée comme résultant de l'adoption de la nouvelle doctrine du maintien de la paix des États-Unis, cette dernière incarnant l'isolationnisme de Washington, plaçant l'intérêt national comme condition *sine qua non* de toute mission d'intervention. Finalement, le cadrage de la crise par les officiers américains contribue à démontrer notre hypothèse. En effet, tout au long de la crise, l'hésitation des américains à qualifier les crimes commis comme constituant un génocide démontre leur refus d'entreprendre des actions pouvant les obliger d'intervenir alors que leur intérêt national n'est pas concerné.

Deuxièmement, l'intervention de l'OTAN au Kosovo en 1999, et plus particulièrement l'insistance américaine auprès de cette organisation pour l'intervention démontre que lorsque l'intérêt national est concerné, les États interviennent dans des situations d'infractions graves aux droits de l'homme. Ainsi, il serait juste d'affirmer que l'intervention américaine au Kosovo est motivée par des intérêts stratégiques de « *soft security* »⁵: dans un contexte de l'après guerre froide les États-Unis cherchent à établir un nouvel ordre mondial, celui de l'hégémonie unilatérale américaine sans challengers, particulièrement contrebalancer l'émergence de l'Union européenne comme acteur international majeur et indépendant. Cette intervention militaire relève de la grande stratégie américaine de l'après Guerre froide consistant notamment en l'approfondissement de son engagement sécuritaire en Europe et en la préservation de sa position hégémonique et de son prestige sur la scène internationale. Elle relève aussi de l'intérêt américain d'assurer la stabilité régionale. De plus, les États-Unis redéfinissent le nouvel rôle de l'OTAN qui avait perdu autrement sa raison d'être suite à la fin de la confrontation Est-Ouest. En effet,

⁵ Les intérêts de *soft security* consistent en la préservation de l'OTAN et de sa crédibilité, en la préservation de la position prépondérante des États-Unis au sein de cette organisation, ainsi qu'en la préservation de la stabilité régionale. Voir Robert C. DiPrizio, 2002. *Armed Humanitarians. U.S. Interventions from Northern Iraq to Kosovo*, (Baltimore : John Hopkins University Press), 17.

Michael Mastanduno affirme que « Rather than ‘edging away from NATO and the security obligations it imposes, U.S. officials have made clear their intention to transform the alliance and maintain it indefinitely » (Mastanduno 1999, 153). L’intervention lors de la crise du Kosovo constitue un moyen des États-Unis de préserver la crédibilité de l’OTAN.

Finalement, en ce qui concerne la crise du Darfour qui complète notre méthode de cas similaires et différents (d’intervention et de non intervention), nous défendons l’idée que les États-Unis ne sont pas intervenus lors de cette crise car cela s’opposait à leurs intérêts en matière de sécurité. En effet, la non intervention des États-Unis au Darfour résulta du renouvellement des relations de coopération avec le Soudan dans un contexte de guerre contre le terrorisme. Le Soudan des années 2000 devient un allié en partageant des renseignements importants avec la CIA américaine en matière de terrorisme. En outre, la non intervention est expliquée comme étant motivée par l’intérêt des américains d’assurer le succès des accords de paix au Sud- Soudan, mettant ainsi fin à la guerre civile la plus longue en Afrique. Ce dernier objectif fait aussi partie de la l’intérêt national de sécurité américain, en l’occurrence : réduire les conflits prolongées (*protracted conflicts*), ces derniers constituant un foyer à l’émergence de groupes terroristes.

1.6.4 La méthodologie

Notre recherche porte sur l’impact de l’intérêt national défini comme la recherche d’objectifs égoïstes, sur l’intervention ou la non intervention humanitaire. Ainsi, noter hypothèse se manifeste-t-elle à travers la relation entre la *variable indépendante* : l’intérêt national et la *variable dépendante* : l’intervention ou la non intervention.

Le lien causal sera établi si nous parvenons à démontrer que lorsqu’il y a eu une intervention, ce sont les intérêts égoïstes des États qui l’ont motivée. Il s’agit de tester la validité de ce lien causal sur le cas de l’intervention américaine au Kosovo en 1999. Cependant, cela ne

peut être démontré sans procéder à l'analyse de cas différents, soit de non intervention (voir pour une démarche similaire Skocpol 1979). Ces cas différents visent à démontrer que l'intérêt national est au cœur de la non intervention au Rwanda en 1994 et au Darfour de 2003 à 2008. Si les normes étaient la variable explicative de l'intervention, alors il n'y aurait pas de variation entre les trois cas.

L'analyse des trois études de cas sera soutenue par une importante recherche documentaire. Les ressources utilisées sont principalement des documents officiels, des ouvrages collectifs et monographies, des articles scientifiques ainsi que des articles de quotidiens.

CHAPITRE II

LA NON-INTERVENTION DES ÉTATS-UNIS AU RWANDA (1994)

En 1994 les factions extrémistes Hutu tentèrent, au Rwanda, d'éradiquer la minorité Tutsi ainsi que les Hutu modérés (Di Prizio 2002, 61). Première campagne génocidaire depuis l'Holocauste (Heinze 2007, 363), elle dura trois mois, causa la mort d'environ 800,000 personnes et représenta l'échec de la communauté internationale « (...) to honour humanity's promise to the Jews of "Never Again" » (Wheeler 2002, 208). Les États-Unis furent l'obstacle principal à une intervention internationale qui aurait pu éviter la mort de plusieurs milliers de personnes (DiPrizio 2002, 61). Dans un premier temps, le président Clinton proposa le retrait de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda, qui avait pour objectif d'assurer la mise en place des Accords de paix d'Arusha, pour ensuite s'accorder sur la réduction de cette dernière de 2,500 hommes à 270 (Barnett 1997, 551). Dans un deuxième temps, grâce à la pression internationale, l'administration Clinton accepte un modeste élargissement du mandat ainsi que de la force employée par cette mission, qui ne sera déployée que six mois après le déclenchement de la violence, alors que le Front Patriotique du Rwanda (FPR) aura mis fin au génocide et à la guerre civile. Dans ces conditions, la question posée dans ce chapitre est la suivante : « Pourquoi est-ce que les États-Unis, plus particulièrement le Président Clinton et son administration, décidèrent de ne pas intervenir au Rwanda pour mettre fin au génocide entre avril et juillet 1994? » Dans ce chapitre, nous défendons l'idée que la non intervention des États-Unis au Rwanda en 1994 peut être expliquée par l'absence d'intérêts américains au Rwanda suite à la fin de la guerre froide.

Le chapitre sera construit comme suit. Dans un premier temps, il s'agit de faire le point sur le conflit au Rwanda et son irruption sur la scène internationale. Ensuite, il s'agit d'expliquer que la non-intervention des États-Unis relève de l'absence de volonté politique de l'administration de Clinton à intervenir dans un pays ne représentant pas d'intérêts stratégiques

pour ces derniers. Troisièmement, la non-intervention sera analysée comme résultant de l'adoption de la nouvelle doctrine du maintien de la paix des États-Unis, cette dernière plaçant l'intérêt national comme condition *sine qua non* de toute mission d'intervention. Finalement, le cadrage de la crise par les officiers américains contribue à démontrer notre hypothèse.

2.1 Mise en contexte du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994

Pays de l'Afrique centrale, le Rwanda⁶ comptait 8 millions d'habitants avant 1994, dont 85% Hutu, 14% Tutsi et 1% Twa (Weiss 1999, 149). Selon Clapham, lors de l'époque précoloniale, le conflit entre les deux communautés s'inscrivait sous « (...) the normal pattern of conflict in inegalitarian agrarian societies structured on patron-client lines by which (...) Tutsi patrons, with their Hutu and Tutsi followings, confronted other (...) cross-group alliances » (1998, 197). Partageant la même culture, langue et religion, le caractère ethnique de la division Hutu-Tutsi est tiré de l'adoption par les deux groupes des narratifs racistes véhiculés par les colons européens basés sur les hypothèses hamitiques. Ces dernières affirment que « (...) the tall Tutsi had come from the northeast of Africa and had conquered the Hutu and the Twa because of their superior civilization akin to Europe's » (Twagilimana 2003, xxiv). Suite à la colonisation du pays par les Allemands, les Tutsi sont construits comme supérieurs et les colons assirent leur domination à travers de cette communauté (DiPrizio 2002, 62 ; Pottier 2002). Les Belges adoptèrent la même position et les Tutsi dominèrent la vie politique et économique du pays jusqu'en 1959 (Clapham 1998, 197 ; Paris 2004, 70), année où la fin des structures locales de domination s'imposa en raison des pressions internationales et des revendications des Hutus. Ainsi, le mouvement Hutu la « *Révolution sociale* » résulta en l'établissement d'une république

6 Deux ouvrages importants sur le génocide rwandais sont Gérard Prunier. 1995. *The Rwanda Crisis : History of a Genocide* (New York : Columbia University Press); John Pottier. 2002. *Re-imagining Rwanda : Conflict, Survival, and Disinformation in the Late Twentieth Century* (Cambridge : Cambridge University Press).

indépendante présidée par le Hutu Grégoire Kayibanda (DiPrizio 2002, 62) et le Parti du Mouvement et de l'Emancipation Hutu. Ce régime à parti unique sera renversé en 1973 par le coup d'État du Général Juvénal Habyarimana qui demeurera au pouvoir jusqu'en 1994.

La violence entre Tutsi et Hutu⁷ existante depuis la *Révolution sociale* résulta en des vagues de répression des Tutsi en 1963, 1966, 1973 et 1990-1993 et causa des milliers de morts et de déplacés Tutsi vers l'Uganda, le Burundi et le Zaïre (DiPrizio 2002, 62 ; Clapham 1998, 198). En Uganda, certains Tutsi intégrèrent des postes d'influence au sein du régime de Yoweri Museveni qu'ils ont aidé à conquérir le pouvoir en 1986 à la suite d'une lutte armée. En 1990, 4000 réfugiés Tutsi s'organisèrent au sein du Front Patriotique du Rwanda (FPR) (Prunier 1995, 67-74) et envahirent le Rwanda (Vaccaro 1996, 370), déclenchant une guerre civile (Newman 2009, 128). L'invasion fut supplantée par les Forces du Gouvernement du Rwanda avec le support militaire français, belge et zaïrois (Wheeler 2002).

La décision du président Habyarimana de négocier le cessez-le-feu de 1992 et de signer les Accords de paix d'Arusha fut prise dans un contexte de défis internes et externes menaçant le régime. Ce dernier était menacé par la crise économique due aux fluctuations du prix du café, par le factionnalisme entre les groupes proches du président, par le Front Patriotique Rwandais; et par les pressions de la communauté internationale qui revendiquait la démocratisation du pays (Clapham 1998, 198 ; DiPrizio 2002, 63 ; Khadiagala 2004, 68). Les partenaires internationaux

⁷ Plusieurs études ont tenté d'expliquer l'extrême violence ethnique et le génocide. Une première série d'études attribue cette violence aux « haines historiques », voir notamment Robert D. Kaplan. 1993. *Balkan Ghosts: A Journey through History*. (New York: Random House); Alvin Rabushka and Kenneth A. Shelpse. 1972. *Politics in Plural Societies: A Theory of Democratic Instability* (Columbus: Charles E. Merrill). Ensuite, une deuxième série d'études tente d'établir un lien entre la modernisation et le conflit, voir notamment Crawford Young. 1993. « The Dialectics of Cultural Pluralism : Concept and Reality » Dans Young., dir., *The Rising Tide of Cultural Pluralism : The Nation –State at Bay?* (Madison: University of Wisconsin Press); Walker Connor. 1994. *Ethnonationalism: The Quest of Understanding* (Princeton, N.J : Princeton University Press). Ensuite, pour les explications basées sur les théories du choix rationnel, voir notamment James D. Fearon and David Laitin, 1996. « Explaining Interethnic Cooperation », *American Political Science Review* 90 (4) :715-735; David Lake and Donald Rothchild, dir., 1998. *The International Spread of Ethnic Conflict : Fear, Diffusion, and Escalation* (Princeton, N.J. : Princeton University Press); Barry R. Posen. 1993. « The Security Dilemma and Ethnic Conflict », Dans Michael E. Brown, dir., *Ethnic Conflict and International Security*. (Princeton: N.J. : Princeton University Press), 102-124.

soulevaient que le multipartisme, le partage du pouvoir et la tenue d'élections démocratiques étaient des conditions nécessaires pour mettre fin à la guerre civile (De Waal et Omaar 1995, 156). L'aide internationale était désormais conditionnée à la mise en œuvre de réformes constitutionnelles, ce qui obligea le gouvernement d'Habyarimana à autoriser le multipartisme en 1990 (Khadiagala 2004, 68). Suite aux pressions des États-Unis, de la France, de la Belgique, des pays Africains ainsi que l'OUA et de l'ONU le président entama des négociations avec le FPR en juin 1992 et signa les Accords d'Arusha en 1993 (Wheeler 2002, 211).

Le génocide de 1994 résulta des craintes du groupe extrémiste Hutu au sein du parti présidentiel, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND) d'un partage de pouvoir avec les Hutu modérés et les Tutsi, particulièrement avec le FPR (Wheeler 2002, 211). Les accords d'Arusha prévoyaient l'adoption d'un nouvel accord de partage du pouvoir, l'établissement d'un gouvernement de transition, l'intégration du FPR au sein des Forces Armées du Rwanda (FAR), l'organisation d'élections parlementaires en 1995 ainsi que le rapatriement des réfugiés Tutsi (Paris 2004, 70). Afin de superviser la mise en place des accords, la constitution d'une nouvelle armée et la démobilisation, le Conseil de sécurité émit la résolution 872 désignant la Mission des Nations Unies d'Assistance pour le Rwanda (MINUAR) composée de 1,458 hommes et dirigée par le Général canadien Romeo Dallaire (UNSC 1994, 2).

Or, les accords ne furent pas respectés⁸. Au niveau domestique, leur mise en oeuvre échoua grâce à la résistance des groupes extrémistes Hutu de l'élite politique opposés à l'idée de partage du pouvoir avec les Tutsi. Leur instrument de propagande, la Radio Télévision Libre des Mille Collines « (...) began broadcasting in August 1993 by openly calling on the population to

⁸ Pour une explication détaillée de la mise en œuvre et de l'échec des Accords d'Arusha consulter: Gilbert M. Khadiagala, 2002. "Implementing the Arusha Peace Agreement on Rwanda". Dans Stephen Jonn Stedman, Donald Rothchild et Elizabeth Cousens, dir., *Ending Civil Wars: The Implementation of Peace Agreements*. (Boulder, Colo: Lynne Rienner, 463-498).

reject the agreement and to prepare to fight against the installation of an RPF- dominated government » (Khadiagala 2004, 76). La violence contre les Tutsi, organisée par le groupe *Akazu*, par le *Network Zero* composé d'éléments extrémistes du MRND et des milices *interahamwe*, et par la Coalition pour la Défense de la République (CDR) composée des milices *impuzamugambi*, s'intensifia en décembre 1993 et mit fin à toute possibilité de négociation⁹ (Lemarchand 1995, 10).

Au niveau régional, le coup d'État des militaires Tutsi au Burundi le 21 octobre 1993 résultant en l'assassinat du premier président Hutu Melchior Ndadaye qui avait mis fin à une domination Tutsi de près de 28 ans, fut interprété comme signe des visées de domination Tutsi. Selon Khadiagala,

« [M]ost observers regard events in Burundi as the most important trigger to the unraveling of the Agreement largely because it undercut the moral and organizational positions of Hutu political parties that previously had been the core of the consensus for negotiations and power sharing » (2004, 76).

Suite à l'intensification du stockage d'armes à Kigali ainsi qu'à l'information d'un plan d'extermination des Tutsi par les Hutu extrémistes, le Général Dallaire demanda au Département des Operations de Paix des Nations Unies la permission d'employer plus de forces armées (Dallaire 1996, 208). Sa requête fut refusée car cela dépassait le mandat de la MINUAR et toute action devait être entreprise en coopération avec les autorités locales. Les autorités Belges tentèrent aussi de plaider auprès du Conseil de sécurité en faveur de l'élargissement du mandat de la MINUAR, sans succès: les États-Unis et la Grande Bretagne s'opposèrent à ces requêtes indiquant que les risques et coûts dépassaient le mandat originel de maintien de la paix

⁹ Selon Wheeler, « (...) behind the scenes the organizational machinery of genocide was being created. This centered on four key elements: the architects of the 'final solution', which included members of the President's own family and trusted advisors; the rural organizers who were drawing up lists of Tutsi and moderate Hutu for extermination; the armed militias (the *interahamwe* and the *impuzamugambi*), who were the youth wings of the MNRD and CDR (...); and the Presidential Guard, which would support the death squads where necessary» Nicholas J. Wheeler. 2002. *Saving Strangers. Humanitarian Intervention in International Society*. (Oxford: Oxford University Press), 212.

(Khadiagala 2004, 77). Finalement, l'ONU prolongea le mandat de la MINUAR par la Résolution 902, jusqu'au 29 juillet 1994. Un dernier effort de réconciliation fut entrepris par le président de la Tanzanie Ali Hassan Mwinyi. Le président Habyarimana jura de respecter les accords de paix¹⁰ (Kuperman 2000, 96). Le 6 avril 1994, alors qu'il était en route de Dar-es-Salaam vers Kigali après avoir confirmé son attachement aux Accords d'Arusha, l'avion du président Habyarimana ayant à bord aussi le président du Burundi, Cyprien Ntaryamira, fut frappé par un missile, causant la mort des deux présidents (Kuperman 2000, 96).

La mort du président Habyarimana déclencha un génocide sans précédents par son intensité. Il dura 90 jours entre avril et juillet 1994. Le nombre de morts s'éleva à plus de 800,000 personnes, dont la majorité Tutsi ainsi que des Hutu modérés (Kuperman 2000, 96). Après la mort du président, la Garde présidentielle, l'armée et les milices Hutu entourent Kigali, exécutent les Tutsi qui tentaient de fuir (Lemarchand 1995, 10-11 ; Kuperman 2000, 96 ; DiPrizio 2002, 64-65), des membres modérés du gouvernement tels le premier ministre Agathe Uwilingiyimana et le Président de la Cour Suprême, ainsi que des membres de l'opposition.

Le Général Dallaire avisa l'ONU de ces développements et demanda une révision du mandat de maintien de la paix de la MINUAR afin de contrer le génocide. Cependant, la première préoccupation de l'ONU était le retrait de ses troupes du Rwanda (Khadiagala 2004, 78-709). La sécurité des troupes internationales devint prioritaire lorsque le 7 avril 1994 les milices Hutu tuèrent dix soldats Belges et mutilèrent leurs cadavres dans l'espoir de causer le retrait rapide des Belges, de même que les Américains s'étaient retirés de la Somalie lorsque dix-huit de leurs soldats furent massacrés par les milices (Khadiagala 2004, 79 ; Power 2002, 332). Effectivement, les Belges retirèrent leurs 420 soldats le 13 avril (Mouton 1995, 32). Le Conseil

¹⁰ Selon Fergal Keane, l'engagement du président Habyarimana envers les Accords d'Arusha lui coûta la vie. Fergal Keane. 1996. *Season of Blood: A Rwandan Journey* (London : Penguin), 27.

de sécurité émit le 21 avril 1994 la résolution 912 réduisant le nombre des soldats de la MINUAR de 2,500 à 270, ce qui laissa libre cours aux extrémistes Hutu de poursuivre le génocide (Khadiagala 2004, 79). Les Belges et les Français envoyèrent des troupes au Rwanda afin d'évacuer leurs nationaux, mais la communauté internationale ne fit aucun effort pour mettre fin au génocide.

Le 17 mai 1994 le Conseil de sécurité décida, sous la pression de pays Africains et de la Nouvelle Zélande, d'augmenter la taille de la MINUAR à 5,500 soldats et de l'autoriser à protéger les civils et faciliter l'assistance humanitaire (UNSC 1994). Or, la mission avait des capacités militaires limitées et son mandat ne lui permettait l'utilisation de la force que pour se défendre. De plus, cette dernière ne réussit à se déployer que trois mois après la fin du génocide, et jusqu'au 25 juillet il n'y avait que 500 soldats sur le terrain.

Le Conseil de sécurité approuva sous le Chapitre VII de la Charte de l'ONU le 22 juin, la mission française baptisée «Opération Turquoise» composée de 2,555 troupes françaises et 350 sénégalaises. Cette mission créa des zones humanitaires sûres au Sud-ouest du Rwanda pour protéger les personnes déplacées vers le Zaïre sous la pression de l'avancée du FPR. Suite à l'augmentation du nombre des réfugiés rwandais au Zaïre, les États-Unis décidèrent de lancer la mission *Operation Support Hope* le 23 juillet 1994, composée de 3,000 soldats. Son objectif principal consistait à apporter de l'aide aux réfugiés et aux organisations d'assistance dans la région, y compris à Goma, Kigali et en Uganda (Minear et Guillot 1996, 111).

La guerre civile ainsi que le génocide se terminent en mi-juillet, lorsque le FPR prit le contrôle du pays. (DiPrizio 2002, 65). Le conflit causa le déplacement et le massacre des deux tiers de la population rwandaise. En septembre 1994 le nombre de réfugiés rwandais, majoritairement Hutu s'éleva à deux millions, le nombre des déplacés à l'intérieur du pays attint

le même chiffre, et le génocide causa la mort de centaines de milliers de personnes (Minear et Guillot 1996, 63).

2.2 La non intervention, fruit d'une absence d'informations ?

Dans cette section il s'agit de démontrer que la non-intervention des États-Unis relève de l'absence de volonté politique de l'administration de Clinton à intervenir dans un pays ne représentant pas d'intérêts stratégiques pour ces derniers, plutôt que d'une absence d'informations sur la crise qui faisait rage dans ce pays.

Lors d'un discours tenu devant des foules réunies à l'aéroport de Kigali en mars 1998, le président Clinton affirme que « [W]e come here today partly in recognition of the fact that we in the United States and the world community did not do as much as we could have and should have done to try to limit what occurred » (Power 2001). Implicitement, le président affirme que les actions des États-Unis, bien que présentes ne furent pas suffisantes pour éviter le génocide. Or, cette affirmation ne reflète pas la réalité. Selon Samantha Power

« [I]n reality the United States did much more than failed to send troops. It led a successful effort to remove most of the UN peacekeepers who were already in Rwanda. It aggressively worked to block subsequent authorization of UN reinforcements. It refused to use its technology to jam radio broadcasts that were a crucial instrument to the coordination and perpetuation of the genocide. And even as on average 8,000 Rwandans were being butchered each day, U.S. officials shunned the term "genocide", for fear of being obliged to act. The United States did virtually nothing "to try to limit what occurred" » (Power 2001, 2).

La justification de la mauvaise compréhension du conflit ainsi que de la mauvaise information peut s'avérer partiellement vrai seulement lors des premiers jours du génocide, soit jusqu'au 20 avril 1994. Considéré comme « (...) a tiny state in a region of little strategic value » (Kuperman 2000, 101), les agences d'intelligence américaines n'avaient pas investi leurs ressources au Rwanda. Leurs sources d'information étaient les médias internationaux, les

organisations des droits de l'Homme, ainsi que l'ONU (Kuperman 2000, 101). De plus, la Radio Télévision des Mille collines mena une campagne de désinformation pour ainsi désorienter les internationaux. Cependant, l'information des massacres atteint l'administration lors des trois premiers jours du génocide par le biais de diplomates américains, qui affirmaient « (...) that well-armed extremists were intent on eliminating the Tutsi.» (Power 2001, 2). La presse américaine « (...) spoke of the door-to-door hunting of unarmed civilians. » (Power 2001, 2). Les medias sonnèrent l'alarme sur les massacres des Tutsi au Rwanda en publiant des articles dès le 8 avril 1994, notamment le *Washington Post* et le *New York Times*.

Les témoignages des officiers américains spécialistes du conflit rwandais démontrent que bien qu'il y avait confusion au début du conflit à savoir s'il s'agissait de massacres génocidaires ou des meurtres résultant de la guerre civile, les Américains ont rapidement compris les intentions des milices (Power 2002, 354). En effet, Joyce Leader, adjoint du chef de la mission au Rwanda affirmera que « [B]y 8 a.m. the morning after the plane crash, we knew what was happening, that there was systematic killing of Tutsi » (Power 2002, 354). Le Général Dallaire informa l'ONU qu'il s'agissait de nettoyage ethnique des Tutsi au Rwanda, et employa le terme « génocide » au mois de mai, suite à son étude sur la signification du terme, l'application de celui-ci pour décrire le cas du Rwanda ainsi que les implications de son utilisation (Power 2002, 354). De plus, les forces spéciales américaines envoyées à Kigali pour s'informer sur la situation affirmaient dans le mémorandum *Responsibility for Massacres in Rwanda* émis le 26 avril 1994, qu'il s'agissait d'un génocide et que le chef de ce dernier, le Colonel Bagosora, avait décidé de « (...) liquidate their opposition and exterminate the Tutsi population. » (Power 2002, 355).

Ensuite, les organisations non gouvernementales demandèrent au gouvernement américain et au Conseil de sécurité d'employer le terme génocide pour décrire les événements, ce qui suscita un grand débat entre diplomates et avocats quant à l'application de ce terme aux

massacres ayant lieu au pays. Human Rights Watch demanda au Conseil de sécurité d'employer le terme « génocide » pour qualifier les massacres commis au Rwanda, ayant estimé que le nombre de morts atteignit 100, 000 le 19 avril 1994. La Croix Rouge informa que ce nombre pouvait se situer entre 100,000 et 300,000 alors que Oxfam considérait qu'il s'agissait plutôt de 500,000 victimes jusqu'au 28 avril 1994.

Ceci démontre clairement que si les États-Unis n'intervinrent pas pour arrêter le génocide, ce n'était certainement pas grâce au manque d'information face à la gravité et de la situation au Rwanda et de l'intensité des massacres. Ainsi, les États-Unis, ont œuvré non seulement contre leur implication, mais aussi contre celle d'une mission d'intervention de l'ONU. En effet, Clinton ne percevait pas la mise en œuvre d'une intervention onusienne sans la participation des États-Unis.

Selon Power, « [E]ven after the reality of genocide in Rwanda had become irrefutable, when bodies were shown choking the Kagera River on America's nightly news, the brute fact of the slaughter failed to influence U.S. Policy except in a negative way » (2002, 358-359). En effet, l'administration refusa d'employer le terme génocide car cela aurait obligé les signataires du *1949 UN Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide* de prévenir ou mettre fin au génocide alors qu'ils n'étaient pas disposés à cela (Shawcross 2001, 136 ; Barnett 2002, 138-139 ; Power 2002, 359). En effet, l'administration était concernée par la perte de crédibilité des États-Unis s'ils acceptaient publiquement le génocide rwandais et n'agissaient pas afin de mettre fin à celui-ci (Power 2002, 359). La crise du Rwanda ne représenta pas un sujet d'intérêt pour l'administration Clinton, cette dernière n'ayant point organisé une réunion des chefs de la politique étrangère pour en discuter. Clinton pouvait se permettre d'ignorer la crise, peu importe l'ampleur humanitaire de celle-ci, sans encourir des risques politiques (Power 2002, 366). Dans un contexte d'élections imminentes au Congrès américain, l'administration ne parlait

pas de génocide au Rwanda afin d'éviter de se voir obligée d'agir conséquemment. Selon Adebajo, ce sont les calculs politiques qui ont prévalu plutôt que l'obligation face au droit international de prévenir le génocide. Il affirme que « (...) Clinton's officials were ordered not to describe the massacres as "genocide" in a bid to escape pressure for the UN Security Council to mandate a military intervention to stop the massacres.» (Adebajo 2003, 177).

Finalement, le désengagement des Américains et de la communauté internationale face au génocide rwandais est expliqué par Alison Des Forges: « The Americans were interested in saving money, the Belgians were interested in saving face, and the French were interested in saving their ally, the genocidal government. (...) All that took priority over saving lives » (Shawcross 2001, 145).

2.3 La nouvelle doctrine américaine du *peacekeeping*, l'absence d'intérêt national et la non-intervention au Rwanda

Cette section vise à démontrer que la non-intervention américaine dans cette crise résulte de l'adoption de la nouvelle doctrine du maintien de la paix des États-Unis, appelée *Presidential Decision Directive 25*. Cette doctrine reflète une vision réaliste de l'utilisation de la force en plaçant l'intérêt national comme condition *sine qua non* de toute mission d'intervention.

La position de non-intervention des États-Unis peut être expliquée par la politique isolationniste du Congrès américain et du Pentagone, incarnée dans la nouvelle doctrine des opérations de paix intitulée *Presidential Decision Directive 25*. Cette dernière découla de l'échec de la mission en Somalie, ainsi que de l'opposition du Congrès à la participation des troupes américaines dans des missions dirigées par des autorités autres que celles nationales (Adebajo 2003; Wheeler 2002, 224). Selon la PDD 25, la possibilité d'une intervention au Rwanda doit être envisagée seulement si l'intérêt national américain est engagé. La nouvelle doctrine des

operations de paix émise le 3 mai 1994, peu après le retrait des troupes américaines de la Somalie reflètera « (...) a sharp curtailment of American involvement in future armed humanitarian interventions and that marked a retreat from his administration's earlier rhetoric of assertive multilateralism » (Clarke & Herbst 1996, 70-71). Le président Clinton ainsi que son administration décidèrent de ne pas intervenir après le déclenchement de la crise, en affirmant que le Rwanda n'était pas important pour les intérêts américains (DiPrizio 2004, 83). En effet, « (...) the Clinton administration, burned by its inherited Somalia debacle, became reluctant to intervene in African conflicts. Isolationism began to sweep the power corridors in Congress and the Pentagon. At the height of this isolationist mood came the Rwandan genocide » (Payne & Dagne 2002, 39).

Défenseur du principe des droits de l'Homme, le candidat à la présidence Clinton avait initié une politique plus active face aux opérations de paix et au rôle des Nations Unies et des États-Unis dans ces missions que ses prédécesseurs. Lors de la campagne électorale de 1992, les enjeux de la politique étrangère sur lesquels Clinton se concentra étaient la Bosnie et Haïti. De plus, il avait critiqué la politique du président Bush face aux violations des droits de l'Homme en Bosnie, en Haïti et en Chine. Il s'était prononcé en faveur du respect des droits de l'Homme, de l'expansion de la démocratie et d'un rôle plus important des Nations Unies. Selon Daalder « (...) the foreign policy team shared with Anthony Lake, Clinton's national security advisor, a preference for pragmatic 'neo-Wilsonianism', where the primary objective would be the defense of human rights, enlargement of democracy and support for market-based economies » (Daalder 1996, 40). Ainsi, afin de s'assurer la protection et la promotion des intérêts américains, les États-Unis devaient assumer un rôle de leadership au sein d'organisations telles que l'ONU et soutenir la promotion de la paix et prospérité internationale (DiPrizio 2002, 72).

Cette position se modifiera cependant et au déclenchement de la crise du Rwanda, ces

prémises ne seront que de la rhétorique. L'Afrique ne représentait pas d'intérêts pour les américains car elle ne présentait aucun des facteurs économiques nécessaires à la stratégie d'*enlargement* des États-Unis (Brinkley 1997). De plus, suite à l'échec en Somalie, le président demanda une revue des opérations de paix ainsi que le rôle des États-Unis dans ces dernières. Le texte qui en découla, soit la nouvelle doctrine édictée dans la PDD-25, établit des directives strictes quant à la participation des États-Unis aux opérations de maintien de la paix menées par l'ONU. Selon Power, cette nouvelle doctrine du maintien de la paix

« (...) did not merely circumscribe U.S. participation in U.N missions ; it also limited U.S. support for other states that wished to carry out UN missions. Before such operations could garner U.S approval, policymakers had to meet the PDD's requirements, showing U.S. interests at stake, a clear mission goal, acceptable costs, Congressional, public and allied support, a clear command-and-control arrangement, and an exit strategy » (2002, 378).

Ainsi, l'adoption de la PDD-25 limita les possibilités des États-Unis d'intervenir au Rwanda et souligna que les opérations de paix n'occupaient plus une place centrale dans la politique de l'utilisation de la force. Plusieurs témoignages illustrent le désengagement américain dans cette crise comme découlant de l'absence d'intérêts nationaux. En effet, lorsqu'un officier du Bureau des Affaires Africaines au Pentagone propose de surveiller de près les événements survenant au Rwanda et au Burundi en ajoutant les deux États à leur liste de priorités, la réponse qu'il a reçu de son supérieur était « (...) if something happens in Rwanda-Burundi, we don't care. Take it off the list. U.S. national interest is not involved and we can't put all these silly humanitarian issues on lists. (...) Just make it go away. » (Power 2002, 342). Les nouvelles directives concernant la participation des États-Unis dans les opérations de paix étaient si rigoureuses qu'elles représentaient un abandon de la politique d'« assertive multilateralism » que l'administration Clinton s'appropriait. Anthony Lake, conseiller sur la sécurité nationale affirmera à l'émission de cette directive que « (...) peacekeeping is not at the center of our foreign or defense policy. » (Daalder 1996, 59). Ainsi, la PDD-25 obligea les États-Unis

d'étudier la possibilité d'une mission au Rwanda sous l'angle des intérêts américains. Lors d'une entrevue à *Frontline*, Lake affirmera que la crise du Rwanda ne rencontrait pas les critères spécifiques de la nouvelle doctrine américaine du maintien de la paix, la PDD-25 ce qui explique la position de non-intervention adoptée par l'administration (Lake 2003).

Il serait donc juste d'affirmer que l'obstacle majeur à l'intervention humanitaire au Rwanda résidait d'abord dans l'absence de la volonté politique des États-Unis d'assumer les coûts et les risques d'une intervention armée ayant pour but de sauver des vies rwandaises dans un pays ne représentant pas d'intérêts stratégiques pour ces derniers. En effet, Alex Bellamy et Nicolas Wheeler affirment que l'échec de la société internationale à mettre fin au génocide rwandais qui produisit plus de 800,000 morts

« (...) indicates that state leaders remain gripped by the mind-set of statism. There was no intervention for the simple reason that those with the military capability to stop the genocide were unwilling to sacrifice troops and treasure to protect Rwandans. International solidarity in the face of genocide was limited to moral outrage and the provision of humanitarian aid » (Bellamy et Wheeler 2008, 529).

En effet, l'intérêt national des États les plus puissants, particulièrement des États-Unis, détenant les capacités militaires nécessaires pour mettre fin au génocide n'étant pas interpellé par la crise, ce dernier ne voulait pas investir ses troupes et capacités matérielles pour des raisons morales et humanitaires. La norme humanitaire a échoué à motiver les grandes puissances d'intervenir rapidement, alors que la gravité du cas rwandais fut unique. Dans les mots de Bellamy et Wheeler « (...) this was a uniquely horrible case with a rate of killing higher than that of the holocaust » (2008, 530). En outre, Alain Destexhe affirmera que «[T]he main reason the international community did not intervene early on was American unwillingness to make a substantial commitment in an area of no strategic interest to them» (1994-1995, 10). La fin de la Guerre froide modifia la politique américaine de l'Afrique. Suite à la disparition de la 'menace communiste' les États-Unis retirèrent leur soutien aux dirigeants africains clients des États-Unis,

ce qui aura pour conséquence le déclenchement d'innombrables guerres civiles. Les considérations géostratégiques de l'intérêt national l'emportaient sur celles de solidarité (Docking 2008, 208).

De plus, l'intérêt national lors de la présidence Clinton est vu comme le repli sur les affaires domestiques des États-Unis. En effet, la politique domestique fut le thème central du candidat Clinton lors de sa campagne électorale contre le président George H. W. Bush. En effet, l'économie, l'éducation, la santé et le crime furent les enjeux sur lesquels se concentra Clinton, tout en critiquant les choix de politique étrangère du président Bush (DiPrizio 2002, 73). L'opinion publique condamnait ce dernier de ne pas avoir travaillé suffisamment pour mettre fin à la récession économique, et la victoire de la nouvelle administration était perçue comme un mandat en faveur des enjeux de la politique domestique qui devraient précéder ceux de la politique internationale. Selon Daalder, bien que les opérations de paix multilatérales représentaient un moyen pour les États-Unis de rester engagés sur les enjeux internationaux sans assumer seuls les coûts que cela implique,

« (...) as domestic and congressional criticism of multilateralism and the United Nations mounted in the wake of the Somalia debacle, the administration chose to join its critics rather than defend its policy, » (Daalder 1996, 59-60).

De plus, la politique étrangère de l'administration de Clinton était concentrée sur la crise en Haïti qui était très proche des États-Unis et jouissait d'une plus grande couverture médiatique. En effet, le secrétaire d'État Warren Christopher affirmera que « (...) our concentration on Bosnia and Haiti may have drawn our attention away from the killings in Rwanda » (Christopher 2002).

Ensuite, une partie importante du Congrès américain était aussi opposée aux opérations de paix, plus particulièrement suite à la mort de dix-huit soldats américains en octobre 1993 en Somalie, lors d'une bataille contre le Général Mohammed Farah Aideed. En effet, la mission en

Somalie était critiquée sévèrement par le Congrès même avant l'épisode de l'exécution de ces soldats à Mogadishu. Ces critiques soulevaient les coûts de la mission et ses objectifs. Ainsi, selon Harry Johnston et Ted Dagne, la mission en Somalie était surtout critiquée par les républicains « [A]nother contributing factor was domestic politics. Some in the opposition clearly intended to score political points by embarrassing President Clinton (...) » (Johnston & Dagne 1997, 191-192). Suite aux premières pertes de vies américaines en août 1993, le Sénateur Démocratique Robert Byrd dénonça les coûts de la mission et affirma que l'appui du public et du Congrès à la mission était en déclin et que le retrait des soldats américains était nécessaire car « (...) this could lead to another Beirut (...) » (DiPrizio 2002, 75). De plus, cet échec en Somalie ainsi que la mauvaise gestion de la crise en Haïti indiquèrent que les tentatives humanitaires multilatérales risquaient de se traduire en des pertes importantes pour les États-Unis (Power 2001, 9).

Ainsi, en octobre 1993, suite à la mort de dix-huit soldats américains à Mogadishu, le Congrès exigea le retrait des troupes américaines « (...) members of Congress demanded immediate withdrawal of U.S. troops from Somalia (...). With Somalis dragging Dead U.S. soldiers through the Streets of Mogadishu and congressional offices receiving about 300 calls a day from angry constituents, no one was willing to support the UN mission » (Johnston & Dagne 1997, 200). En effet, soutenir la mission en Somalie alors que celle-ci se traduisit en un échec de l'administration de Clinton aux yeux de l'opinion publique serait politiquement couteux pour le président.

Lorsque le coût humain de l'intervention humanitaire devint trop élevé aux yeux de l'opinion publique et du Congrès, le président Clinton déclara le retrait de ces dernières au plus tard le 31 mars 1994. L'échec de l'ONU en Somalie ainsi que les événements qui causèrent le retrait américain auront des répercussions importantes sur la position américaine face à la crise au

Rwanda. Les Tutsi furent les premiers à subir les conséquences de la nouvelle doctrine américaine du maintien de la paix (Destexhe 1998, 97). En effet,

« [T]he Somalia debacle had serious ramifications for the foreign policy agenda of the Clinton administration. Its delayed action in mid-1994 at the United Nations Security Council (...) contributed to the unnecessary deaths of many Rwandans. (...) Rwanda, therefore, became the first victim of the administration's Presidential Directive Decision 25.» (Johnston & Dagne 1997, 191).

Selon Nicolas Wheeler, le président Clinton aurait pu argumenter en faveur d'une mission d'intervention humanitaire au Rwanda lors des deux premières semaines du génocide en affirmant que « (...) halting a genocide was both a moral duty and in the national interest » (2002, 224). En effet, la nouvelle doctrine indique qu'il est dans l'intérêt national américain d'intervenir lorsque

« [T]here is a threat to or breach of international peace and security, often of a regional character, defined as one or a combination of the following: - International aggression, or; - Urgent humanitarian disaster coupled with violence; - Sudden interruption of established democracy or gross violation of human rights coupled with violence, or threat of violence » (Presidential Decision Directives 1994).

Le cas du Rwanda respectait plusieurs de ces critères. Or, la décision de Clinton de ne pas mobiliser de l'appui en faveur d'une intervention au Rwanda démontre clairement que l'intérêt national défini en termes de sécurité est une condition *sine qua non* à toute mission d'intervention. En effet, l'idée selon laquelle « (...) US soldiers should be put at risk in defence of common humanity. » (Wheeler 2002, 224) n'était pas concevable.

De plus, l'échec de l'intervention internationale en Somalie fut interprété comme signifiant que toute intervention internationale en Afrique était destinée à échouer et que les conflits africains présentaient des caractéristiques particulières. Or, on peut plutôt affirmer que si l'intervention internationale lors des crises africaines, particulièrement celle de la Somalie, a échoué cela s'explique par l'absence de la volonté politique et des intérêts nationaux des grandes

puissances, particulièrement des États-Unis, qui ne voulaient pas mettre en danger leurs troupes au nom de la solidarité internationale. S'il y a une similitude entre le cas somalien et celui rwandais c'est que les deux pays étaient « (...) marginal in terms of Western, particularly US, interests » (Mayall 2004, 135). Ainsi selon Mayall, « [T]he immediate consequence of disengagement from Somalia was the Western denial that genocide had occurred in Rwanda » (2004, 135).

Lors du déclenchement de la violence au Rwanda, le Congrès américain n'exigea pas l'envoi de troupes américaines dans ce pays afin de mettre fin à la violence. Tout en critiquant l'administration Clinton de ne pas avoir porté suffisamment d'attention à la crise et lui demandant de fournir une plus grande aide humanitaire, le Congrès n'envisagea pas l'envoi de troupes au Rwanda. En effet, la nouvelle doctrine PDD-25, qui s'inscrit clairement dans le cadre réaliste, fut très bien reçue par ce dernier.

Enfin, le secteur militaire était aussi en faveur de l'adoption de cette nouvelle doctrine du maintien de la paix et s'opposait à la participation des États-Unis aux opérations de paix (DiPrizio 2002, 76). En effet, le Général Powell, qui occupait le poste de *Chairman of the Joint Chiefs of Staff*, informé par la doctrine Weinberger-Powell, consistant en certaines directives quant à l'utilisation de la force armée lors des administrations Reagan et Bush, était parmi ceux qui s'opposaient le plus à l'engagement américain face au maintien de la paix. Ce dernier croyait que « (...) even though U.S troops could contribute to various sorts of peace operations, their mission was to "win the nation's wars" » (DiPrizio 2002, 76). La vision de Powell sur l'utilisation de la force armée était partagée par plusieurs au sein du Congrès, de l'opinion publique et de l'armée. En effet, les États-Unis se retireront de la politique internationaliste selon laquelle les

troupes américaines serviraient sous commandement de l'ONU (Mayall 2004, 134). En outre, Powell affirma que la force armée ne doit être utilisée que lorsqu'il y a des intérêts nationaux vitaux américains impliqués, lorsque les objectifs de la mission sont clairs et qu'il y a une stratégie de retrait clairement définie (Powell 1992-1993 ; Mayall 2004, 134). La force employée doit être décisive, en soulignant que même si en théorie il est possible d'atteindre les objectifs en employant un niveau de force minimal, la pratique sur le terrain est une toute autre réalité (Powell 1992). Ainsi, ces conditions qui s'avèrent impossibles à réunir dans le cadre d'une mission de maintien de la paix, limitèrent considérablement la possibilité de la participation américaine aux interventions humanitaires. Le concept d'une intervention désintéressée fut abandonné (Mayall 2004, 124).

Nous pouvons ainsi affirmer que la nouvelle doctrine, *Presidential Decision Directive 25*, émise le 3 mai 1994 reflète la position du Pentagone sur les opérations de paix plutôt que la vision du multilatéralisme prôné par l'administration de Clinton au début de son mandat. La nouvelle politique refléta le rôle limité des opérations de paix « (...) in U.S. foreign Policy and, reflecting Pentagon thinking, explicitly noted that the primary mission of the military was not peace operations but to protect U.S. interests by deterring or fighting the nations wars » (DiPrizio 2002, 77).

Ainsi, puisque le Rwanda était perçu comme n'étant pas suffisamment importante pour les intérêts américains, les États-Unis décidèrent de ne pas intervenir et firent leur possible pour convaincre les Nations Unies d'adopter cette même position face à la crise. En effet, selon *The International Panel of Eminent Personalities* organisé par l'OUA en 1998 afin d'analyser le génocide rwandais de 1994 « (...) the US repeatedly and deliberately undermined all attempts to

strengthen the UN military presence in Rwanda (...) the genocide taking tens of thousands of lives daily, the Security council (...) cut the UN forces in half at the exact moment they needed massive reinforcement. » (Ayoob 2002, 89). Dans l'impossibilité de se retirer complètement, l'ONU décida de réduire le nombre de troupes déjà sur le terrain au sein de la MINUAR. En effet, les missions de l'ONU étaient vouées à l'échec sans l'appui matériel des États-Unis. Un tel échec au Rwanda, en addition à celui de l'intervention en Somalie, aurait miné davantage à la crédibilité de cette organisation (Barnett 1997, 551-578; Wheeler 2002; 216). Les États-Unis ne pouvaient pas permettre un second échec de l'organisation alors que l'ONU représente une institution qui est utile dans la poursuite de leurs intérêts. De plus, l'expérience en Somalie découragea le Congrès, les militaires ainsi que l'opinion publique de s'impliquer dans des futures interventions humanitaires. Selon DiPrizio « (...) it was the killing of eighteen U.S. soldiers during a firefight in Mogadishu that galvanized opinion against intervention, thus sealing Rwanda's fate » (2002, 71).

2.4 Le cadrage de la crise par les officiels américains dans les medias

L'intervention américaine lors de la crise au Rwanda en 1994 ne servait pas l'intérêt national des États-Unis. Ainsi, l'administration Clinton refusa de « nommer le crime » en public (Heinze 2007, 360). En effet, selon Heinze, « [U].S. officials went to great lengths in the semantical charade to avoid the rhetoric. » (2007, 366). Le porte parole du Département de l'État affirmera lors d'une conférence que « (...) the use of the term 'genocide' has a very precise legal determination (...) There are other factors in there as well. (...) But I'm not able to look at all of those criteria at this moment and say 'yes/no' » (Heinze 2007, 366). Ceci démontre la réticence des Américains à reconnaître la nature des crimes commis au Rwanda.

Ainsi, afin d'éviter l'obligation morale d'agir pour mettre fin au génocide lorsque la crise

serait identifiée comme telle, les officiels américains décidèrent de ne pas utiliser le terme. Plutôt, ils ont cadré le conflit comme étant un cas de guerre civile, d'État effondré, ou de haines historiques ; des phénomènes que les américains ne pouvaient pas résoudre (DiPrizio 2002, 81). De plus, dans un article du *Washington Post* publié le 17 avril 1994, les éditeurs affirment que « [T]he United States has no recognizable national interest in taking a rôle, certainly not a leading rôle. (...) in a world of limited political and economic resources, not all of the many fires will be equally tended. Rwanda is in an unpreferred class». (Power 2002, 374). Dans ces conditions, bien que critique face à la gestion de la crise de l'administration de Clinton, l'opinion publique ne s'est jamais proclamée en faveur d'une intervention armée visant à mettre fin au génocide et ainsi sauver des vies rwandaises. En effet, les conflits en Irak, Yougoslavie, Somalie, Burundi, Haïti, Soudan, Liberia, Angola, et ailleurs, avaient provoqué une certaine indifférence auprès du public américain.

Dans une entrevue à l'émission *Nightline*, le président Clinton renforcera ces idées. En effet, lorsque le présentateur Ted Koppel attira son attention sur l'inaction de la communauté internationale au Rwanda, le président fera appel à l'intervention en Somalie et, évoquant les leçons tirées des erreurs commises, affirma qu'il est essentiel d'éviter la répétition de ces dernières. Il affirma que les crises humanitaires sont souvent accompagnées de conflits politiques et armés difficiles sinon impossibles à résoudre. De plus, bien que la presse américaine traita la crise rwandaise de façon assidue, la couverture médiatique n'était pas suffisamment ample. En effet, tout au long du génocide entre le mois d'avril et juin, le nombre de reporters s'éleva à quinze (Livingstone & Eachus 1999, 209).

L'opinion publique aurait pu être cadrée en faveur d'une intervention si la couverture médiatique avait été plus explicite sur la nature de la violence au Rwanda, ou si la Maison blanche avait montré plus de volonté politique pour la résolution de la crise. Au contraire,

l'administration Clinton ne montra pas d'intérêt à clarifier la situation au Rwanda pour le public américain, confondit cette dernière en parlant de massacres et de victimes de la guerre civile, et en refusant de considérer le cas un génocide jusqu'en mi-juin, lorsque le conflit était à sa fin (DiPrizio 2002, 82).

Conclusion

Pour conclure, face au génocide le plus important depuis la fin de la guerre froide, les États-Unis, puissance majeure au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et signataire de la Convention sur le Génocide, décida d'opter pour la non intervention et l'inaction. Cette politique fut adoptée car l'administration Clinton avait conclu que le Rwanda n'était pas suffisamment importante pour l'intérêt national américain pour y consacrer des ressources humaines, militaires et politiques. La non intervention au Rwanda résulta de l'adoption d'une nouvelle doctrine de peacekeeping, la Presidential Decision Directive 25, stipulant que toute mission d'intervention devrait être motivée par l'intérêt national. Finalement, le cadrage fait à ce conflit par les officiers américains démontre que la non intervention a été motivée par l'absence d'intérêts américains au Rwanda. En définitive, le comportement des États-Unis face au génocide rwandais démontre clairement que bien qu'il puisse y avoir plusieurs sources de motivation qui influent sur le comportement des États, la présence ou l'absence du « *self-interest* » représente le principal moteur d'action des États sur la scène internationale.

CHAPITRE III

L'INTERVENTION DES ÉTATS-UNIS AU KOSOVO (1999)

Les interventions militaires de l'OTAN des années 1990 dans les Balkans et plus particulièrement celle de 1999 au Kosovo relèvent d'un ordre international modifié suite à la fin de la Guerre froide ainsi que des dilemmes de la politique étrangère américaine. En effet, selon John Ikenberry « What the Kosovo experience reveals is an international order built on a contradictory, shifting, and unstable mix of international norms, great power interests, and American military predominance » (Ikenberry 2000, 85). Dans ces conditions, la question posée dans ce chapitre est la suivante: «Quelles sont les motivations des États-Unis, plus particulièrement du Président Clinton et son administration, d'intervenir militairement dans la crise du Kosovo en 1999? » Dans ce chapitre, nous défendons l'idée que l'intervention des États-Unis au Kosovo en 1999 peut être expliquée par la présence d'intérêts américains de 'soft security'¹¹.

Le chapitre sera construit comme suit. Dans un premier temps, il s'agit de faire le point sur le conflit du Kosovo et son irruption sur la scène internationale. Ensuite, il s'agit d'expliquer comment cette intervention militaire relève de la grande stratégie américaine de l'après Guerre froide consistant notamment en l'approfondissement de son engagement sécuritaire en Europe et en la préservation de sa position hégémonique et de son prestige sur la scène internationale. Dans un troisième temps, cette intervention sera expliquée comme relevant de l'intérêt d'assurer la stabilité régionale. Finalement, l'intervention lors de la crise du Kosovo sera expliquée comme un moyen des États-Unis de préserver la crédibilité de l'OTAN.

¹¹ Les intérêts de *soft security* consistent en la préservation de l'OTAN et de sa crédibilité, en la préservation de la position prépondérante des États-Unis au sein de cette organisation, ainsi qu'en la préservation de la stabilité régionale. Voir Robert C. DiPrizio, 2002. *Armed Humanitarians. U.S. Interventions from Northern Iraq to Kosovo*, (Baltimore : John Hopkins University Press), 17.

3.1 Les événements menant à la guerre de l'OTAN contre la Serbie

Le conflit du Kosovo a ses origines plongées dans l'histoire : Serbes et Albanais revendiquent ce territoire depuis des siècles (Castellan 2004, 572 ; Demjaha 2000, 32 ; Janzekovic 2006, 178). Les Albanais considèrent que le Kosovo leur appartient par le droit de l'autochtonie alors que les Serbes évoquent le lien étroit existant entre ce territoire et leur identité nationale (Denitch 1994, 113-115) depuis la Bataille de Kosovo Polje en 1389¹².

L'année 1989 marquée par l'arrivée au pouvoir de Slobodan Milosevic change la dynamique du conflit. En effet, Milosevic ne tardera pas à supprimer l'autonomie octroyée à cette province par le Maréchal Joseph Tito (Janzekovic 2006, 176). Ainsi, les Albanais du Kosovo constituant à ce moment 90 % de la population, sont soumis à l'autorité des Serbes (Demjaha 2000, 33). Face aux politiques assimilationnistes serbes ainsi que l'abus massif des droits de l'homme et des libertés civiles, les Albanais réagissent en créant un gouvernement et des institutions parallèles. Suite au référendum populaire du Septembre 1991 « La République du Kosovo » est proclamée et le 19 octobre 1991, un gouvernement clandestin parallèle est constitué. Le président Ibrahim Rugova, à la tête de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), mène une campagne non-violente pour le droit à l'autodétermination, espérant d'obtenir une réaction favorable de la part de la communauté internationale.

En réponse à ce mouvement sécessionniste, Milosevic impose la censure sur la radio et de la télévision, l'interdiction des médias albanais, la mobilisation de l'armée et la police, l'armement des populations Serbes, et finalement les emprisonnements administratifs (Castellan 2004, 573). Afin d'éviter le déclenchement d'un conflit armé qui aurait des répercussions importantes pour la stabilité des pays voisins tels l'Albanie et la Macédoine, les États-Unis menacent le gouvernement serbe dès décembre 1992 de l'utilisation des mesures coercitives

¹² Bataille menée par les Serbes contre la domination turque.

contre les Serbes du Kosovo et la Serbie, en accusant cette dernière d'être responsable du déclenchement d'un conflit au Kosovo. Cette menace sera répétée par l'administration Clinton en février et en juillet de 1993 (Crawford 2001-2002, 506).

Les accords de Dayton qui mirent fin aux affrontements interethniques en Bosnie-Herzégovine réitérèrent l'intégrité territoriale de la Serbie sans réinstaurer l'autonomie du Kosovo, envoyant ainsi un message clair aux Albanais du Kosovo : « the international community understood only the language of armed conflict » (Demjaha 2000, 34). Suite à la répression serbe continue et à l'inaction de la communauté internationale le mouvement sécessionniste s'organise autour de l'aile plus radicale soit l'Armée de la Libération du Kosovo (ALK) qui revendique l'indépendance. La crise politique de l'Albanie au printemps de 1997 permet à l'ALK de s'armer suffisamment pour mener des opérations de guérilla contre les militaires et civils serbes. L'administration de Clinton condamne ces actions et considère l'ALK comme un groupe terroriste représentant une menace à la stabilité des Balkans (Crawford 2001-2002, 506). Les représailles serbes contre l'ALK attirent l'attention de la communauté internationale et l'envoyé spécial des États-Unis pour les Balkans, Robert Gelbard, condamne la réaction serbe et réitère la menace américaine (Crawford 2001-2002, 506-507).

Le conflit fait irruption sur la scène internationale suite au massacre de soixante Albanais à Drénica- familles des combattants de l'ALK- par des forces serbes entre février et mars 1998 (Daadler & O'Hanlon 2000, 227). Le Groupe de contact pour le Kosovo composé par les États-Unis, la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie et la Russie condamne la violence exercée contre la population civile du Kosovo, exige le retrait des forces de Milosevic du Kosovo et la présence de groupes humanitaires sur le territoire ; et établit un dialogue avec les Albanais du Kosovo (Daadler & O'Hanlon 2000, 227). Le Conseil de sécurité des Nations Unies émet la résolution 1160 le 31 mars imposant un embargo sur les armes à destination de l'ex République

Fédérale de la Yougoslavie, et les membres du Groupe de Contact imposent des sanctions sur la Serbie. De plus, l'OTAN conduit des exercices aériens en Albanie et Macédoine afin de démontrer les capacités de l'alliance de projeter sa puissance dans la région.

Du 18 au 21 juillet 1998 les forces serbes lancent une offensive autour d'Orahovac expulsant 12,000 Albanais du Kosovo, nombre qui montera à environ 300,000 à la fin de l'été. Suite à ces événements, le Conseil de sécurité émet la résolution 1199 exigeant la fin des hostilités et le retrait des forces serbes du Kosovo et l'OTAN émet un avertissement d'activation d'une campagne aérienne limitée (ACTWARN). Sous ces menaces, Milosevic cède et un cessez-le-feu est négocié par le diplomate américain Richard Holbrooke (Demjaha 2000, 35), prévoyant le retrait des troupes serbes ainsi que l'arrivée des observateurs de l'OSCE avec leur Mission de Vérification du Kosovo.

Or, cet accord n'a été respecté par aucune des deux parties. Le massacre de 45 Albanais du Kosovo par les forces de sécurité serbes dans la ville de Racak le 15 janvier 1999, décrit par l'Ambassadeur William Walker suite à son inspection de la scène du crime comme constituant « (...) an unspeakable atrocity (...) a crime against humanity » (Daadler & O'Hanlon 2000, 64), impulse le Groupe de contact et les États-Unis à organiser la conférence de paix de Rambouillet en France. L'accord proposé exige l'autonomie intérimaire du Kosovo et l'établissement d'une force de 28,000 soldats de l'OTAN sur le territoire afin de mettre en place cette autonomie. Ces exigences sont accompagnées par la menace de l'utilisation de la force par l'OTAN en cas de refus de cet accord par l'une des deux parties en question. L'accord est unilatéralement signé par les Albanais du Kosovo et refusé par les Serbes ; ces derniers considérant qu'il représente une atteinte directe à leur souveraineté territoriale. Dans ces conditions, le 23 mars 1999 le Secrétaire général de l'OTAN Javier Solana demande au Général Wesley Clark, Commandant suprême des alliés pour l'Europe, de commencer l'opération de bombardement aérienne contre la Serbie.

Fidèle à son engagement et sans l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU, l'OTAN lance l'Opération de la Force Alliée le 24 mars 1999 (Daadler & O'Hanlon 2000, 230-231), mise en œuvre aussi longtemps que Milosevic refuse de se plier aux demandes de la communauté internationale.

L'invasion du Kosovo par l'armée serbe ayant commencé dès l'échec de la conférence de paix de Rambouillet, n'a fait que s'intensifier lors de l'Opération de la Force Alliée de l'OTAN (Power 2002, 449). En effet, les bombardements de l'OTAN n'ont pas abouti en une défaite rapide de Milosevic. Dans le but de déstabiliser la région, l'armée et les forces policières de ce dernier ont procédé au déplacement forcé de 1,3 million d'Albanais du Kosovo vers l'Albanie et la Macédoine. Quelques 10,000 personnes ont été tuées et massacrées, et les villages et propriétés ont été mis à feu (Demjaha 2000, 36-37)¹³. La stratégie employée par l'OTAN consistant en des frappes aériennes ne lui permettait point de protéger les populations civiles. Ces bombardements visaient dès le départ à affaiblir les capacités militaires de la Serbie (Clinton 1999, 3).

Tout en évoquant l'impératif moral d'agir (Clinton 1999, 2) pour prévenir un génocide potentiel aux portes de pays membres de l'OTAN, Clinton parle de la crédibilité de l'OTAN : « [i]f we and our allies (...) decided just to look the other way, as these people were massacred on NATO's doorstep, that would discredit NATO, the cornerstone on which our security has rested for 50 years now » (Clinton 1999, 3). Selon le président, mettre fin à cette guerre est aussi dans l'intérêt national américain. Il insiste que «[W]e act to prevent a wider war, to diffuse a powder keg at the heart of Europe that has exploded twice before in this century (...) By acting now, we are upholding our values, protecting our interests, and advancing the causes of peace» (Clinton 1999, 1).

¹³ Il faut noter que ces chiffres varient selon les sources.

Trois mois d'attaques aériennes conjuguées aux menaces émises par l'OTAN d'envoyer ses troupes sur le territoire serbe, persuadent Milosevic et le parlement serbe d'accepter l'accord de paix du G-8 le 3 juin 1999, sous la médiation de la Russie et du président Finlandais, Mahrti Ahtisaari. La campagne aérienne de bombardements prend fin le 9 juin 1999. Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 1244 le 10 juin 1999, mettant fin à la guerre contre l'ex République Fédérale de la Yougoslavie. Les troupes Serbes se retirent du territoire du Kosovo, l'autonomie de ce dernier est mise en place par les troupes de sécurité de l'OTAN, et à partir du 4 août 1999 environ 800,000 réfugiés retournent au Kosovo.

La résolution 1244 met le Kosovo sous protectorat de la communauté internationale en créant la MINUK- la Mission Intérimaire des Nations Unies au Kosovo- composée de l'ONU, l'UE, l'OSCE et de l'OTAN. Le 17 février 2008 le Kosovo déclare unilatéralement son indépendance, reconnue à ce jour par 65 pays de l'ONU, mais qui reste contestée par deux membres permanents du Conseil de sécurité soit la Russie et la Chine.

3.2 L'intervention comme élément de la grande stratégie américaine de l'après guerre froide

La décision des États-Unis d'intervenir militairement dans le conflit du Kosovo peut être expliquée par des impératifs structurels et les objectifs de la stratégie de post Guerre froide poursuivis par les États-Unis (Taliaferro 2006, 42). Suite à l'effondrement de l'URSS, le système international s'est profondément transformé de bipolaire à unipolaire selon Christopher Lane (Layne 1993, 5), alors que selon Huntington, cette nouvelle configuration est plutôt qualifiée d'uni-multi-polarie (Huntington 1999, 35)¹⁴. Les États-Unis deviennent le leader mondial à la

¹⁴ Selon Huntington il est vrai que les États-Unis deviennent la seule superpuissance, or cela ne nous permet pas de qualifier le système international de la post guerre froide comme un système unipolaire. En effet, il affirme que « A

fois économique, militaire, technologique et géographique (Taliaferro 2006, 43). La stratégie des administrations des présidents George H.W. Bush et Bill Clinton poursuit l'objectif de préserver la position prépondérante de puissance des États-Unis dans le monde (Mastanduno 1999, 139)

« (...) through a deep security engagement in Europe, East Asia and the Middle East (...)» (Taliaferro 2006, 43 ; Mastanduno 1999, 145). Il s'agit en effet de maintenir la prépondérance américaine, de prévenir l'émergence d'un système international multipolaire au sein de l'Europe, et finalement de prévenir l'émergence d'autres puissances comme la Chine, la Russie, l'Allemagne ou l'Europe unie (Taliaferro 2006, 43). À cet effet l'OTAN constitue un instrument utile pour les États-Unis. Selon Stanley Hoffmann la disparition de la menace soviétique oblige les Américains à redéfinir le rôle de l'OTAN. Il affirme que dans ces conditions

« (...) the main role of NATO would be to serve as an insurance policy for the Europeans and the Canadians (...) as an instrument of U.S. foreign policy, triply useful to Washington: as a means of control over allies that might otherwise be tempted either to revive old hostilities or to emancipate themselves from the *gouvernante américaine*, as a deterrent of attempts by Europeans to "balance" the American "hyperpower", and as an essential component of America's hegemony in world affairs» (Hoffmann 2000, xi).

Pour continuer, Waltz affirme que l'OTAN devient un outil important pour les États-Unis dans sa stratégie de maintenir sous contrôle les politiques militaires et étrangères des États Européens (Waltz 2000, 4). La capacité des États-Unis de redéfinir le rôle de l'OTAN démontre que les institutions internationales sont créées et maintenues pour servir les intérêts des grandes puissances.

En réaction aux changements de l'environnement international, les membres de l'OTAN identifient des nouvelles menaces à leur sécurité dans le document de Concepts Stratégiques de 1991. Ces menaces sont reliées aux « instabilities that may rise from (...) economic, social and political difficulties including ethnic rivalries and territorial disputes, which are faced by many

unipolar system would have one superpower, no significant major powers, and many minor powers. As a result, the superpower could effectively resolve important international issues on its own". Samuel Huntington, 1999. "The Lonely Superpower" *Foreign Affairs* 78 (3):35.

countries in Central and Eastern Europe» (MacFarlane 2000, 29). Ces tensions représentent des menaces à la stabilité européenne, car résultent en des conflits armés. Elles peuvent faire intervenir des puissances extérieures et avoir un effet de “*spillover*” sur les membres de l’alliance (MacFarlane 2000, 29).

Préserver l’OTAN une fois que sa raison d’être n’existe plus fait partie de la stratégie des États-Unis de préserver son statut de « pacificateur » (Walt 2000, 14) et de « puissance européenne » (Taliaferro 2006, 43). Ainsi, suite à la réunification de l’Allemagne, l’administration de Bush procède à l’intégration de cette dernière à l’OTAN, à la fois pour contenir ses ambitions (Ikenberry 2000, 94-94), mais aussi pour « marginalise Russia as a future player in European security » (Taliaferro 2006, 43). Cette stratégie est maintenue aussi lors de l’administration de Clinton. En 1997, les États-Unis procèdent à l’élargissement de l’OTAN vers l’Est en incluant des nouveaux membres tels la Pologne, la Hongrie, et la République Tcheque, et à l’expansion de ses missions vers la périphérie de l’Europe, y compris les Balkans (Kupchan 2000, 81). Ainsi, il serait juste d’affirmer que « Rather than ‘edging away from NATO and the security obligations it imposes, U.S. officials have made clear their intention to transform the alliance and maintain it indefinitely » (Mastanduno 1999, 153).

Lorsque la crise du Kosovo fit irruption sur la scène internationale l’administration Clinton ne tarda pas à réagir. En effet, « the Clinton administration was quick to take the lead on shaping the international community’s response to the Serb crackdown » (DiPrizio 2002, 135). Quelques années auparavant, lors de la crise en Bosnie, l’administration Clinton hésitait à mettre fin à la guerre. Deux ans de sanctions économiques et de menaces de l’utilisation de la force n’avaient pas persuadé Milosevic de se conformer aux exigences de la communauté internationale. Selon Kenneth Waltz « the United States failed to respond until Senator Robert Dole moved to make Bosnia’s peril an issue in the forthcoming election; and it acted not for the

sake of its own security but to maintain its leadership position in Europe. American policy was generated (...) by (...) national ambition» (2000, 3). Préoccupé par la perte de crédibilité de l'OTAN, et de prestige des États-Unis comme garant de la sécurité européenne, Clinton décida finalement d'entreprendre des actions militaires et l'OTAN lança l'Opération de la Force Délibérée contre les Serbes de la Bosnie du 25 août et le 14 septembre 1995 (Taliaferro 2006, 44).

Ainsi, dans le but de ne pas répéter les mêmes erreurs, la Secrétaire d'État Madeleine Albright se mit à la tête de l'organisation de la réponse internationale à la crise du Kosovo. En effet, les enseignements tirés de la guerre en Bosnie indiquaient à la communauté internationale qu'il fallait réagir rapidement, qu'afin de résoudre la crise, l'unité des alliés et le leadership américain étaient nécessaires, que par le biais de pressions concertées il était possible de persuader Milosevic de mettre fin à l'utilisation de la violence et d'entamer le dialogue avec les Albanais du Kosovo et que, finalement, il fallait exclure la question de l'indépendance du Kosovo pour arriver à un accord pacifique (Daalder & O'Hanlon 2000, 24-26). Lors d'une rencontre avec le Groupe de contact pour le Kosovo en mars 1998 Albright affirmera que « We are not going to stand by and watch Serb authorities do in Kosovo what they can no longer get away with doing in Bosnia. The time to stop the killing is now before it spreads. The way to do that is to take immediate action against the regime in Belgrade» (Taliaferro 2006, 45). Dans cette même rencontre, Albright fait allusion à la possibilité pour les États-Unis d'utiliser la force contre Milosevic si cela s'avérait nécessaire.

La rhétorique utilisée par Albright face à la crise du Kosovo laissait entendre que les États-Unis et leurs alliés s'étaient accordés sur l'utilisation de la force pour mettre fin à cette guerre. Or, ce n'était pas le cas au début de la crise. En effet, au sein même du cabinet de Clinton il y avait un malaise avec cette rhétorique notamment en ce qui concerne le Secrétaire à la

défense William Cohen et le Conseiller à la Sécurité Nationale Samuel Berger (DiPrizio 2002, 136). Même si la menace de l'utilisation de la force contre les forces de Milosevic émise par l'administration de Bush en 1992 a été répétée à deux reprises par l'administration de Clinton, Cohen et Berger insistaient qu'il n'y aurait pas d'action militaire unilatérale des États-Unis sans l'accord de leurs alliés, et qu'il n'y aurait pas l'envoi de troupes américaines et alliés sur le territoire kosovar ou serbe (DiPrizio 2002, 136-137). Pour eux, toute action militaire contre Milosevic serait entreprise uniquement à travers de l'OTAN en respectant son appareil de prise de décision à l'unanimité.

Malgré des nouvelles sanctions économiques émises contre Milosevic par le Conseil de sécurité, les Américains étaient convaincus que la diplomatie pourrait servir pour négocier le conflit seulement si elle était accompagnée par la menace de l'utilisation de la force. Ainsi, Albright parvient à convaincre à la fois ses collègues dans l'administration Clinton, et la communauté internationale, que la crédibilité de la menace était une nécessité à la résolution du conflit. En effet, poser une menace crédible à Milosevic était un enjeu très important pour l'OTAN. Lors d'une rencontre de l'OTAN à Portugal, le Secrétaire général Javier Solana a affirmé que les Serbes étaient entrain de se moquer de l'OTAN « with a slow-motion offensive aimed at keeping NATO in its torpor» (...)» (DiPrizio 2002, 137). C'est le 24 mars 1998 que l'OTAN donne l'ultimatum à la Serbie de cesser « (...) the military offensive in Kosovo or face NATO bombing » (DiPrizio 2002, 137). Les tentatives de négociation n'ont pas cessé cependant car les membres de l'OTAN ne voulaient pas être obligés d'avoir recours à la force. Ainsi, équipé de la menace de l'utilisation de la force en dernier recours, le diplomate américain Holbrooke fait une dernière tentative de persuader Milosevic de mettre fin à la violence. Ceci résulte en un accord prévoyant le retrait des forces Serbes du Kosovo, l'arrivée sur le territoire de 2000 observateurs de l'OSCE et le rétablissement du dialogue avec les Albanais du Kosovo (Daalder

& O'Hanlon 2000, 229). Cet accord n'a pas été respecté et le 15 janvier 1999, les forces serbes massacrent 45 civils à Racak. L'OTAN n'a pas réagi face à cela par l'utilisation de la force. La Secrétaire d'État Albright s'appuiera sur cet événement pour convaincre à la fois les membres du cabinet de Clinton et les alliés qu'il fallait adopter une nouvelle stratégie face au conflit du Kosovo. Il était clair qu'une menace crédible d'utilisation de la force était nécessaire. De plus, lors des négociations entre les deux parties, l'OTAN devait affirmer que les conditions de l'accord ne pouvaient pas être modifiées.

Ainsi, les nouvelles négociations de paix de Rambouillet sont entamées le 6 février 1999 et s'étaleront jusqu'au 23 février (Daalder & O'Hanlon 2000, 230). Les conditions de l'accord comprenaient le retrait des forces Serbes du territoire du Kosovo et l'accord de l'autonomie intérimaire de la province qui serait mis en oeuvre par la présence de 28,000 troupes de l'OTAN (Demjaha 2000, 35). Les négociations entre la communauté internationale et les deux parties du conflit n'ont pas abouti à la signature d'un cessez-le-feu car bien que les Albanais aient signé l'accord, les Serbes l'ont refusé. La menace des bombardements contre Milosevic devient de plus en plus réelle lorsque la communauté internationale retire ses observateurs du Kosovo. Les Américains n'étaient pas en mesure de prédire la réaction de Milosevic face à cette menace, mais croyaient qu'une campagne de bombardements rapide serait suffisante pour convaincre ce dernier à se plier aux requêtes de la communauté internationale. Or, cela n'a pas été le cas. Les dernières tentatives américaines d'obliger Milosevic de signer l'accord de Rambouillet ont eu lieu le 22 mars 1999 lorsque Holbrooke a demandé une dernière fois si les Serbes étaient conscients des conséquences de leurs actions. Milosevic répond en affirmant « [Y]ou're going to bomb us » (DiPrizio 2002, 139). Ainsi, lorsque l'OTAN entame sa campagne de bombardement, les forces serbes envahissent le Kosovo et procèdent à l'opération de nettoyage ethnique la plus importante en Europe depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, en expulsant 1,3 million d'Albanais du

Kosovo vers la Macédoine et l'Albanie et en massacrant et torturant des milliers d'autres (Demjaha 2000, 36).

3.3 L'intervention du Kosovo dans l'intérêt d'assurer la stabilité régionale

L'administration Clinton a décidé d'intervenir au Kosovo car elle avait également un intérêt particulier de préserver la stabilité de la région des Balkans. Selon Thomas Weiss et Cindy Collins, les États seront motivés à intervenir militairement lors d'une crise humanitaire s'ils ont un intérêt particulier dans la zone du conflit. En effet, ils affirment que « [V]oluntary participation in humanitarian operations may reflect a reasoned national or material interest in the region of conflict, such as the (...) preservation of European stability through peacekeeping in Kosovo » (Weiss & Collins 2000, 41). La crise du Kosovo a été présentée par les États-Unis comme une menace imminente à la stabilité des Balkans et une menace stratégique pour l'OTAN (Lyon & Dolan 2007, 63). En effet, le président Clinton a argumenté que le déplacement forcé des populations et les importants flux de réfugiés, surtout en Macédoine, déstabiliserait l'équilibre ethnique déjà fragile dans ce pays où Albanais, Slaves, Turcs, Serbes, Vlachs, et Romas vivent (Showcross 2001, 300). De plus, cela aggraverait les relations entre Albanais et Serbes et nuirait aux intérêts stratégiques de l'Albanie, de la Serbie, de la Grèce et de la Bulgarie. De plus, la Secrétaire d'État Albright affirmera aussi que préserver la stabilité et la paix en Europe constituait un intérêt fondamental pour les Américains. En effet, elle affirmera lors des conférences de Rambouillet que : « [A]merica has a fundamental interest in peace and stability in southern Europe (...) in preserving Bosnia's progress toward peace (...) seriously jeopardized by renewed violence in nearby Kosovo (...) in strengthening democratic principles and practices in the Balkans » (DiPrizio 2002, 136). De plus, elle affirmera que la communauté internationale a tout intérêt à agir rapidement si elle vise à mettre une fin à la violence « [W]hen the war in the

former Yugoslavia began the international community did not react with sufficient (...) force. Each (...) act of aggression that we did not oppose led to larger acts of aggression (...). This time we must act with unity and resolve» (DiPrizio 2002, 136). L'intervention est ainsi cadrée en termes de coûts de la non-intervention versus les coûts de l'intervention (Lyon & Dolan 2007, 64).

De plus, le président Clinton affirmera aussi qu'il est dans l'intérêt des États-Unis d'assurer la stabilité des Balkans. Dans son discours à la nation du 24 mars 1999, il affirmera que « [W]e act to prevent a wider war, to diffuse a powder keg at the heart of Europe that has exploded twice before in this century with catastrophic results. We act to stand united with our allies for peace» (Clinton 1999). Il affirmera que cette crise a le potentiel de se régionaliser et ainsi déstabiliser la région au complet. En effet, cette crise humanitaire pouvait produire des flux de réfugiés Kosovars vers les pays voisins, posant un enjeu important sur ces derniers qui n'étaient pas suffisamment stables politiquement et économiquement pour pouvoir accueillir des réfugiés de guerres. Considérant le passé conflictuel et l'animosité qui existe entre les Orthodoxes et les Musulmans, particulièrement ceux grecs et turcs qui faisaient partie de l'OTAN, il n'était pas si difficile de croire que ces deux pouvaient prendre des parties différentes dans le conflit, remettant en question l'unité au sein de l'organisation (DiPrizio 2002, 142). En effet, le problème des flux de réfugié constitue un facteur déstabilisateur important pour la région. Tel que l'affirme Hoffmann « (...) there is no way of isolating oneself from the effects of gross human rights violations abroad : they breed refugees, exiles, and dissidents who came knocking at our own doors » (Hoffmann 1981, 111). Plus particulièrement, c'était le flux de réfugiés albanais en Macédoine qui était problématique car il déstabiliserait l'équilibre ethnique entre les différentes communautés et pouvait même plonger le pays dans une crise politique, voire un conflit important faisant intervenir ainsi l'Albanie, la Grèce et la Turquie qui, chacune,

prendrait des positions opposées. En effet, Clinton affirmera que « [A]ll around Kosovo there are smaller countries struggling with their own economic and political challenges (...) that would be overwhelmed by a large wave of refugees (...). All the ingredients for a major war are there.» (Clinton 1999). Ceci démontre que préserver la stabilité régionale consistait en un intérêt particulier pour les Américains. De plus, il était aussi dans l'intérêt des alliés de limiter les flux de réfugiés vers les pays européens.

3.4 L'intervention au Kosovo comme moyen d'assurer la crédibilité de l'OTAN

L'intervention au Kosovo était nécessaire afin d'assurer la crédibilité de l'OTAN et du *leadership* américain au sein de l'alliance. Lorsque le dirigeant d'une grande puissance perçoit que sa puissance relative et son prestige sont en érosion, il est dans son intérêt de s'engager dans des opérations militaires de la périphérie (Taliaferro 2006, 46). Les actions menées par les États-Unis contre la Serbie représentent la réaction de l'administration américaine face à ce qu'elle considérait comme une perte de son prestige au sein de l'OTAN, et la crédibilité de ce dernier dans le contexte de l'après Guerre froide (Haass 1994 ; Mandelbaum 1996 ; Posen 2000). Selon Thomas G. Weiss et Cindy Collins, l'intérêt du gouvernement américain dans la région du conflit ne consistait pas uniquement à préserver la stabilité européenne: «[R]umors of fading U.S. leadership and NATO unity were quieted by the initiation and maintenance of extensive bombing attacks against Serbia during the Kosovo crisis» (2000, 42).

Dans un premier temps, les États-Unis et les alliés auront recours à la diplomatie coercitive afin de persuader Milosevic de mettre fin au conflit, sans lui déclarer la guerre. En effet, la diplomatie coercitive telle que définie par Alexander George consiste en « 'forceful persuasion' :the attempt to get a target- a state (...) or a nonstate actor- to change its objectionable behavior through either the threat to use force or the actual use of limited force »

(Art 2007, 163). Ainsi, à travers de la stratégie de la diplomatie coercitive, il s'agit de persuader un État de cesser la répression et la violence, en évitant le recours à des moyens plus coercitifs et coûteux. Elle représente une alternative à la guerre, même s'il est nécessaire d'avoir recours à un minimum des moyens militaires afin d'atteindre les objectifs visés (Art 2007, 163). Selon Art, la diplomatie coercitive « is a technique for achieving objectives 'on the cheap' and has allure because it promises big results with small costs (to the coercer) » (2007, 136). Or, cette stratégie présente des limites car si elle échoue à atteindre l'objectif visé, l'État qui l'utilise doit choisir soit de reculer devant son adversaire, ou bien de lui déclarer la guerre.

En effet, l'année 1998 a été marquée par plusieurs tentatives diplomatiques de la communauté internationale, surtout des États-Unis et les alliés, avec les deux parties du conflit en question afin de résoudre ce dernier de façon pacifique. Ces derniers auront recours à la menace d'action militaire contre la Serbie et les forces de Milosevic lorsque ce dernier refusa de se plier aux requêtes des États-Unis, du Groupe de Contact ou encore du Conseil de sécurité de l'ONU concernant le Kosovo. En utilisant la diplomatie coercitive avant de déclarer la guerre à Milosevic, les alliés de l'OTAN pensaient que ce dernier reculerait et accepterait d'entamer les négociations de paix suite à quelques jours de bombardements, tel que cela a été le cas en Bosnie (Art 2007, 167-168 ; Shawcross 2001, 367). Or, les calculs des alliés ont été erronés. Menacés par des campagnes de bombardements aériens, les forces de Milosevic n'avaient pas à préparer aucune stratégie de défense terrestre, et pouvaient ainsi se concentrer dans leur campagne de nettoyage ethnique (Shawcross 2001, 367.). Pour sa part Milosevic semblait être convaincu que l'OTAN ne pouvait pas se permettre de soutenir une campagne de bombardements plus que quelques jours, car cela provoquerait des fractures internes au sein de l'organisation entre les alliés. De plus, les déclarations de l'administration de Clinton affirmant qu'il n'était pas question d'envoyer de soldats américains ou alliés sur le territoire du Kosovo affaiblissaient davantage la

crédibilité de la menace. En effet, Milosevic croyait que les États-Unis n'avaient pas l'intention de s'engager réellement dans une autre guerre dans les Balkans.

Un autre élément qui minait à la crédibilité de la menace de l'OTAN était l'opposition diplomatique de la Russie et la Chine contre les sanctions émises contre la Serbie par le Conseil de sécurité, ainsi que l'inaction de l'OTAN après les menaces précédentes (Art 2009, 47). Ainsi, Milosevic décida de défier ces acteurs et leurs requêtes en poursuivant sa campagne de nettoyage ethnique et de violence (Taliaferro 2006, 44). En effet, la réaction des États-Unis et des alliées face aux actions des forces de Milosevic au Kosovo consistait en « (...) frequent threats, failed ultimatums, and feeble deadlines that were immediately reset once passed » (Daalder & O'Hanlon 2000, 94). La menace d'utilisation de la force par les États-Unis contre la Serbie émise en 1992 aurait dû être mise en œuvre dès le massacre du mois de mars 1998, ou suite au déplacement forcé de 300,000 Albanais du Kosovo ou encore suite au massacre de Racak. Contrairement à cela, « (...) NATO merely reiterated its threat and did nothing » (Daalder & O'Hanlon 2000, 95). Ce sont des événements qui remettaient en cause l'engagement véritable des États-Unis et des alliés face à la crise du Kosovo, et qui minaient à la crédibilité de la menace américaine.

Pour continuer, Milosevic semblait être convaincu de pouvoir résister aux menaces de l'OTAN, décision qui n'était que renforcée par la stratégie des alliées. En effet, lors des négociations du mois de mars, Milosevic affirmait au Ministre allemand des affaires étrangères qu'il n'était pas concerné par la perte de vies humaines : « I can stand death- lots of it- but you can't » (Daalder & O'Hanlon 2000, 94). Dans ces conditions, l'administration de Clinton considère que l'inaction de la part de l'OTAN porterait atteinte à sa légitimité (Lyon & Dolan 2007, 65). En effet, si l'organisation n'agissait pas contre l'intransigeance de Milosevic face aux requêtes de la communauté internationale, selon le Général Wesley Clark « NATO could likely

not have survived in its present form, and a wave of fear and insecurity would have raced through Eastern Europe» (Clarke 2001, 422). L'inaction de la part de l'OTAN pour accomplir ses menaces «(...) would undermine U.S. prestige within NATO, lead the allies to question the future of Washington's security commitment, and possibly set in motion an erosion of the hegemonic position of the United States in Europe» (Taliaferro 2006, 46).

La crédibilité de l'OTAN était aussi remise en question en raison de sa performance lors du conflit en Bosnie (Art 2009, 255 ; Gowan 2000, 6). En effet, les alliés cherchaient à éviter les erreurs commises lors de la guerre en Bosnie en évitant une mauvaise gestion de la crise au Kosovo. La campagne de bombardement n'était pas efficace car trop peu intensive, elle n'eut aucune véritable répercussion sur la politique serbe de nettoyage ethnique. Ainsi, cette difficulté de l'OTAN de gagner une guerre contre un État incomparablement moins puissant que les membres de l'alliance minait son prestige. De plus, la faiblesse de la réponse de l'OTAN résultait des contradictions de sa mission poursuivant deux buts: ne pas s'impliquer dans la guerre et protéger les civils des crimes de masse (Art 2009, 255).

« [N]ot only did NATO risk irrelevancy if it failed to respond vigorously to the Kosovo crisis but repeated threats to use force if Belgrade did not end its violent crackdown heightened the risk of NATO's credibility» (DiPrizio 2002, 142). En mars 1999, le président Clinton réaffirme son engagement concernant la préservation de la crédibilité de l'OTAN. En effet, dans son discours à la nation du 24 mars 1999, il affirme que

« [T]oday we and our 18 NATO allies agreed to do what we said we would do, what we must do to restore the peace. Our mission is clear: to demonstrate the seriousness of NATO's purpose so that the Serbian leaders understand the imperative of reversing course; to deter an even bloodier offensive against innocent civilians in Kosovo and (...) to damage the Serbian military's capacity to harm the people of Kosovo. (...) if President Milosevic will not make peace, we will limit his ability to make war» (Clinton 1999, 2).

De plus, le Secrétaire à la défense William S. Cohen insistait sur l'importance pour les États-Unis de démontrer à Milosevic la fermeté et le sérieux des menaces émises par l'OTAN. En effet, il affirme que la campagne de bombardement voulait démontrer « the resolve of the part of NATO alliance » (Harris 1999, A20). Il est clair donc que l'administration Clinton était concernée par la préservation de la crédibilité de l'OTAN, remise en question par le refus de Milosevic de se plier aux exigences américaines.

Convaincu que les bombardements cesseraient rapidement, Milosevic ne met pas un terme à sa campagne de nettoyage ethnique, ce qui provoqua l'extension des bombardements de l'OTAN et aussi la menace d'envahir la Serbie. Ainsi, dans le but de « prevent NATO from being discredited, he (Clinton) fought a substantial war for Kosovo and provided Slobodan Milosevic with a pretext for renewed ethnic cleansing, which NATO's military action did little to arrest» (Bacevic 2001, 83).

C'est suite à la campagne aérienne de bombardements de l'OTAN sur des effectifs serbes au Kosovo et sur la Serbie, campagne qui dura 78 jours, que Milosevic acceptera de signer l'accord de paix contenant les conditions de la conférence de Rambouillet le 2 juin 1999 (Shue 2003, 109).

Conclusion

L'administration Clinton s'est souvent référée à l'Opération de la Force Alliée comme constituant la première guerre humanitaire. En effet, la motivation humanitaire a été mise de l'avant à plusieurs reprises par le président Clinton: « [T]his is America at its best. We seek no territorial gain ; we seek no political advantage (...). This is America trying to get the world to live on human terms, so we can have peace and freedom in Europe» (Harris 1999, A16). De même, Madeleine Albright insistait sur la motivation humanitaire de l'intervention. Or, cette

motivation est remise en question à la fois par la façon dont la mission est menée et la non-universalité de leur humanitarisme (DiPrizio 2002, 142-144).

Premièrement, si la motivation derrière la mission d'intervention était réellement humanitaire, les campagnes aériennes de bombardements menées par l'OTAN sur le territoire du Kosovo et de la Serbie le reflétaient peu. En effet, les Américains étaient si préoccupés par la perte de vie de leurs pilotes que leurs avions volaient à une altitude de 15,000 pieds, ce qui rendait les erreurs ou « collateral damages » inévitables (Walker 2005, 46-48). Cette norme de « zéro tolérance à la perte de vies américaines et alliés » comparée au coût de perte de vies civiles albanaises et serbes montre que la motivation humanitaire, même présente, n'était pas le facteur décisif de l'intervention. De plus, après un mois de bombardements aériens lors du sommet de l'OTAN à Washington le 24 avril 1999, les alliés décident d'intensifier leur campagne afin d'augmenter la pression sur Milosevic de retourner à la table des négociations (Walker 2005, 47). Or, ces mesures visent désormais des cibles civiles en Serbie. Ainsi, l'OFA visait à gagner la guerre contre Milosevic en réduisant les coûts des alliés sans vraiment se soucier des pertes de vies civiles.

Ensuite, la norme humanitaire doit être en principe universellement applicable, si les dirigeants politiques affirment être motivés essentiellement par la perte de vies humaines lors de telles crises. Or, en se référant aux expériences du Rwanda, d'Haïti et de la Bosnie, tous des cas où l'enjeu humanitaire n'est pas parvenu à se traduire en des actions spécifiques de la politique étrangère américaine, il serait difficile de penser que lors de la crise du Kosovo, les États-Unis étaient essentiellement motivés par l'enjeu humanitaire (DiPrizio 2002, 143).

En conclusion, il serait juste d'affirmer que l'intervention des États-Unis et de l'OTAN dans la crise du Kosovo est essentiellement motivée par des intérêts de « *soft security* », soit l'intérêt de renouveler son engagement sécuritaire en Europe et préserver son prestige sur la

scène internationale, de préserver la stabilité régionale en Europe, et finalement de préserver la crédibilité de l'OTAN.

CHAPITRE IV

LA NON INTERVENTION DES ETATS-UNIS AU DARFOUR (de 2003 à 2008)

Suite au soulèvement de l'Armée de Libération du Soudan (ALS) et du Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE) en 2003, le gouvernement du Soudan et les milices Djandjawiids ont entamé une campagne de massacres contre les populations du Darfour. En mars 2004, Nicholas D. Kristof écrivit dans le *New York Times* : « [E]thnic Cleansing Again. The most vicious ethnic cleansing you've never heard is...a campaign of murder, rape and pillage by Sudan's Arab rulers» (Murphy 2007, 314). D'autres considéraient le Darfour comme un « Rwanda in slow motion » (Pendergast & Lake, 2004). Cette crise posa un défi à la communauté internationale qui, suite au génocide rwandais avait dit : « *never again* » (Heinze 2007, 359). Au sommet mondial de 2005, les Nations Unies adoptèrent la doctrine de la Responsabilité de protéger stipulant que les États ont la responsabilité de protéger leurs populations. Cette responsabilité incombe à la communauté internationale lorsqu'il est incapable ou refuse de la protéger du génocide, des crimes de guerre, ou du nettoyage ethnique. Dans un tel contexte, la question qui se pose est la suivante : « Pourquoi le President Bush et son administration ont-ils décidé de ne pas intervenir au Soudan pour mettre fin aux atrocités au Darfour entre 2004 et 2008? » Dans ce chapitre, qui complète notre étude de cas différents et similaires, nous défendons l'idée que les États-Unis ne sont pas intervenus au Darfour car cela s'opposait à leurs intérêts en matière de sécurité.

Le chapitre sera construit comme suit. Dans un premier temps, il s'agit de faire le point sur le conflit au Darfour et son irruption sur la scène internationale. Ensuite il s'agit d'expliquer la non intervention au Darfour comme résultant du renouvellement des relations de coopération avec le Soudan dans un contexte de guerre contre le terrorisme. Troisièmement, la non intervention est expliquée comme motivé par l'intérêt des Américains d'assurer le succès des accords de paix au Sud-Soudan, mettant ainsi fin à la guerre civile la plus longue en Afrique.

4.1 La crise du Darfour

Région située dans la partie ouest du Soudan, le Darfour a été au centre des tensions lors des dernières décennies¹⁵. Le déclenchement des hostilités en février 2003¹⁶ prit les dimensions d'une guerre civile (Johnston 2007, 364) lorsque, frustrées par la politique de marginalisation et de négligence économique des autorités (Prunier 2008), les troupes du Mouvement de Libération du Soudan¹⁷ (MLS) soutenues par le groupe ethnique majoritaire Fur (de Waal 2007, 1040), et celles du Mouvement pour la Justice et l'Égalité¹⁸ (MJE) lancent une rébellion armée contre les installations militaires gouvernementales dans la capitale du Darfour Nord, El Fasher et au Mellit (Johnson 2003, 139-141; Lippman 2007, 196). Cette attaque causa la destruction de quelques avions, la mort de 300 personnes ainsi que la capture d'un général des forces aériennes (Prunier 2008, 92-96; Power 2004). Une meilleure distribution des ressources et une relative autonomie de la région étaient revendiquées.

Les causes du conflit sont multiples. La colonisation anglo-égyptienne¹⁹ créa des inégalités sociales et économiques; 56% des ressources étatiques étant accordées à Khartoum, à

15 Le Soudan a connu plusieurs épisodes d'instabilité depuis son indépendance en 1956, alimentés par la concentration du pouvoir et des richesses entre les mains de l'élite arabe au Khartoum. Alan J. Kuperman, 2009. "Darfur: Strategic Victimhood Strikes Again?", *Genocide Studies Prevention* 4 (3) (winter): 281-303.

16 Pour une description détaillée de l'histoire et des causes du conflit du Darfour consulter: Gérard Prunier. *Darfur: A 21st Century Genocide*, (Ithaca, NY: Cornell University Press, 2008); Julie Flint and Alex de Waal. *Darfur: A New History Of A Long War*, (New York: Zed Books, 2008); Alex de Waal, dir., *War in Darfur And The Search For Peace*. (Cambridge, MA: Harvard University, 2007).

17 L'Armée de Libération du Soudan tire ses origines d'une rébellion échouée contre le gouvernement en 1991, organisée par un activiste fur, Daud Yaha Bold. L'ALS se rebella contre la marginalisation du Darfour par le gouvernement et visait la décentralisation du pouvoir et des ressources vers la région. Julie Flint « Darfur's Armed Movements », in eds., Alex de Waal, dir., *War in Darfur And The Search For Peace*. (Cambridge, MA: Harvard University, 2007), 142.

18 Le Mouvement pour la Justice et l'Égalité émergea dans les années 1990 sous la forme d'une mobilisation visant à contester la distribution de la richesse entre les mains de l'élite politique composée des tribus Shaygiyya, Ja'aliyiin et Dangla, et reformer la marginalisation économique et politique de ceux qui ne faisaient pas partie de cette élite. En May 2000 fut distribué «The Black Book : Imbalance of Power and Wealth in Sudan », offrant un portrait détaillée de la distribution du pouvoir politique et économique au Soudan depuis l'indépendance. Le leader de ce mouvement est Khalil Ibrahim. Alex de Waal, dir., *War in Darfur And The Search For Peace*. (Cambridge, MA: Harvard University, 2007), 150.

19 La colonisation dura de 1919 à 1956. Le modèle de colonisation indirecte qui est propre à l'Angleterre implique un exercice du pouvoir par les colons à travers des autorités locales. Les bases théoriques de ce modèle ont été

la province du Nord et à Kalassa au détriment du Kordofan et du Darfour, dont la part n'était que de 17% (Prunier 2008, 33). L'instrumentalisation politique des clivages ethniques « Arabes » et « Africains » par les élites²⁰, l'armement des premiers par le gouvernement (Johnston 2007, 364), la désertification et la sécheresse des années 1970, les crises violentes du Tchad depuis 1980²¹, ainsi que la famine de 1984 à 1985²² qui causa la mort de 95,000 personnes au Darfour (Mullins et Roth 2007, 141), sont des facteurs contribuant au conflit (Prunier 2008; Flint & de Waal 2008).

Cependant, certains observateurs estiment que l'exclusion du Darfour des négociations des accords de paix entre Khartoum et l'Armée de libération des peuples du Soudan (APLS) de John Garang, constitua l'élément déclencheur de la violence par de l'ALS contre les autorités en 2003²³ (Straus 2005, 125).

Le gouvernement du Soudan employa une double stratégie pour gérer le conflit. D'une part, il promit certaines concessions symboliques comme la construction des routes ainsi que l'augmentation des financements dans l'infrastructure nécessaire pour l'approvisionnement en eau dans la province (Prunier 2008, 92). D'autre part, il déploya les Forces armées,

établies par Frederick Lugard au XXe siècle. Selon Prunier, « (...) the British should exercise their power only through the agency of local traditional authorities which would respect native culture, avoid affronting local sensibilities, and introduce changes gently in harmony with local order », Prunier, Gerard. *Darfur : A 21st Century Genocide*. (Ithaca :New York : Cornell University Press. 2008), 29; Mamoudou Gazibo, *Introduction à la politique africaine*. (Québec : Les Presses de l'Université de Montréal, 2009), 69.

²⁰ Selon Prunier (2005), la famine de 1984 exacerba cette dichotomie entre nomades et sédentaires, instrumentalisée par l'Etat sous la forme d' "Arabes" et "Africains" : « This marked the beginning of years of low- intensity racial conflict and harassment, with the "Arab" Centre almost automatically siding against the "African Periphery". » cité dans John Hagan and Joshua Kaiser. 2011. "The displaced and dispossessed of Darfur: explaining the sources of a continuing state-led genocide", *The British Journal of Sociology* 62 (1): 2-25.

²¹ Selon Roland Marchal, « Pour comprendre la guerre au Darfour, il est essentiel de garder à l'esprit sa position de sanctuaire pour les opposants au régime tchadien voisin. (...) Les crises violentes du Tchad (...) depuis 1980 à aujourd'hui ont contribué à attiser les tensions au Darfour », Roland Marchal. 2004. « Le conflit au Darfour, point aveugle des négociations Nord-Sud au Soudan », *Politique Africaine* 95, (octobre) , 130.

²² Pour une étude détaillée des sécheresses ainsi que des effets de celles-ci sur les sociétés pastorales dont celle du Darfour, consulter A. de Waal, *Famine that kills Darfur Sudan 1984-1985*. Oxford Clarendon Press 1989; Roland Marchal. 2004. « Le conflit au Darfour, point aveugle des négociations Nord-Sud au Soudan », *Politique Africaine* 95, (octobre) : 125-146.

²³ Selon Straus "Darfur, however, was never represented in the IGAD discussions, and the Darfur rebels decided to strike partly to avoid being left out of any political settlement", Scott Straus. 2005. "Darfur and the Genocide Debate", *Foreign Affairs* 84 (1) (January- February): 125.

particulièrement les forces aériennes soudanaises, fournit des armes aux milices Djandjawids²⁴ et leur ordonna de supprimer le soulèvement (Flint et De Waal 2006, 101-106; Mullins et Roth 2007, 143; Straus 2005, 126; United Nations 2004, 15-16) et de mener des campagnes de terreur contre les civils appartenant aux ethnies appuyant les rebelles; notamment les Massalit, les Fur et les Zaghawa. Ainsi, les Djandjawids procédèrent au nettoyage ethnique, aux enlèvements, au déplacement forcé des populations, à la violence sexuelle systématique, à la mise au feu des villages africains et à la destruction de leurs récoltes et sites culturels et religieux (Human Rights Watch 2004, 14).

En septembre 2004, la situation se détériora. Le nombre de morts s'éleva à 70,000 et celui des personnes déplacées installées dans des camps de réfugiées qui nécessitaient l'assistance humanitaire atteint 2,5 millions (Lippman 2007, 196). Le gouvernement de Khartoum imposa des restrictions à l'accès de l'infrastructure humanitaire au Darfour, interdit la distribution des médicaments et de la nourriture, ralentit le processus d'attribution des visas pour les travailleurs humanitaires et imposa des obstacles au transport de l'aide (Flint et De Waal 2008, 168). À ce jour, le nombre de morts est estimé entre 200,000 à 400,000 personnes (Hagan & Palloni 2006; Degomme & Guha-Sapir 2010).

Les tentatives de négocier un cessez-le-feu résultèrent en des échecs successifs²⁵.

Différents acteurs se prononcèrent sur le caractère des crimes commis au Darfour. Le Conseil de

²⁴ Les milices Djandjawiid sont composées des tribus nomades arabes du Darfour ainsi que des immigrants arabes provenant du Tchad ayant des visées territoriales au Darfour. Pour une description détaillée consulter Ali Haggar, « The Origins and Organization of the Janjawiid in Darfur », dans dir., Alex de Waal, *War in Darfur And The Search For Peace*. (Cambridge, MA: Harvard University, 2007), 113-138.

²⁵ Le *N'Djamena Humanitarian Ceasefire Agreement* fut signé en avril 2004 entre le gouvernement du Soudan et les rebelles. En novembre 2004 le gouvernement, l'ALS et le MJE signèrent au Nigeria, le *Protocol on the Improvement of the Humanitarian Situation*, prévoyant la levée des obstacles contre les travailleurs humanitaires, interdisant la violence contre les civiles et engageant les parties à coopérer avec les moniteurs de l'UA. En novembre 2005, il y eut la signature de l'accord *Declaration of Principles for the Resolution of the Sudanese Conflict in Darfur*, engageait les parties du conflit à la paix et à la réconciliation, traitait les questions tels la démocratie, le partage des richesses nationales, le droit de retour des personnes déplacées, le fédéralisme, etc. Aucun de ces accords ne fut respecté.

sécurité de l'ONU considérait que Khartoum participait à des crimes contre l'humanité et à du nettoyage ethnique. Le coordinateur humanitaire pour l'ONU au Soudan, Mukesh Kapila affirma dès novembre 2003 que la situation au Darfour était la crise humanitaire la plus alarmante au monde, et Jan Egeland, coordinateur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires l'OCHA pour l'ONU affirma qu'une action immédiate s'imposait pour mettre fin au nettoyage ethnique au Darfour (Grunfled & Vermeulen 2009, 230). Lors d'un discours prononcé à la Commission des Droits Humains de l'ONU pour la commémoration du vingtième anniversaire du génocide rwandais, Koffi Annan fit référence à la crise du Darfour en souhaitant que la communauté internationale éviterait les erreurs commises au Rwanda. Il affirma que « [W]hatever terms it uses to describe the situation, the international community cannot stand idly by (...) but must be prepared to take swift and appropriate action. By 'action' in such situations, I mean a continuum of steps, which may include military action » (Annan 2004). L'ONG *African Action* demandait au gouvernement américain de reconnaître officiellement le génocide en affirmant que « We should have learned from Rwanda that to stop genocide, Washington must first say the word. » (Booker & Colgan 2004).

Suite à leur visite des villages attaqués au Darfour en juin 2004, le Sénateur républicain Sam Brownback du Kansas et le membre du Congrès Frank Wolf de la Virginie affirmèrent que les Djandjawids sont des « brutal killers » jouissant de la permission de Khartoum d'agir dans l'impunité (Brownback & Wolf 2004, 27-29). Ils ont déclaré que « (...) the world was witnessing the 'systematic destruction of a people or race' that 'may very well' constitute genocide » (Lippman 2007, 198). Le Congrès vota la résolution 467 affirmant que les atrocités au Darfour constituaient un génocide et la Convention de 1948 de l'ONU pour la prévention et la répression du crime de génocide fut invoquée. Il demanda au président de considérer une intervention

unilatérale si le Conseil de sécurité échouait d'intervenir (United States House Congressional Resolution 2004).

Ainsi le 9 septembre 2004, le Secrétaire d'Etat américain Collin Powell reconnaissait devant le Comité du Sénat des affaires étrangères, que les actes de violence menés par les Djandjwiids et les forces du gouvernement contre les tribus non-arabes témoignent du génocide commis au Darfour. Le président Bush affirma devant l'Assemblée Générale de l'ONU le 21 septembre 2004 que « (...) the horrible crimes in the Darfur region of Sudan (...) are genocide » (Lippman 2007, 199).

Malgré l'invocation de la Convention contre le génocide, le secrétaire d'Etat Powell affirmera que « (...) no new action is dictated (...) the most practical contribution we can make (...) is to do everything we can to increase the number of African Union monitors. » (Powell 2004). Ainsi, la gestion de la crise fut confiée au Conseil de sécurité.

La communauté internationale se limita à apporter de l'assistance humanitaire au Darfour. Le Conseil de sécurité émit plusieurs résolutions visant à apporter une solution politique au conflit, notamment l'adoption de la Résolution 1547 le 11 Juin 2004, qui visait la résolution du conflit entre le gouvernement et le SPLN/A²⁶, et exigeait l'arrêt immédiat des combats au Darfour (UN 2004); ainsi que la résolution 1556²⁷ le 22 juillet 2004 imposant un embargo sur les armes dans la région et exigeant le désarmement des Djandjwiids dans les 30 jours suivants sous peine de sanctions économiques (Prunier 2008, 117-118). Les autorités étaient dépourvues de la volonté et des moyens nécessaires afin de se plier à cette dernière requête. En effet, selon Gérard Prunier, « [I]t was (...) impossible for the Khartoum (...) to rein in their hired killers (...), and

26 The Soudan People Liberation Movement /Army

27 Selon Amnesty International, par l'adoption de la résolution 1556, la communauté internationale ne fit qu'abandonner les populations du Darfour, et le Conseil de Sécurité céda son rôle de « human rights enforcing agent » (Aasonovitch 2004).

the very unrealistic nature of these demands allowed the government to complain of them in public and shrug them off in private» (Prunier 2008, 118). Khartoum entreprit plutôt l'intégration des milices Djandjawids au sein des forces policières et de l'armée (United Nations 2004).

Ensuite, la Mission Africaine au Soudan (AMIS)²⁸ fut déployée sous l'égide de l'Union Africaine. Mal équipée et sous-financée, l'AMIS était mandatée de faciliter les négociations entre les acteurs en conflit et l'acheminement de l'assistance humanitaire. Cette mission se transforma en l'UNAMID (United Nations-African Union Mission in Darfur) par l'adoption de la résolution 1769 le 31 juillet 2007.

Dans un tel contexte, le cas du Darfour établit un précédent où pour la première fois on assiste à la reconnaissance d'un génocide en cours, sans que cela n'entraîne une intervention en accord avec la Convention de l'ONU contre le génocide, malgré l'adoption en 2005 de la doctrine de la responsabilité de protéger.

4.2 La non-intervention, le fruit des relations de coopération renouvelées avec Khartoum?

L'inaction collective internationale depuis le déclenchement de la crise au Darfour en 2003 et qui perdura en dépit de sa reconnaissance par le Congrès Américain, le secrétaire d'Etat Powell, le président Bush et des groupes tels que *Physicians for Humman Rights*²⁹, comme constituant un génocide, démontre que l'utilisation de ce terme n'implique pas nécessairement une action en accord avec la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide de 1948. En effet, l'emploi de ce terme par des hauts représentants ne changea point les considérations politiques sous-jacentes à la crise. Selon Thomas G. Weiss «(...) the Al-Qaeda

²⁸ Le déploiement de cette mission fut prévu dans le Ndjamena Humanitarian Ceasefire Agreement signé le 8 avril 2004. Selon de Waal, cette mission était chargée d'accomplir des tâches dépassant le niveau d'autorité et les ressources lui étant attribuées. Alex de Waal, 2007. « Darfur and the failure of the responsibility to protect », *International Affairs* 83 (6) :1039-1054, page 1041.

²⁹ Physicians for Human Rights, "Call for intervention to save lives in the Sudan: Field Team Compiles Indicators of Genocide", 23 June 2004, En ligne http://www.phrusa.org/research/sudan/pdf/sudan_genocide_report.pdf

attacks were a political earthquake- changing the strategic landscape, intellectual discourse and international agenda» (Weiss 2004, 136). Il ajoutera que « (...) the prioritization of strategic concerns to the virtual exclusion of humanitarian ones is the sad reality of a post-9/11 world. » (Weiss 2007, 55). Suite aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 et la montée de l'islamisme transnational militant, les États-Unis se sont engagés dans une guerre globale contre le terrorisme (Kraxberger 2005, 47). Stephen Van Evera affirmera que « [A]l Qaeda and its allies pose a large threat to national security. Such a grave menace requires a strong response. » (2006, 10). Pour sa part, Stephen Walt affirmera que « [T]he terrorist attacks (...) triggered the most rapid and dramatic change in the history of U.S. foreign Policy. » (Walt 2001/02, 56). Dans ce nouveau contexte international, un obstacle à l'intervention des États-Unis dans la crise au Darfour est la guerre contre le terrorisme et la perception que les autorités américaines ont du rôle du Soudan dans celle-ci.

Ainsi, l'administration américaine revisita sa politique étrangère africaine (Kraxberger 2005, 48) en portant une plus grande attention aux États faibles et effondrés ainsi qu'aux populations musulmanes, du moins dans la rhétorique du discours de la « guerre contre le terrorisme » (Kraxberger 2005, 48). Dans ce contexte il serait juste d'affirmer que les considérations de l'intérêt national défini en termes de la sécurité ont informé la position de non intervention des États-Unis au Darfour. En effet, intervenir militairement contre le gouvernement du Soudan, alors que « (...) in the past few years, the Sudanese government has emerged as a very reliable Partner and source of intelligence for the United States in the war on terrorism » (Goldenberg 2005), pour mettre fin aux atrocités contre la population non-arabe du Darfour irait à l'encontre des intérêts américains en termes de sécurité.

Selon Gérard Prunier, la politique américaine face au Khartoum vit une division entre deux camps, soit celui du Département de l'Etat et de la CIA caractérisé par la position

« réaliste » de non-intervention; et celui du Congrès et de l'USAID, ou le « *Garang Lobby* » qui revendiquait une politique plus ferme contre Khartoum en matière de droits de l'homme (Prunier 2008, 139). Le camp réaliste de la politique américaine soutenait l'argument selon lequel « (...) given the useful role that Khartoum was playing in the war on terrorism by supplying information on its erstwhile friends, the government of Sudan should (...) be helped even if (...) not fully supported, (...) if it showed any signs of cooperation at Naivasha³⁰ » (Prunier 2008, 139).

Le soutien et la collaboration du régime soudanais face aux États-Unis, et particulièrement l'importance accordée par le CIA à ce pays comme allié dans la guerre contre le terrorisme (Grono 2006, 628), ont semblé prévaloir sur les graves infractions aux droits de l'homme commises par les autorités au Darfour. Selon le conseiller du *International Crisis Group* et spécialiste du Darfour John Prendergast, la position de non intervention du président Bush malgré sa reconnaissance de la nature génocidaire des actes commis au Darfour, s'explique par le conflit qui oppose les principes des droits de l'homme défendus en rhétorique aux mesures contre le terrorisme entreprises par les États-Unis, où ces derniers impératifs l'emportent. Prendergast (2006) affirme que « [T]he deepening intelligence-sharing relationship between Washington and Khartoum blunted any U.S. response to the state-sponsored violence that exploded in Darfur in 2003 and 2004 ». De plus, selon Eric A. Heinze, la priorité de l'administration Bush étant accordée à la lutte contre l'islamisme radical,

« (...) a forceful response to genocide would have to be weighed against the increasing need to befriend regimes like the one in Khartoum for purposes of anti-terrorism (...). The United States scarcely allows human rights concerns to hazard its security and anti-terrorism ties with states like Pakistan and Egypt, so it (...) would be extremely careful about potentially damaging a (...) beneficial relationship with Soudan » (Heinze 2007, 379).

³⁰ Depuis 2003, les négociations de paix pour le Darfour ont lieu dans la ville de Naivasha, au Kenya. Prunier, Gerard. *Darfur : A 21st Century Genocide*. (Ithaca :New York : Cornell University Press. 2008), 214.

L'administration Bush qualifia le conflit au Darfour comme étant un génocide même suite aux conclusions différentes des acteurs internationaux tels que l'Union Européenne et la Commission d'enquête des Nations Unies présidée par Antonio Cassese. Le rapport final de cette commission conclura que les crimes commis au Darfour sont des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, mais ne constituent pas un génocide (Heinze 2007, 377). L'hésitation de ces acteurs internationaux s'opposant à toute intervention militaire, dont la Chine qui imposa son veto au Conseil de Sécurité pour bloquer toute tentative d'intervention militaire, doit être comprise sous l'angle des importants intérêts économiques qui les relient au gouvernement du Soudan (Goodman 2004).

Ainsi, la rhétorique du génocide fut utilisée comme substitut à une intervention militaire non voulue par les Américains en raison des enjeux de sécurité liés à la guerre contre le terrorisme et aux informations que Khartoum partageait avec la CIA, mais aussi parce qu'une intervention militaire serait vue par plusieurs acteurs internationaux comme une invasion néo impérialiste des Etats-Unis dans un autre pays musulman (Thakur 2004). En effet,

« (...) In Europe or the U.S., sending NATO forces to Darfur may seem like fulfilling the global moral responsibility to protect. But in much of the Muslim world, it is far likelier to be experienced as one more incursion of a Christian army into an Islamic land.» (Reiff 2006).

Depuis 1989, le Soudan était considéré par les États-Unis comme un foyer potentiel de terrorisme (Williams et Bellamy 2005, 34; USIP 2004, 13), particulièrement suite à l'arrivée d'Oussama bin Laden dans le pays dans les années 1990. Ces considérations étaient alimentées lorsque les autorités soudanaises appuyèrent une tentative d'assassinat contre le Président Egyptien Moubarak en 1995 (USIP 2004, 14), menée par bin Laden. L'administration du président Clinton avait adopté une politique plutôt ferme envers Khartoum (Power 2004, 3). En effet, en 1996 les américains avaient interrompu les relations diplomatiques avec ce pays et fermé

leur ambassade au Soudan, invoquant des menaces terroristes contre des officiers américains (Power 2004, 3). Les bombardements d'une usine pharmaceutique soudanaise, soupçonnée de produire des armes chimiques, par les Américains en réponse aux attentats perpétrés par l'Al Qaeda contre les ambassades américaines au Kenya et Tanzanie en 1998, résultèrent en la détérioration des relations entre les Etats-Unis et le Soudan.

Dans ce contexte, le « *soft coup* » mené par le président El Béshir le 12 décembre 1999, qui obligea Hassan al Turabi, le guide de la Révolution islamiste soudanaise à démissionner de son poste de Président du parlement, suivi par son arrestation en février 2001, fut interprété comme un virage vers la modération du régime soudanais. Suite aux attaques terroristes du 11 septembre, la communauté internationale était portée à croire aux changements de ce régime. Selon Prunier « (...) President Bush was desperately in need of Arab allies » (2008, 184). Le gouvernement du Soudan adopta une politique de coopération et saisit cette fenêtre d'opportunité en partageant des renseignements avec les États-Unis (Williams & Bellamy 2005, 34-35). De plus, l'information stipulant que Khartoum avait arrêté bin Laden en 1996, avant son départ vers l'Afghanistan, et avait proposé de le déporter à Washington, resurgit soudainement. Ainsi,

« (...) the 'young men' in Khartoum looked like 'good guys' and the Clinton administration like bunglers. President Bush and his aids quickly saw the benefits, both practical and ideological, to be derived from a change of policy towards the Sudan, and Washington began collaborating closely with Khartoum on the issue of terrorism » (Prunier 2008, 89).

Une des personnes principales qui partagea des renseignements avec les Américains était le General Salah Abdallah Gosh. Lorsque Osama bin Laden se trouvait au Soudan dans les années 1990 en quête de construire l'infrastructure commerciale qui financerait ses attaques terroristes futures, il était son aide principal. Suite aux attaques terroristes du 11 septembre, Gosh devint un partenaire de la politique américaine contre le terrorisme, fit arrêter des suspects terroristes et partagea des renseignements sur ces derniers avec le FBI (Prendergast 2006). Le

même homme occupe le poste de Chef de l'Agence de la sécurité du Soudan et depuis 2003, organise et exécute la contre-insurrection au Darfour. Dans un tel contexte, Prendergast estime que Gosh devrait être poursuivi en justice sous des accusations de crimes de guerre et de terrorisme. Or, la coopération de ce dernier avec le CIA et les renseignements qu'il fournit sont si importants que des officiers américains affirment que « (...) access to Gosh's information would be jeopardized if the Bush administration confronted Kharoum on Darfur » (Prendergast 2006). Selon Prendergast, « [T]he U.S. sacrifices moral leadership when it cozies up to killers for snippets of counterterrorism information. (...) Gosh is the tip of the iceberg of a disturbing policy that undermines U.S. moral leadership in exchange for drivels of information (...). » (Prendergast 2006).

Pour continuer, le journaliste Ken Silverstein affirme que le discours officiel de l'administration américaine qui condamne les actions de Khartoum au Darfour ne reflète pas la nature réelle des relations entre les deux pays. En effet, les États-Unis condamnent la violence exercée par les forces des autorités soudanaises contre les populations du Darfour tout en maintenant une relation étroite de coopération en matière de terrorisme avec le Mukhabarat, institution soudanaise équivalente au CIA américain. Il affirme que « [T]he Bush administration has forged a close intelligence partnership with the Islamic regime that once welcomed Osama bin Laden here, even though Sudan continues to come under harsh U.S. and international criticism for human rights violations » (Silverstein, 2005). En effet, selon Silverstein, le chef de l'agence de renseignement du Soudan voyagea à Washington dans l'objectif de « (...) sealing Khartoum's sensitive and previously veiled partnership with the administration » (Silverstein 2005). Ainsi, dans le cadre de la guerre contre le terrorisme, le Soudan représentait un partenaire important en matière de renseignement pour la CIA. Le niveau de coopération que la CIA a pu obtenir du Soudan dépasse de loin celui obtenu de pays tels que la France. Selon Silverstein, le

Mukhabarat « (...) detained Al Qaeda suspects for interrogation by U.S agents. (...) seized and turned over to the FBI evidence recovered in raids on suspected terrorists' homes (...) expelled extremists, putting them into the hands of Arab intelligence agencies working closely with the CIA» (2005).

Le bastion électoral du président Bush étant composé de certains groupes d'activistes anti Khartoum, il était nécessaire de maintenir une position ferme, du moins dans la rhétorique, contre les actions menées par les autorités soudanaises au Darfour (Prunier 2008, 139). En effet, selon Power « The American evangelical community's intense interest in Sudan put (...) the U.S. government team under considerable pressure » (2004). Le 6 septembre 2001 le président nomma au poste d'envoyé spécial de la paix au Soudan, le pasteur et Sénateur John Danforth afin de reprendre les négociations du processus de la paix entamées au Kenya en 1993 (Power 2004).

Au lobby anti Khartoum -composé d'organisations protestantes fondamentalistes- dirigé par Nina Shea, se rallia en 2004 la *Committee for the Holocaust Memorial in Washington*. Ainsi, et surtout lors d'une année d'élections, le président fut contraint de réagir, mais toujours en respectant la position des 'réalistes' de son administration qui affirmaient que « (...) Khartoum was too important to be harshly treated (...) » (Prunier 2008, 140). Face aux requêtes contradictoires de ces groupes de pression, l'administration de Bush devait à la fois appuyer les négociations de paix de Naivasha, se prononcer sur les atrocités au Darfour tout en évitant de contrarier les autorités soudanaises; adopter une législation contraignante envers Khartoum, apporter une aide humanitaire considérable, mais surtout éviter le recours à l'intervention militaire (Prunier 2008, 140). C'est dans un tel contexte que le Secrétaire d'Etat Powell qualifia les crimes commis au Darfour de génocide. La politique américaine consistait donc en des promesses attrayantes faites aux différents groupes de pressions, sans les traduire en action. Selon

Prunier (2008, 140) « (...) the interest level of U.S. diplomacy in Sudan dropped sharply as soon as President Bush was reelected ».

Ainsi, il serait juste d'affirmer que la coopération des États-Unis avec les autorités soudanaises en matière de partage de renseignements dans le cadre de la guerre contre le terrorisme représentait un intérêt important de sécurité pour les États-Unis. Dans un tel contexte, les États-Unis ne sont pas intervenus au Darfour car cela s'opposait à leurs intérêts en matière de sécurité.

4.3 Le Darfour, victime des accords de paix pour le Sud-Soudan?

Un autre facteur explicatif de la non-intervention au Soudan est la négociation du *Comprehensive Peace Agreement*, autrement connu comme le processus Machakos/Naivasha, entre Khartoum et le SPLM, mettant fin à la guerre civile la plus longue en Afrique et assurant la stabilité dans la région. Dans le contexte de guerre contre le terrorisme suite au 11 septembre, ces deux objectifs sont stratégiquement importants pour les États-Unis qui affirment que les conflits internes prolongés favorisent l'émergence de groupes terroristes. Ainsi, l'intervention militaire au Darfour compromettrait l'engagement de Khartoum face à l'accord de paix avec le Sud-Soudan, allant ainsi à l'encontre des intérêts américains en matière de sécurité.

Premièrement, il relevait de l'intérêt de l'administration américaine de finaliser et assurer le *Sudanese Comprehensive Agreement*³¹ mettant fin à la guerre civile qui causa la mort de 2 millions de personnes, et permettant la stabilisation de la région. Les conflits prolongés tels que celui du Sud-Soudan représentent un enjeu important pour la sécurité des États-Unis. En effet, selon Stephen Walt, « [P]rotracted conflicts generate hatred (...), the emergence of groups whose

³¹ Sous la médiation de l'*Intergovernmental Authority on Development* (IGAD) l'accord fut signé par le SPLM et le gouvernement du Soudan en 2005. Il consiste en la signature de six ententes.

main aim is to wage war, and empower leaders who depend on a climate of fear to justify their own rule. These conditions provide ideal breeding grounds for (...) people who willingly engage in mass terror » (2001/02, 62).

Depuis 1983, le gouvernement du Soudan menait une campagne militaire anti-insurrectionnelle contre le Mouvement de Libération de l'Armée Populaire du Soudan. Cette dernière visait à protéger les populations non-musulmanes, non-arabes dans les provinces du Sud contre les pratiques esclavagistes, l'arabisation et l'islamisation forcées. Les causes de ce conflit sont cadrées par les médias comme relevant des différences raciales et religieuses entre la population du Nord, musulmane-arabe et celle du Sud, africaine chrétienne-animiste (Johnson 2003). Or, selon Busumtwi-Sam, dans le cadre des conflits prolongés africains, notamment celui du Soudan (1963-1972, 1983-2006), les causes sont multiples : « (...) conflicting identities, ideological differences, and competition over resources overlap » (2002, 93).

Ainsi, les raisons religieuses sous-jacentes au conflit consistant en la persécution des populations chrétiennes du Sud créèrent un appui important des élus africains-américains au sein du *Black Congressional Caucus* ainsi que des circonscriptions électorales évangélistes aux États-Unis. Les pressions de ces dernières sur leurs représentants aboutirent à la création d'une « *faith-based Sudan coalition* » composée de plusieurs membres du Congrès et du Sénat américain dont le bastion électoral était principalement évangéliste (Heinze 2007, 370). Dans le cadre de la guerre contre le terrorisme, le président Bush épousa également la cause de la résolution de la guerre civile au Soudan, en accordant une attention importante aux atrocités et à la persécution religieuse visant les populations du Sud- Soudan (Heinze 2007, 370). Selon Prunier, « (...) President Bush developed a policy of supporting a negotiated settlement of the North-South conflict in order not to alienate his Christian fundamentalist electorate which felt quite strongly about the civil war in Soudan » (Prunier 2008, 89). En novembre 2001, la ville natale du

président, Midland, organisa l'évènement de la Journée Internationale de la Prière pour l'Eglise Persécutée. Selon Samantha Power « Some forty Midland churches participated, and many of them passed out leaflets on Sudan and devoted part of their Sunday services to the civil war and the slave trade there. » (Power 2004). Les medias nationaux et internationaux aux États-Unis, alliés aux différentes organisations de défense des droits de l'homme et aux élus américains, emploient cette même grille d'analyse au conflit du Darfour, et déplacent ainsi le focus du Sud-Soudan au Darfour. De plus, selon Williams et Bellamy, « After investing considerable diplomatic capital in pushing the Machakos/Naivasha process forward, (...) the participants in the Intergovernmental Authority on Development (IGAD) were keen to see the agreement implemented (...) potentially ending Africa's longest running civil war » (2005, 38). Ainsi, il serait juste d'affirmer que c'est grâce à l'intérêt de l'administration américaine et son engagement au Soudan que les négociations de l'accord de paix entre le Nord et le Sud avancèrent, et ce conflit domina la politique étrangère américaine au Soudan bien après la signature des accords de paix qui eut lieu le 9 janvier 2006 (Heinze 2007, 371). Non seulement des millions furent versés sous la forme d'aide humanitaire, mais les États-Unis ont suivi de près la tenue du referendum d'autodétermination au Sud-Soudan. Plusieurs personnalités tel que le président Jimmy Carter, le sénateur John Kerry, et l'envoyé spécial Scott Gration étaient présentes à cette occasion au Sud-Soudan.

Or, la coopération de Khartoum dans les négociations du *Comprehensive Peace Agreement* étant perçue prioritaire, les États-Unis donnèrent carte blanche au gouvernement du Soudan dans la gestion du conflit au Darfour. En effet, selon Prunier « (...) the Government of Sudan now felt that as long as it would show "good faith" in Naivasha it could do what it wanted in Darfur » (Prunier 2008, 122). En outre, il ajoute que « [N]orthern sudanese public opinion and its government (...), saw as their main international problem the achievement of a peace deal

with the South » (Prunier 2008, 81). Dans les mots d'Jan Pronk le 2 novembre 2004, la province était au bord de l'anarchie et du *warlordisme* et s'était transformée en un camp de réfugiés dépourvu de lois, les Djandjawiids ayant perdu le contrôle de leurs actions (Prunier 2008, 122-123).

L'offensive militaire au Darfour cessa jusqu'à la signature du CPA du 9 janvier 2005 qui exclut le Darfour, satisfaisant ainsi les exigences de la communauté internationale, et reprit suite à la signature de cet accord, causant des pertes massives de vies humaines. Dans ces conditions, il serait juste d'affirmer que les populations du Darfour furent sacrifiées au nom de la signature du *CPA* visant à mettre fin à la guerre du Sud-Soudan.

Conclusion

Face aux massacres, viols et déplacements forcés des populations au Darfour, les États-Unis, puissance majeure au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et signataire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, décidèrent encore une fois d'opter pour la non intervention et ce, malgré l'adoption de la doctrine de la Responsabilité de protéger ratifiée en 2005, ainsi que sa reconnaissance du caractère génocidaire des massacres. Cette position fut adoptée car l'administration Bush avait des liens importants avec le gouvernement du Soudan en matière de partage des renseignements dans un contexte de guerre contre le terrorisme. Ensuite, le Darfour fut victime des négociations de l'accord de paix du Sud-Soudan, important pour les intérêts en matière de sécurité des États-Unis car les conflits prolongés favorisent l'émergence des groupes terroristes ; d'où l'engagement politique et diplomatique des États-Unis dans la résolution de ce conflit. En définitive, le comportement des États-Unis face au génocide du Darfour démontre que malgré l'adoption de certaines normes internationales ainsi que l'acceptation du caractère génocidaire de la crise en question, les États agissent principalement en fonction de leurs intérêts. La relation entre le « *self-interest* » et la

crise en question détermine donc clairement s'il y aura une intervention ou pas.

CONCLUSION

La question de départ de cette recherche était de mieux comprendre les motivations d'un État à intervenir militairement dans un autre État pour mettre fin aux violations graves des droits de l'homme telles que le nettoyage ethnique et le génocide. Plus précisément, nous cherchions à comprendre pourquoi il y a eu une variation dans la position américaine face aux cas de génocide étudiés dans cette recherche, soit au Rwanda (1994), au Kosovo (1999) et au Darfour (de 2003 à 2008). Des trois cas étudiés dans le cadre de cette recherche, nous assistons à seulement un cas d'intervention par les États-Unis : soit au Kosovo en 1999. Puisque dans les trois crises il y a eu des massacres importants et que le nombre de décès au Rwanda en 1994 et au Darfour de 2003 à 2008 est plus important que celui du Kosovo, pourquoi est-ce que les États-Unis ne sont intervenus qu'au Kosovo? Pour y répondre, nous avons comparé la réaction des gouvernements américains lors de chacune des trois crises de violations graves aux droits de l'Homme, adoptant ainsi une méthode des variations utilisant à la fois des cas similaires et différents.

Au terme de cette étude, il est possible de dégager un certain nombre de conclusions. Issues d'une étude comparative entre trois cas précis, ces conclusions restent soumises à la falsification³². Toutefois, l'observation et la comparaison entre ces trois cas nous autorisent à proposer des généralisations sur la motivation d'un État à intervenir militairement dans un autre État en cas de violations graves des droits de l'Homme. Dans le même temps, elle nous permet de revisiter le concept de l'intérêt national dans le nouveau contexte des relations internationales.

Premièrement, la variation de la position américaine entre les trois cas étudiés dans cette recherche nous permet de confirmer notre hypothèse qui met en relation la maximisation de l'intérêt national et l'intervention ou la non intervention humanitaire. En effet, tel qu'il a été

³² La falsification renvoie à des critères de scientificité autant que de modestie des prétentions scientifiques. Voir Thomas Kuhn. 1983. *La structure des révolutions scientifiques*. (Paris : Flammarion).

démontré dans le premier chapitre, c'est la poursuite de l'intérêt national qui explique la non intervention américaine dans le génocide rwandais. Face au génocide le plus important depuis l'Holocauste, cette puissance majeure au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et signataire de la Convention sur le Génocide, décida de ne pas intervenir pour mettre fin aux atrocités vécues par la minorité Tutsie entre les mains de groupes extrémistes Hutus. L'inaction fut adoptée par les États-Unis car aux yeux de l'administration Clinton, le Rwanda n'était pas suffisamment important du point de vue de l'intérêt national pour y consacrer des ressources humaines, militaires et politiques. La poursuite de l'intérêt national lors de cette crise consistait en le repli sur la politique domestique à Washington plutôt que la participation à des missions d'intervention. Dans un tel contexte, la non intervention au Rwanda résultait de l'adoption de la *Presidential Decision Directive 25*, une nouvelle doctrine de maintien de la paix stipulant que toute mission d'intervention devrait être motivée par l'intérêt national américain. En outre, la manière dont le conflit a été cadré par les officiers américains démontre que l'absence d'intérêts américains au Rwanda a motivé la non intervention.

Si l'intérêt national est défini par l'identité d'un État, peut-on expliquer que les États-Unis, puissance promouvant le respect des droits de l'homme, de la liberté et de la démocratie dans le monde, n'interprètent pas l'intervention pour mettre fin au génocide rwandais comme constituant son intérêt national ? Cette étude de cas démontre que bien qu'il puisse y avoir plusieurs sources de motivation qui influent sur le comportement des États, la maximisation de l'intérêt national égoïste ou du « *national self-interest* » représente le principal moteur d'action des États sur la scène internationale. Grace à l'adoption d'une définition de l'intérêt national égoïste des États il a été possible d'expliquer la non intervention des États-Unis.

Le cas de l'intervention américaine au Kosovo en 1999 apporte des éclairages en ce qui concerne la décision d'intervention. En effet, nous avons vu que l'administration Clinton ainsi

que la secrétaire d'Etat Madeleine Albright ont souvent argumenté que c'était la motivation humanitaire qui justifie leur décision d'intervenir au Kosovo. Cependant, cette affirmation est remise en question à la fois par la façon dont la mission est menée et la sélectivité de l'humanitarisme américain. En effet, les campagnes aériennes de bombardements menées par l'OTAN contre la Serbie ont causé la mort de beaucoup de civils en raison des erreurs commises. Préoccupés par la perte de vie de leurs pilotes, les avions américains opéraient à une altitude de 15,000 pieds (Walker 2005, 46-48). La norme de « zéro tolérance à la perte de vies américaines et alliées » comparée au coût de vies civiles perdues dans les populations albanaises et serbes montre que la motivation humanitaire, même présente, n'était pas le facteur décisif de l'intervention. En outre, il serait juste de se questionner sur la sélectivité de cette norme humanitaire. Si elle motive les actions de l'État, pourquoi n'a-t-elle motivé les États-Unis d'intervenir au Rwanda en 1994 ?

La norme humanitaire doit être en principe universellement applicable. Cependant, les expériences du Rwanda, de la Bosnie et du Darfour, tous des cas où l'enjeu humanitaire n'a pas motivé une intervention, démontrent que d'autres facteurs ont motivé les États-Unis d'intervenir au Kosovo en 1999. En effet, tel qu'il a été démontré dans le troisième chapitre de cette recherche, l'intervention des États-Unis et de l'OTAN dans la crise du Kosovo est essentiellement motivée par des intérêts de « *soft security* », soit l'intérêt de renouveler son engagement sécuritaire en Europe dans un contexte de l'après guerre froide, de préserver son prestige et sa crédibilité sur la scène internationale, de préserver la stabilité régionale en Europe, et finalement de préserver la crédibilité de l'OTAN dont ils sont par ailleurs le pivot.

Finalement, la faiblesse de la norme humanitaire et surtout la pertinence de notre principale variable explicative dans cette recherche, soit l'intérêt national égoïste est d'autant plus démontré par la non intervention des États-Unis au Darfour (de 2003 à 2008). En ce qui

concerne les massacres des populations au Darfour, tel qu'il a été démontré, l'intervention américaine pour y mettre fin allait à l'encontre des intérêts de sécurité des États-Unis dans un contexte de la guerre au terrorisme. En effet, les États-Unis, ont décidé de ne pas intervenir et ce, même après avoir reconnu les atrocités au Darfour comme constituant un génocide et en dépit de l'adoption de la doctrine de la Responsabilité de protéger en 2005. L'intérêt national ici est clairement la recherche de la maximisation de la sécurité dans un contexte de guerre au terrorisme. En effet, le gouvernement américain avait établi des liens importants de partage de renseignements avec le gouvernement du Soudan en matière de terrorisme, des liens qui seraient remis en cause par une intervention militaire humanitaire. Ensuite, la négociation de l'accord de paix du Sud-Soudan, important pour les intérêts en matière de sécurité des États-Unis, étant donné que les conflits prolongés favorisent l'émergence des groupes terroristes, sacrifia la résolution du conflit au Darfour. Ainsi, la position des États-Unis face au génocide du Darfour démontre clairement que malgré l'adoption de normes humanitaires et de l'acceptation du caractère génocidaire de la crise, le comportement des États est principalement motivé par leurs intérêts de sécurité.

En définitive, la comparaison des décisions des gouvernements américains de ne pas intervenir au Rwanda en 1994, d'intervenir au Kosovo en 1999 et de ne pas intervenir au Darfour de 2003 à 2008 démontre que le lien entre le « *national self-interest* » et la crise en question détermine clairement s'il y aura une intervention ou pas.

Bibliographie

- Adebajo, Adekeye. 2003. « Africa and America in an Age of Terror ». *Journal of Asian and African Studies* 38 (no 23) : 155-77.
- Adler, Emanuel. 1997. «Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics.» *European Journal of International Relations* 3: 319-63.
- Annan, Kofi A. 1999. *The Question of Intervention: Statements by the Secretary General*. New York: United Nations Department of Public Information.
- Annan, Kofi. « Risk of Genocide Remains Frighteningly Real », Secretary General tells Human rights Commission as He Lanches Action Plan to Prevent Genocide (Press Release), UN Doc. SG/SM/9245 AFR/893 HR/CN/1077, <http://www.un.org/News/Press/docs/2004/sgsm9245.doc.htm> (page consultée le 17 septembre 2010).
- Art, Robert J. 2007. «Coercive Diplomacy». Dans Robert J. Art et Robert Jervis, dir., *International Politics : Enduring Concepts and Contemporary Issues*. United States : Pearson Education Inc, 163-176.
- Art, Robert J. 2009. *America's Grand Strategy And World Politics*. New York: Routledge.
- Ayoob, Mohammed. 2002. « Humanitarian Intervention and State Sovereignty ». *The International Journal of Human Rights* 6 (no 1) : 81-102.
- Bacevic, Andrew J. 2001. «A Less than Splendid Little War». *Wilson Quarterly* 25 (no 1) (hiver): 83-94.
- Barnett, Michael N. 1997. « The UN Security Council, Indifference, and Genocide in Rwanda », *Cultural Anthropology* 12 (no 4) : 551-78.
- Barnett, Michael N. 2002. *Eyewitness to a Genocide. The United Nations and Rwanda*. Cornell: Cornell University Press.
- Battistella. Dario. 2006. *Théories des relations internationales*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Bellamy, Alex J. et Nicholas J. Wheeler. 2008. « Humanitarian Intervention in World Politics». Dans John Baylis, Steve Smith, et Patricia Owens, dir., *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations*. Oxford: Oxford University Press, 522-41.
- Brinkley, Douglas. 1997. « Democratic Enlargement : The Clinton Doctrine. » *Foreign Policy* (no 106) (spring) : 110-27

- Bull, Hedley. 1977. *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*. New York: Columbia University Press.
- Busumtwi-Sam, James. 2002. « Sustainable Peace Development in Africa ». *Studies in Comparative International Development* 37 (3) (fall) :91-118.
- Castellan, Georges. 2005. *Histoire des Balkans XIVe – Xxe siècle*. Paris: Fayard.
- Chopra, Jarat et Thomas G. Weiss. 1992. «Sovereignty is No Longer Sacrosanct: Codifying Humanitarian Intervention». *Ethic and International Affairs* 6: 95-118.
- Clapham, Christopher. 1998. « Rwanda : The Perils of Peacemaking ». *Journal of Peace Research* 35 (no 2) : 193-210.
- Clarke, Walter et Jeffrey Herbst. 1996. « Somalia and the Future of Humanitarian Intervention ». *Foreign Affairs* 72 (no 2) (Mar.-Apr.) :70-85.
- Clarke, Wesley. 2001. *Waging Modern War*. New York: Public Affairs.
- Clinton, William. «Statement by the President to the Nation». The White House, Office of the Press Secretary. 24 March 1999.
- Crawford, Timothy C. 2001-2002. «Pivotal Deterrence and the Kosovo War: Why the Holbrooke agreement failed». *Political Science Quarterly* 116, (no 4) (hiver): 499-523.
- Christopher, Warren. « Iraq Belongs on the Back Bruner. ». *The New York times* December 2002. En ligne <http://www.nytimes.com/2002/12/31/opinion/31CHRI.html> (page consultée le 14 avril 2010).
- Coicaud, Jean-Marc et Nicholas J.Wheeler. 2008. *National Interest and International Solidarity. Particular and Universal Ethics in International Life*. Hong Kong : United Nations University Press.
- Connor, Walker. 1994. *Ethnonationalism: The Quest of Understanding*. Princeton, N.J: Princeton University Press.
- Daalder, Ivo H. et Michael E. O’Hanlon. 2000. *Winning Ugly. NATO’s War to Save Kosovo*. Washington D.C. : Brookings Institution Press.
- Daalder, Ivo H. 1996. « Knowing when to Say No : The Development of US Policy for Peacekeeping ». Dans William Durch, dir., *UN Peacekeeping, American Policy, and the Uncivil Wars of the 1990s*. New York: St-Martins Press, 35-68.
- Dallaire, Roméo. 1996. « The Changing Role of UN Peacekeeping Forces : The Relationship between UN Peacekeepers and NGO’s in Rwanda » Dans Randolph Kent et Shashi Tharoor, dir., *The Role of peacekeeping*. New York : St. Martins Press.

- Degomme, Olivier and Guha-Sapir, Dearati. 2010. «Patterns of Mortality Rates in Darfur Conflict». *Lancet* 375: 294-300.
- Demjaha, Agon. 2000. «The Kosovo Conflict: A perspective from inside». Dans Albrecht Schnabel et Ramesh Thakur, dir., *Kosovo and the Challenge of Humanitarian Intervention. Selective Indignation, Collective Action, and International Citizenship*. New York: United Nations University Press, 32-43.
- Deng, Francis M. 1993. *Protecting the Dispossessed: A Challenge to the International Community*. Washington DC: Brookings Institution.
- Deng, Francis M, Sadikiel Kimaro, Terrence Lyons, Donald Rothchild et William Zartman. 1996. *Sovereignty as Responsibility. Conflict Management in Africa*. Washington DC. The Brookings Institution.
- Denitch, Bogdan. 1994. *Ethnic Nationalism: The Tragic Death of Yugoslavia*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Destexhe, Alain. 1994-1995. « The Third Genocide », *Foreign Policy* 97 (winter) : 3-17.
- Destexhe, Alain. 1998. « The "New " Humanitarianism », Dans A. J Paolini, Anthony P. Jarvis et Christian Reus-Smith, dir., *Between Sovereignty and Global Governance : The United Nations, the State and Civil Society*. London : Macmillan.
- De Waal, A et Omaar, R. 1995. «Genocide in Rwanda and the International Response». *Current History* 94: 156-61.
- De Waal, Alex. 2007. « Darfur and the failure of the responsibility to protect », *International Affairs* 83 (6) : 1039-1054.
- De Waal, Alex. 1989. *Famine that Kills. Darfur Sudan 1984-1985*. Oxford: Clarendon Press.
- De Waal, Alex. 2007. *War in Darfur And The Search For Peace*. Cambridge, MA: Harvard University.
- DiPrizio, Robert C. 2002. *Armed Humanitarians. U.S. Interventions from Northern Iraq to Kosovo*. The Johns Hopkins University Press.
- Docking, Timothy W. 2008. « An intersection of interests and values: US foreign policy toward Africa ». Dans Coicaud, Jean-Marc et Nicholas J. Wheeler, dir., *National Interest and International Solidarity. Particular and Universal Ethics in International Life*. Hong Kong : United Nations University Press, 207-29.
- Dufault, Evelyne. 2007. «L'ecole anglaise: Via Media entre ordre et anarchie dans les relations internationales?». Dans Alex Macleod et Dan O'Meara. *Theories des Relations Internationales. Contestations et resistences*. Quebec: CEPES.

- Ethier, Diane et Marie-Joelle Zahar. 2004. *Introduction aux Relations Internationales*. Quebec: Les Presses de l'Université de Montreal.
- Falk, Richard. 1996. «The Complexities of Humanitarian Intervention: A New World Order Challenge», *Michigan Journal of International Law* 17 (no 491): 491-513.
- Fearon, James D. et David Laitin. 1996. « Explaining Interethnic Cooperation », *American Political Science Review* 90 (4): 715-35.
- Finnemore, Martha et Kathryn Sikkink. 1998. «International Norm Dynamics and Political Change». *International Organization* 52 (no 4): 887-917.
- Flint, Julie et Alex de Waal. 2008. *Darfur: A New History Of A Long War*. New York: Zed Books.
- Flint, Julie. 2007. « Darfur's Armed Movements », Dans Alex de Waal, dir., *War in Darfur And The Search For Peace*. Cambridge, MA: Harvard University, 142-72.
- Flint, Julie & Alex De Waal. 2006. *Darfur. A Short History of a Long War*. New York : Zed Books.
- Gazibo, Mamoudou. 2009. *Introduction à la politique africaine*. Québec : Les Presses de l'Université de Montreal, 69.
- Gibbs, N. David. 2009. *Humanitarian Intervention and the Destruction of Yugoslavia*. Tennessee: Vanderbilt University Press.
- Gilpin, R.G. 1981, *War and Change in International Politics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Goldenberg, Suzane. « Ostracised Sudan emerges as Key Ally in « War on Terror », *The Guardian Weekly*, 6 May 2005.
- Goodman, Peter, S. « China Invests Heavily in Sudan's Oil Industry », *The Washington Post*, 23 december 2004.
- Gowan, Peter. 2000. «The Euro-Atlantic Origins of NATO's Attack on Yugoslavia». Dans Ali, Tariq, dir., *Masters Of The Universe? NATO's Balkan Crusade*. United States: Verso, 3-45.
- Grono, Nick. 2006. « Briefing-Darfur : The International Community's Failure to Protect ». *African Affairs* 105 (421) : 621-631.
- Grünfeld, Fred et Wessel Vermeulen. 2009. «Failures to Prevent Genocide in Rwanda (1994), Srebrenica (1995), and Darfur (since 2003)». *Genocide Studies and Prevention* 4 (no 2) (summer): 221-237.

- Haass, Richard N. 1994. *Intervention: The Use of American Force in the Post-Cold War World*. Washington D.C: Carnegie Endowment for International Peace.
- Hagan, John and Palloni, Alberto. 2006. «Death in Darfur». *Science* 313: 1578-79.
- Haggar, Ali. 2007. « The Origins and Organization of the Janjaweed in Darfur », Dans De Waal, Alex, dir., *War in Darfur and the search for peace*. Global Equity Initiative : Harvard University.
- Harris, John F. «Clinton, Aides Vague on Plan for Troops». *Washington Post*, april 1999, p.A20. En ligne < <http://www.washingtonpost.org/wp-srv/inatl/daily/april99/clinton6.htm>>, (page consultée le 23 mars 2010).
- Hehir, Aidan. 2008. *Humanitarian Intervention After Kosovo : Iraq, Darfour and the Record of Global Civil Society*. Great Britain: Palgrave Macmilliam.
- Hehir, Aidan. 2009. «Intervention and Statebuilding in Kosovo». *Journal of Intervention and Statebuilding* 3 (no 2) (june): 135-142.
- Heinze, Eric, A. 2007. «The Rhetoric of Genocide in U.S. Foreign Policy: Rwanda and Darfur Compared». *Political Science Quarterly* 22 (no 3): 359-83.
- Hoffmann, Stanley. 2000. «Foreward». Dans Pierre Martin et Mark R. Brawley, dir., *Alliance Politics, Kosovo, and NATO's War: Allied Force or Forced Allies?* United States: Palgrave, ix-xii.
- Hoffmann, Stanley. 1981. *Duties beyond Borders: On the Limits and Possibilities of Ethical International Politics*. Syracuse, New York: Syracuse University Press.
- Hoffman, Stanley. 2003. «Intervention: should it go on, can it go on». Dans Deen K. Chatterjee et Don E. Scheid, dir., *Ethics and Foreign intervention*. United Kingdom: Cambridge University Press, 21-30.
- Holzgrefe, J. and Robert Keohane, eds. 2003. *Humanitarian Intervention: Ethical, Legal, and Political Dilemmas*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Human Rights Watch, *Darfur in Flames : Atrocities in Western Sudan* 16, no. 5 (April 2004) : 14.
- Human Rights Watch, « Leaked Names highlight Sudan's failure to protect », 26 december 2006.
- Huntington, Samuel. 1999. «The Lonely Superpower». *Foreign Affairs* 78 (3):35-49.
- Ikenberry, John G. 2000. «The costs of victory : American power and the use of force in the contemporary order ». Dans Albrecht Schnabel et Ramesh Thakur, dir., *Kosovo and the*

Challenge of Humanitarian Intervention. Selective Indignation, Collective Action, and International Citizenship. New York: United Nations University Press, 85-100.

International Coalition for the Responsibility to Protect. *R2P in the 2005 World Summit*. En ligne <http://www.responsibilitytoprotect.org/index.php/component/content/article/383> (page consultée le 14 janvier 2010).

Jackson, R. H. 1990. *Quasi-states: Sovereignty, International Relations and the Third World*. Cambridge: Cambridge University Press.

James, Alan. 1999. « The Practice of Sovereign Statehood in Contemporary International Society », Dans Robert Jackson, dir., *Sovereignty at the Millennium*. Malden: AM Blackwell, 35-51.

Janzekovic, John. 2006. *The Use of Force in Humanitarian Intervention. Morality and Practicalities*. England: Ashgate Publishing.

Jentleson, Bruce W., and Rebecca L. Britton. 1998. « Still Pretty Prudent: Post-Cold War American Public Opinion on the Use of Military Force ». *The Journal of Conflict Resolution* 42: 395-417.

Johnstonand, Harry et Ted Dagne. 1997. « Congress and the Somalia Crisis », Dans Walter Clarke and Jeffrey Herbst, eds., *Learning from Somalia : The lessons of Armed Humanitarian Intervention*. Boulder, Co .: Westview Press.

John Hagan and Joshua Kaiser. 2011. « The displaced and dispossessed of Darfur: explaining the sources of a continuing state-led genocide ». *The British Journal of Sociology* 62 (1): 2-25.

Johnson, Douglas H. 2003. *The Root Causes of Sudan's Civil War*. Bloomington : Indiana University Press.

Johnston, Patrick. 2007. « Negotiated Settlements and Government Strategy in Civil War : Evidence from Darfur ». *Civil Wars* 9 (4) : 359-377.

Kaplan, Robert D. 1993. *Balkan Ghosts: A Journey through History*. New York: Random House.

Kapstein Ethan B. et Michael Mastanduno. 1999. *Unipolar Politics: Realism and State Strategies After the Cold War*. New York: Columbia University Press.

Keane, Fergane. 1996. *Season of Blood: A Rwandan Journey*. London : Penguin.

Khadiagala, Gilbert M. 2004. « Intervention in Internal conflict: The Case of Rwanda ». Dans William J. Lahneman, dir., *Military Intervention. Cases in Context For The Twenty-First Century*. United States : Rowman & Littlefield Publishers Inc, 67-88.

Khadiagala, Gilbert M. 2002. « Implementing the Arusha Peace Agreement on Rwanda ». Dans

Stephen John Stedman, Donald Rothchild et Elizabeth Cousens, dir., *Ending Civil Wars: The Implementation of Peace Agreements*. Boulder, Colo: Lynne Rienner, 463-498.

- Krasner, Stephen. 1978. *Defending the National Interest: Raw Material Investments and U.S. Foreign Policy*. Princeton: Princeton University Press.
- Kraxberger, Brennan M. 2005. «The United States and Africa: Shifting Geopolitics in an ‘Age of Terror’». *Africa Today* 52 (no 1) (fall): 47-68.
- Kuhn, Thomas. 1983. *La structure des révolutions scientifiques*. Paris : Flammarion.
- Kupchan, Charles A. 2000. «Kosovo and the Future of U.S. Engagement in Europe». Dans Pierre Martin et Mark R. Brawley, dir., *Alliance Politics, Kosovo, and NATO’s War: Allied Force or Forced Allies?* United States: Palgrave, 75-89.
- Kuperman, Alan J. 2009. « Darfur : Strategic Victimhood Strikes Again? », *Genocide Studies and Prevention* 4 (3) (winter) : 281-303.
- Kuperman, Alan J. 2000. « Rwanda in Retrospect ». *Foreign Affairs* 79 (no 1) (Janv.–Fév.) : 94-118.
- Anthony Lake and John Prendergast, «Stopping Sudan’s Slow-Motion Genocide,» *The Boston Globe*, 20 May 2004.
- Lake, Anthony. 2003. *Ghosts of Rwanda. Interview with Anthony Lake*. Frontline. PBS. En ligne <http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/shows/ghosts/interviews/lake.html>, (page consultée le 15 mai 2010).
- Lake, David et Donald Rothchild, dir., 1998. *The International Spread of Ethnic Conflict : Fear, Diffusion, and Escalation*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Layne, Christopher. 1993. «The Unipolar Illusion». *International Security* 17 (no 4) (printemps): 5-51.
- Lebor, Adam. 2006. *Complicity with Evil: The United Nations in the Age of Modern Genocide*. New Haven: Yale University Press
- Lemarchand, René. 1995. « The Rationality of Genocide ». *Issue : A Journal of Opinion* 23 (no 2) : 8-11.
- Livingston, S, et Eachus, T. 1999. «Rwanda: U.S. policy and television coverage. » Dans H. Adelman and A. Suhrke. dir., *The path of a genocide: The Rwanda crisis from Uganda to Zaire*. New Brunswick, NJ: Transaction, 209–28.
- Lippman, Matthew. 2007. “Darfur: the politics of genocide denial syndrome”, *Journal of Genocide Research* 9 (no 2): 193-213.

- Lyon, Alynna J. et Chris J. Dolan. 2007. «American Humanitarian Intervention: Toward a Theory of Coevolution». *Foreign Policy Analysis* 3: 46-78
- MacFarlane, S. Neil. 2000. «Challenges to Euro-Atlantic Security». Dans Pierre Martin et Mark R. Brawley, dir., *Alliance Politics, Kosovo, and NATO's War: Allied Force or Forced Allies?* United States: Palgrave, 27-40.
- MacFarlane, Neil S. et Thomas Weiss. 2000. «Political Interest and Humanitarian Action». *Security Studies* 10 (1) (automne): 112-42.
- Macleod, Alex et Dan O'Meara, dir. 2007. *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*. Québec : CEPES de l'université UQAM et Concordia.
- Mandelbaum, Michael. 1996. «Foreign Policy as Social Work». *Foreign Affairs* 75 (no 1) (janvier/fevrier): 16-32.
- Marchal, Roland. 2004. « Le conflit au Darfour, point aveugle des négociations Nord-Sud au Soudan ». *Politique Africaine* 95, (octobre) : 125-146.
- Mason, Andrew et Nick Wheeler. 1996. «Realist Objections to Humanitarian Intervention». Dans Barry Holden, dir., *The Ethical Dimensions of Global Change*. Houndmills: Macmillan, 94-110.
- Mastanduno, Michael. 1999. «Preserving the Unipolar Moment: Realist Theories and U.S. Grand Strategy After the Cold War», Dans Ethan B. Kapstein et Michael Mastanduno, *Unipolar Politics: Realism and State Strategies After the Cold War*. New York: Columbia University Press, 138-81.
- Mayall, James. 2004. «Humanitarian Intervention and International Society: Lessons from Africa». Dans Jennifer M. Welsh, dir., *Humanitarian Intervention and International Relations*. New York: Oxford University Press: 120-41.
- Mearsheimer, John J. 2001. *The Tragedy of Great Power Politics*. New York: Norton.
- Mearsheimer, John J. 1994-1995. «The False Promise of International Institutions». *International Security* 19 (no 3): 5-49.
- Meggle, Georg, ed. 2004. *Ethics of Humanitarian Intervention*. Frankfurt: Ontos, 2004.
- Minear, Larry et Philippe Guillot. 1996. *Soldiers to the Rescue : Humanitarian Lessons from Rwanda*. Paris : OECD.
- Mouton, Jean-Denis. 1995. « La communauté internationale, spectateur du génocide rwandais ». Dans Raymond Verdier, Emmanuel Decaux et Jean-Pierre Chrétien, dir., *Rwanda Un génocide du XXe siècle*. Paris : l'Harmattan.

- Moravcsik, Andrew. 1997. «Taking Preferences Seriously: A Liberal Theory of International Politics». *International Organization* 51 (no 4): 513-553.
- Morgenthau, Hans J. 1985 (6e edition). *Politics among nations: the struggle for power and peace*. New York: Knopf.
- Murphy, Sean Murphy. 1996. *Humanitarian Intervention: The United Nations in an Evolving World Order*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Mullins, Christopher W. & Sawn L. Rothe. 2007. « The forgotten ones. The Darfuri genocide ». *Critical Criminology* 15 : 135-158.
- Murphy, Deborah. 2007. «Narrating Darfur: Darfur in the U.S. Press, March-September 2004». Dans Alex De Waal, dir., *War in Darfur And The Search For Peace*. Cambridge, MA: Harvard University.
- N'Djamena Humanitarian Ceasefire Agreement on the Conflict in Darfur*. April 8 2004. En ligne <http://darfurinformation.com/darfur-in-perspective/app-1.asp> (page consultée le 17 octobre 2010)
- Newman, Michael. 2009. *Humanitarian Intervention. Cofronting the Contradictions*. United Kingdom : Hurst & Co Ltd.
- Paris, Roland. 2004. *At War's End. Building Peace After Civil Conflict*. New York : Cambridge University Press.
- Parekh, Bhikhu. 1997. "Rethinking Humanitarian Intervention" *International Political Science Review* 18: 4-69.
- Payne, Donald M. & Dagne Theodor S. "Rwanda: Seven years after the genocide", *Mediterranean Quarterly* 13 (no 1) (winter): 38-43.
- Prendergast, John. « Our Friend, an architect of the Genocide in Darfur ». *Los Angeles Times*, 14 February 2006.
- Piiparinen, Touko. 2007. «The Lessons of Darfur for the Future of Humanitarian Intervention». *Global Governance* 13: 365-390.
- Phillips, Robert and Duane L. Cady. 1996. *Humanitarian Intervention: Just War versus Pacifism*. Lanham: Rowman and Littlefield.
- Posen, Barry R. 1993. « The Security Dilemma and Ethnic Conflict». Dans Michael E. Brown, dir., *Ethnic Conflict and International Security*. Princeton: N.J. : Princeton University Press: 102-24.
- Posen, Barry R. 2000. «The War For Kosovo. Serbia's Political-Military Strategy». *International Security* 24 (no. 4) (printemps):39-84.

- Pottier, Johan. 2002. *Re-imagining Rwanda : Conflict, Survival, and Disinformation in the Late Twentieth Century*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Powell, Collin. 1992-1993. « U.S. Forces : Challenges Ahead ». *Foreign Affairs* 72 (winter) : 32-45
- Power, Samantha. « Dying in Darfur : can the ethnic cleansing in Sudan be stopped ? » *The New Yorker*, August 23, 2004.
- Power, Samantha. 2002. *A Problem From Hell. America and the Age of Genocide*. New York: Harper Collins.
- Power, Samantha. 2001. « Bystanders to Genocide ». *The Atlantic Magazine*. En ligne <<http://www.theatlantic.com/magazine/archive/2001/09/bystanders-to-genocide/4571/>> (page consultée le 15 mai 2010).
- Protocol between the Government of the Sudan (GoS), the Sudan Liberation Movement/Army (SLM/A) and the Justice and Equality Movement (JEM) on the Improvement of the Humanitarian Situation in Darfur. November 9, 2004. En ligne <http://darfurinformation.com/darfur-in-perspective/app-4.asp> (page consultée le 17 octobre 2010)
- Prunier, Gérard. 2008. *Darfur: A 21st Century Genocide*. Ithaca, NY: Cornell University Press.
- Prunier, Gérard. 1995. *The Rwanda Crisis: History of a Genocide*. New York : Columbia University Press.
- Presidential Decision Directive 25, U.S. Policy on Reforming Multilateral Peace Operations, May 3, 1994, 12 p. En ligne <<http://www.fas.org/irp/offdocs/pdd25.htm>> (page consultée le 14 mai 2010).
- Rabushka, Alvin et Kenneth A. Shelpse. 1972. *Politics in Plural Societies: A Theory of Democratic Instability*. Columbus: Charles E. Merrill.
- Ramsbotham, Oliver and Tom Woodhouse. 1996. *Humanitarian Intervention in Contemporary Conflict: A Re-Conceptualization*. Cambridge: Polity Press.
- Reiff, David. « A Nation of Pre-emptors? », *The New York Times*, January 15 2006. En ligne http://www.nytimes.com/2006/01/15/magazine/15wwln_lead.html (page consultée le 14 janvier 2011).
- Salih Booker and Ann-Louise Colgan. « Genocide in Darfur », *The Nation*, July 12 2004. En ligne <http://www.thenation.com/doc/20040712/booker> (page consultée le 15 octobre 2010)
- Secretary of State Collin L. Powell, The Crisis in Darfur, September 9, 2004 (Testimony before the Senate Foreign Relations Committee) En ligne <http://www.america.gov/st/washfile->

english/2004/September/20040909115958JTgnilwoD0.5094873.html (page consultée le 5 novembre 2010)

Senator Sam Brownback and Congressman Frank Wolf. Trip Report Darfur, Western Sudan, June 27-29, 2004. En Ligne <http://allafrica.com/peaceafrica/resources/view/00010229.pdf> (page consultée le 15 novembre 2010)

Schnabel, Albrecht and Ramesh Thakur, eds. 2000. *Kosovo and the Challenge of Humanitarian Intervention: Selective Indignation, Collective Action, and International Citizenship*. Tokyo: United Nations University Press.

Shawcross, William. 2001. *Deliver Us From Evil. Peacekeepers, Warlords and a World of Endless Conflict*. New York: Simon & Schuster.

Shue, Henry. 2003. «Bombing to rescue?: NATO's 1999 bombing of Serbia». Dans Chatterjee, Deen K. et Don E. Scheid, dir., *Ethics and Foreign Intervention*. United Kingdom: Cambridge University Press, 97-117.

Schweller, R.L., 1996. «Neorealism's Status Quo Bias: What Security Dilemma?». Dans Frankel B., dir., *Realism: Restatements and Renewal*. Londres/Portland: Frank Cass, 90-121.

Silverstein, Ken. « Official Pariah Sudan Valuable to America's War on Terrorism ». *Los Angeles Times*, April 29, 2005.

Straus, Scott. 2005. "Darfur and the Genocide Debate", *Foreign Affairs* 84 (1) (january-february): 125.

Taliaferro, Jeffrey. 2000. « Security Seeking Under Anarchy. Defensive Realism Visited ». *International Security* 25 (no 3) (winter) :128-161.

Taliaferro, Jeffrey W. 2006. «Neoclassical Realism: The Psychology of Great Power Intervention»,. Dans Jennifer Sterling Folkner, dir., *Making Sense of International Relations Theory*. London: Lynne Rienner Publishers, 38-53.

Tesón, Fernando R. 1988. *Humanitarian Intervention: An Inquiry into Law and Morality*. New York: Transnational Publishers.

Thakur, Ramesh. 2004. « Western Medicine is no cure for Darfur's ills », *Australian Financial Review*, August 31

Theda, Skocpol. 1979. *States and Social Revolutions. A Comparative Analysis of France, Russia, & China*. Cambridge: Cambridge University Press.

Twagilimana, Aimable. 2003. *The Debris of Ham : Ethnicity, Regionalism, and the 1994 Rwandan Genocide*. Lanham, Md. : University Press of America.

United States House of Congressional Resolution 467, September 7, 2004.

- United Nations. *Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights and Follow-up to the World Conference on Human Rights : Situation on Human Rights in the Darfur Region of Sudan*. UN Doc. E/CN.4/2005/3 (7 May 2004), 15-16.
- United Nations Security Council. 1994. *Résolution 918*. En ligne <<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N94/218/36/PDF/N9421836.pdf?OpenElement>> (page consultée le 15 avril 2010).
- United Nations Security Council. 1993. *Resolution 872 : Rwanda*. En ligne <<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N93/540/63/PDF/N9354063.pdf?OpenElement>> (page consultée le 15 avril 2010).
- United States Institute of Peace (USIP). 2004. *Terrorism in the Horn of Africa. Special Report 113*. Washington, DC: USIP.
- Vaccaro, Mathew J. 1996. « The Politics of Genocide : Peacekeeping and Disaster Relief in Rwanda ». Dans William J. Durch, dir., *UN Peacekeeping, American Politics, and the Uncivil Wars of the 1990*. New York : St.-Martin's, 367-407.
- Van Evera, Stephen. 2006. « Assessing U.S. Strategy in the War on Terror », *Annals of the American Academy of Political Science* 607 (september): 10-26.
- Vetlesen, Arne Johan. 2000. «Genocide: A Case for the Responsibility of the Bystander». *Journal of Peace Research* 37 (no 4): 519-532.
- Vincent, R.J. 1986. *Human Rights and International Relations: Issues and Responses*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Vonn, Tania. 2004. « Legitimacy and Lawfulness of Humanitarian Intervention », Dans Michael C. Davis et al, dir., *International Intervention in the Post-Cold War World. Moral Responsibility and Power Politics*. New York: M.E. Sharpe, 40-59.
- Walker, Hugh. 2005. «The Case Of Kosovo». *Civil Wars* 7 (no 1) (printemps): 28-70.
- Walt, Stephen M. 2001/02. « Beyond bin Laden : Reshaping U.S. foreign Policy ». *International Security* 26, (no 3) (winter) : 56-68.
- Walt, Stephen M. 2000. «NATO's Future (in Theory) ». Dans Pierre Martin et Mark R. Brawley, dir., *Alliance Politics, Kosovo, and NATO's War: Allied Force or Forced Allies?* United States: Palgrave, 11-25.
- Walt, Stephen. 1998. « International Relations : One World Many Theories », *Foreign Policy Special Edition: Frontiers of Knowledge* 110: 29-46.
- Walt, Stephen. 1987. *The Origins Of Alliances*. Ithaca: Cornell University Press.

- Waltz, Kenneth. 1959. *Man, the State and War : A Theoretical Analysis*. New York : Columbia University Press.
- Waltz, Kenneth N. 1979. *Theory of International Politics*. New York: McGraw-Hill.
- Waltz, Kenneth. 2000. «Intimations of Multipolarity». Dans Birthe Hansen et Bertel Heurlin, dir., *The New World Order. Contrasting Theories*. Palgrave Macmillan, 1-17.
- Weiss, Thomas G. 2004. «The Sunset of Humanitarian Intervention? The Responsibility to Protect in a Unipolar Era». *Security Dialogue* 35 (no 2), (June): 135-53.
- Weiss, Thomas G. 2007. *Humanitarian Intervention. Ideas In Action*. Cambridge : Polity Press.
- Weiss, Thomas. 1999. *Military-Civilian Interactions : Intervening in Humanitarian Crisis*. Lanham, Md. : Rowman & Littlefield.
- Weiss, Thomas G. et Cindy Collins. 2000. *Humanitarian Challenges and Intervention. Dilemmas in World Politics*. United States: Westview Press.
- Welsh, Jennifer M. 2004. *Humanitarian Intervention and International Relations*. New York: Oxford University Press.
- Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory of International Politics*. New York: Cambridge University Press.
- Wheeler, Nicholas J. 2002. *Saving Strangers. Humanitarian Intervention in International Society*. Oxford: Oxford University Press.
- Wheeler, Nicholas. 2004. «The Humanitarian Responsibilities of Sovereignty: Explaining the Development of a New Norm of Military Intervention for Humanitarian Purposes in International Society». Dans Jennifer M. Welsh, dir., *Humanitarian Intervention and International Relations*. New York: Oxford University Press, 29-51.
- Wheeler, Nicholas J. 1997. «Humanitarian Intervention and World Politics». Dans John Baylis et Steve Smith, dir., *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations*. Oxford: Oxford University Press. 391-408.
- Williams, Paul D. et Alex J. Bellamy. 2005. « The Responsibility To Protect and the Crisis in Darfur ». *Security Dialogue* 36 (no 1) (mars) : 27-47.
- Young, Crawford. 1993. « The Dialectics of Cultural Pluralism: Concept and Reality » Dans Young, dir., *The Rising Tide of Cultural Pluralism : The Nation –State at Bay?* Madison: University of Wisconsin Press.